



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 7 AVRIL 1877.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 27 mars 1877.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de faire les nominations suivantes :

Pour être commissaires pour la décision sommaire des petites causes, pour la paroisse de la Trinité de Contrecoeur, comté de Verchères.—MM. Olivier Hubert, Mathias Hurteau, Hubert St. Onge, Clément Fisette, Olivier Jacques, Zéphirin Jacques, Olivier Lamoureux, Clément Chabot et Olivier Jacques, père.

Et pour la paroisse de Saint-Polycarpe, comté de Soulanges.—MM. John Taylor, Jean François Régis Pigeon, Jean-Baptiste Lalonde et Pierre Giroux.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 31 mars 1877.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de faire les nominations suivantes, savoir :

Pour être juges de paix : Pour le district d'Arthabaska.—Philip Thomas, écuyer, de Stanfold.

Pour le district de Beauce.—George Beaudoin et Damase Larochelle, écuyers, de la paroisse du Sacré Cœur de Broughton.

Pour le district de Montréal.—Jacob Lawrence Moss, écuyer, de la cité de Montréal.

Pour le district de Québec.—Nazaire Dionne et Majorique Goulet, écuyers, de la paroisse de Saint-Patrice de Beauvillage, dans le comté de Lotbinière.

Et pour être commissaires pour la décision som-

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 7th APRIL, 1877.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 27th March, 1877.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to make the following appointments :

To be commissioners for the summary trial of small causes, for the parish of La Trinité de Contrecoeur, comté of Verchères.—Messrs. Olivier Hubert, Mathias Hurteau, Hubert St. Onge, Clément Fisette, Olivier Jacques, Zéphirin Jacques, Olivier Lamoureux, Clément Chabot and Olivier Jacques, senior.

And for the parish of Saint Polycarpe, county of Soulanges.—Messrs. John Taylor, Jean François Régis Pigeon, Jean Baptiste Lalonde and Pierre Giroux.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 31st March, 1877.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to make the following appointments, namely :

To be justices of the peace : For the district of Arthabaska.—Philip Thomas, esquire, of Stanfold.

Pour le district de Beauce.—George Beaudoin and Damase Larochelle, esquires, of the parish of Le Sacré Cœur de Broughton.

For the district of Montreal.—Jacob Lawrence Moss, esquire, of the city of Montreal.

For the district of Quebec.—Nazaire Dionne and Majorique Goulet, esquires, of the parish of Saint Patrice de Beauvillage, in the county of Lotbinière.

And to be commissioners for the summary trial

maire des petites causes pour le canton de Potton, dans le comté de Brôme.—Mark L. Elkins, fils, Sydney J. Blanchard, Albert H. Jones, Rodney G. Orcutt et Robert Gardyne, écuyers, du canton de Potton. 2695

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 31 mars 1877.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer M. Charles Brunet, de Saint-Agathe des Monts, conseiller municipal de la dite paroisse. 2655

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de MARS, dans l'année Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-sept, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le vingt-septième jour du mois de mars mil huit cent soixante-dix-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le QUINZIEME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEIZIEME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
1035 10

of small causes for the township of Potton, in the county of Brôme.—Mark L. Elkins, junior, Sydney J. Blanchard, Albert H. Jones, Rodney G. Orcutt and Robert Gardyne, esquires, of the township of Potton. 2696

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 31st March, 1877.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Mr. Charles Brunet, of Sainte Agathe des Monts, a municipal councillor for the said parish. 2656

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TWENTY SEVENTH day of the month of MARCH, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven, to have been commenced and held, to every of you—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the twenty seventh day of the month of March, one thousand eight hundred and seventy seven, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Québec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on TUESDAY, the FIFTEENTH day of the month of MAY next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNES, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this SIXTEENTH day of MARCH, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.
1036

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adjs. 1481 et 1482.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les locations et ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Izworth.

(8e rang.)

Location de la $\frac{1}{2}$ N. E. du lot No. 28, faite à Thomas Paradis.

Canton Whitworth.

(4e rang.)

Vente par location du lot No. 7, faite à Bruno Ouellet.

Vente par location du lot No. 6, faite à D. Minville.

Vente du lot No. 6, faite à Guillaume Morin.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Québec, 4 avril 1877.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 4533.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton Allumette.

La vente des lots Nos. 7, 8 et 9, dans le 8e rang, faite à Wm. B. Huntington.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Québec, 29 mars 1877.

2715

ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes seront comme suit :

L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se fermera à midi.

Le programme des études sera le suivant

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maitre, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes ; la navigation proprement dite ; la manière de faire le point ; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur circumérienne du soleil ; trouver la longitude par le chronomètre ; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut ; trouver le temps de la haute marée ; la correction des sondages ; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son application et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes-marines, des instruments ; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de *vive voix* que les aspirants ont à subir devant le bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation prati-

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adjs. 1481 and 1482.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the locations and sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Township Izworth.

(8th range.)

Location of the N. E. $\frac{1}{2}$ of lot No. 28, made to Thomas Paradis.

Township Whitworth.

(4th range.)

Location sale of lot No. 7, made to Bruno Ouellet.

" " No. 6, " D. Minville.

Sale of lot No. 6, made to Guillaume Morin.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissioner.

Quebec, 4th April, 1877.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 4533.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned lands has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township of Allumette.

Lots Nos. 7, 8 and 9, in the 8th range, sold to Wm. B. Huntington.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissioner.

Quebec, 29th March 1877.

2716

QUEBEC GOVERNMENT SCHOOL OF NAVIGATION.

This school will be opened on the first of February next, in the buildings of the Legislative Assembly, under the tuition of William C. Seaton, esquire, professor of navigation, and late nautical master to the Society of Merchant Venturers, Bristol, England.

The terms of time will be as follows :

The school will be opened daily throughout the year, (except from the first July till the end of August), from nine in the forenoon till four in the afternoon.

On Saturdays, it will close at noon.

The course of studies to be followed at this school will be :

FIRST COURSE.

For the preparation of candidates for the masters' and mates' certificates of competency, granted, after successful examination, by the Board of Examiners of the Dominion of Canada. This will embrace the use of logarithms ; the sailings ; day's work ; finding the latitude by meridian altitude of the sun, of a star, by an ex-meridian altitude of the sun ; finding the longitude by chronometer ; the variation and deviation of the compass by an amplitude and by an azymuth, to find the times of high water ; the correction of soundings ; to make observations for the formation of the table of deviations, its application, also the laying off and use of Napier's diagram ; the use of the chart of instruments ; the rule of the road and all other subjects comprised in the *viva voce* examination before the Dominion board of examiners.

SECOND COURSE.

An extended study of practical navigation and

que et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory;) trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS.

Partie Théorique.

Etudes mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le bureau des examinateurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets, devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extra ordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école, en font la demande au Secrétaire Provincial, ou à Wm. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,
27 13 Secrétaire de la Province de Québec.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'a dresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877.

803 H

nautical astronomy. To find the latitude by a meridian altitude of the moon, of circum-polar stars, by an ex-meridian altitude of the pole star, by double altitudes of a celestial body (Sumner's and Ivory's methods); to find the longitude by double altitudes, by lunar observations; to rate a chronometer by equal altitudes; the use of the artificial horizon, the laws of storms, &c., &c.

THIRD COURSE.

Theory.

Mathematical investigation of the different rules and formulae used in nautical science.

The matriculation fees will be \$15, for those studying to pass for a mate's certificate before the Dominion Board of Examiners, and \$20 for those studying to pass as masters; and students, after having matriculated, will have the right to attend the school, free for any length of time, until they have obtained their certificates from the Dominion Board of Examiners.

Should extra-examinations be established before the Dominion Board of Examiners, the preparation for those extra-examinations of such candidates, as will have made their studies at this school, will be free of any charge.

The tutor of the school will make a monthly report to the Provincial Secretary, stating the number and proficiency of students, and the number of candidates from the school who have successfully passed the Dominion Board of Examiners, for certificates of masters and mates.

Persons desirous of entering the school may apply to the Honorable the Provincial Secretary or to Wm. C. Seaton, esquire, at Québec.

By order,

J. A. CHAPLEAU,
28 Secretary of the Province of Québec.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Québec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.
G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 23rd January, 1877.

804

Avis Divers.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }
Dame Zéphyrine Lavigne, épouse de Joseph Durand, cultivateur, de la paroisse de Saint-Norbert, d'Arthabaska, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.
Le dit Joseph Durand, Défendeur.
Une action en séparation de biens rapportable le vingt-unième jour d'avril courant, a été instituée ce jour par la demanderesse contre le défendeur.

EUGENE CREPEAU,
Avocat de la demanderesse.

Daté ce 3 avril 1877. 2725

Province de Québec, }
District de Montréal } *Cour Supérieure.*
Dame Margaret Ann Norval, de la cité et du district de Montréal, épouse de Byron Wellington Parker, courtier, du même lieu, judiciairement autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.
Le dit Byron Wellington Parker, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été ce jour instituée.

Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 31 mars 1877. 2653

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Iberville. }
Dame Elodie Frénière, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, épouse de Louis Boyer, boucher, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.
Le dit Louis Boyer, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le huitième jour de novembre dernier.

J. S. MESSIER,
Avocat de la Demanderesse.

Saint-Jean, 26 mars 1877. 2509 2

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1388.
Dame Marie Euphrasie Sicotte, de la ville Saint-Henri, district de Montréal, épouse de Toussaint Bénéard, entrepreneur, du même lieu, la dite Dame dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.
Le dit Toussaint Bénéard, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

T. & C. C. DELORIMIER,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 7 mars 1877. 2061 5

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montmagny. }
No. 355. }
Dame Marie Louise Chouinard, de la paroisse de Saint-Aubert, dans le district de Montmagny, épouse de François Bourgault, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.
Le dit François Bourgault, du même lieu, meunier, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le onze décembre 1873.

ED. REMILLARD,
Procureur de la Demanderesse.

Montmagny, 7 mars 1877. 2003 5

Miscellaneous Notices.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }
Dame Zephyrine Lavigne, wife of Joseph Durand, farmer, of the parish of Saint Norbert d'Arthabaska, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff ;

vs.
The said Joseph Durand, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause by plaintiff against defendant, returnable the twenty first day of April instant.

EUGENE CREPEAU,
Attorney for plaintiff.

Dated this 3rd April, 1877. 2726

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Margaret Ann Norval, of the city and district of Montreal, wife of Byron Wellington Parker, of the same place, broker, and judicially authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.
The said Byron Wellington Parker, Defendant.
An action for separation as to property has been this day instituted.

By DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 31st March, 1877. 2654

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Iberville. }
Dame Elodie Frénière, of the town of Saint John's, in the district of Iberville, wife of Louis Boyer, butcher, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff.

vs.
The said Louis Boyer, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the eighth day of november last.

J. S. MESSIER,
Attorney for Plaintiff.

Saint John's, 26th March, 1877. 2510

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1388.
Dame Marie Euphrasie Sicotte, of the town of Saint Henry, in the district of Montreal, wife of Toussaint Bénéard, of the same place, contractor, duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.
The said Toussaint Bénéard, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DELORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 7th March, 1877. 2062

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montmagny, }
No. 365. }
Dame Marie Louise Chouinard, of the parish of Saint Aubert, in the district of Montmagny, wife of François Bourgault, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff ;

vs.
The said François Bourgault, of the same place, miller, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the eleventh day of December 1873.

ED. REMILLARD,
Attorney for Plaintiff.

Montmagny, 7th Marco, 1877. 2004

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 1453.
Da ne Philomène Demers, de la cité de Montréal,
district de Montréal, épouse d'Antoine Sicotte,
du même lieu, commerçant et ferblantier, judi-
ciairement autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le-dit Antoine Sicotte, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été insti-
tuée.

ARTHUR DESJARDINS,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 27 mars 1877. 2531 2

Avis public est par le présent donné qu'une de-
mande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en
Conseil pour obtenir des Lettres Patentes d'Incor-
poration pour la formation d'une compagnie à
fonds social, pour transiger les affaires d'impres-
sions et de publications.

1. Le nom collectif de la compagnie proposée
sera "The National Printing and Publishing Com-
pany."

2. L'objet de la compagnie pour laquelle une in-
corporation est demandée, est de publier un papier
nouveau français quotidien, et de transiger toutes
affaires d'impressions et de publications.

3. Le lieu dans cette province où les dites opé-
rations seront poursuivies sera la cité de Montréal,
qui sera aussi le chef-lieu d'affaires de la dite com-
pagnie proposée.

4. Le montant du fonds social sera de trente
mille piastres.

5. Le fonds social sera divisé en trois cents ac-
tions de cent piastres chacune.

6. Les noms, prénoms et résidences des requé-
rants sont comme suit :

Hon. Rodolphe Laflamme, C. R. ; Hon. Lucius
Seth Huntington, C. R. ; Thomas Tiffin, marchand ;
Henry J. Tiffin, marchand ; Wm. Angus, manufactu-
rier de papier ; Wilfred Prévost, avocat ; Mac-
pherson LeMoyne, marchand de bois ; James
Benning, encanteur ; Jonathan Hodgson, mar-
chand ; Alexander Cross, C. R. ; Jonathan Wur-
tele, M. P. ; Augustin Cantin, constructeur de
navires ; Robert Kane, courtier ; Casimir F. Papi-
neau, notaire ; Charles Ovide Perrault, agent d'as-
surance ; William W. Robertson, avocat ; Cléo-
phas Beausoleil, syndic officiel ; Christophe Al-
phonse Geoffrion, avocat ; Jean-Baptiste Galipeau,
contracteur ; Godfroi Chapleau, manufacturier de
coffre de sûreté ; Louis E. Morin, inspecteur de
poisson ; Adolphe Roy, marchand ; John L. Cas-
sidy, marchand ; Michael C. Mullarky, fabricant
de chaussures ; C. Aimé Dugas, avocat ; Philippe
H. Roy, avocat ; Raymond Préfontaine, avocat ;
Edward Holton, avocat ; MM. H. & H. Merrill,
marchands ; Louis Jos. Lajoie, syndic officiel ; et
H. A. Lemieux, officier de Douane, tous de la cité
de Montréal, et l'Honorable Hector Fabre, Sénate-
ur, de la cité de Québec.

7. Les premiers directeurs de la compagnie
seront MM. Wilfred Prévost, Jonathan Wurtele et
Louis E. Morin, tous résidents en Canada, et sujets
de Sa Majesté de naissance.

Montréal, 17 mars 1877. 2379 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1681.
Dame Mary McDermott, de la cité et du district
de Montréal, épouse de Patrick Murphy, hôte-
lier et commerçant, du même lieu, dûment au-
torisée à ester en jugement, Demanderesse ;

vs.

Patrick Murphy, hôtelier et commerçant, du
même lieu. Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée
en cette cause.

T. & C. C. DeLORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 22 mars 1877. 2469 3

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1453.
Dame Philomène Demers, of the city of Montreal,
in the district of Montreal, wife of Antoine Si-
cotte, of the same place, trader and tinsmith,
judicially authorized to ester en justice,
Plaintiff ;

vs.

The said Antoine Sicotte, Defendant.
An action of separation of property has been
instituted.

ARTHUR DESJARDINS,
Attorney for the Plaintiff.

Montreal, 27th March, 1877. 2532

Public notice is hereby given that application
will be made to the Lieutenant Governor in Coun-
cil for Letters Patent of Incorporation for the for-
mation of a joint stock company, to carry on a
printing and publishing business.

1. The corporate name of the proposed compa-
ny will be "The National Printing and Publishing
Company."

2. The object of the company for which incor-
poration is sought is the publishing of a french
daily newspaper, and carrying on a general job
printing and publishing business.

3. The place within this province where the
said operations will be carried on, will be the city
of Montreal, where also the chief place of business
of the said proposed company will be.

4. The amount of capital stock will be thirty
thousand dollars.

5. The capital stock will be divided into three
hundred shares of one hundred dollars each.

6. The names, calling and address of the appli-
cants are as follows.

Hon. Rodolphe Laflamme, Q. C. ; Hon. Lucius
Seth Huntington, Q. C. ; Thomas Tiffin, merchant ;
Henry J. Tiffin, merchant ; Wm. Angus, paper
manufacturer ; Wilfred Prévost, advocate ; Mac-
pherson LeMoyne, lumber merchant ; James Ben-
ning, auctioneer ; Jonathan Hodgson, merchants,
Alexander Cross, Q. C. ; Jonathan Wurtele, M. P. ; Au-
gustin Cantin, ship builder ; Robert Kane, broker ;
Casimir F. Papineau, notary ; Charles Ovide Per-
rault, insurance agent ; William W. Robertson,
advocate ; Cléophas Beausoleil, official assignee ;
Christophe Alphonse Geoffrion, advocate ; Jean
Baptiste Galipeau, contractor ; Godfroi Chapleau,
safe manufacturer ; Louis E. Morin, fish inspec-
tor ; Adolphe Roy, merchant ; John L. Cassidy,
merchant ; Michael C. Mullarky, boot and shoe
manufacturer ; C. Aimé Dugas, advocate ; Philippe
H. Roy, advocate ; Raymond Préfontaine, advo-
cate ; Edward Holton, advocate ; Messrs. H. & H.
Merrill, merchants ; Louis Jos. Lajoie, official as-
signee ; and H. A. Lemieux, Custom House officer ;
all of the city of Montreal, and Honorable Hector
Fabre, Senator, of the city of Québec.

7. The first directors of the company will be
Messrs. Wilfred Prévost, Jonathan Wurtele and
Louis E. Morin, who are all residing in Canada,
and subjects of Her Majesty by birth.

Montreal, 17th March, 1877. 2380

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1681.
Dame Mary McDermott, of the city and district of
Montreal, wife of Patrick Murphy, of the same
place, hotel keeper and trader, duly authorized
à ester en jugement, Plaintiff ;

vs.

Patrick Murphy, of the same place, hotel keeper
and trader, Defendant.
An action for separation as to property has been
instituted in this cause.

T. & C. C. DeLORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 22nd March, 1877. 2470

ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES
A FONDS SOCIAL.

GREENE FILS ET COMPAGNIE.

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par les personnes ci-après mentionnées, pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte, les constituant elles et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de "l'Acte d'Incorporation des Compagnies à Fonds Social."

Le nom proposé de la compagnie est "Greene Fils et Compagnie."

L'objet pour lequel son incorporation est demandée, est de former une compagnie pour manufacturer et faire commerce de chapeaux et de fourrures, et toutes autres choses y ayant rapport.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies dans divers endroits de toute la Paissance du Canada, et la principale place d'affaires sera dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de deux cent cinquante mille piastres, divisé en deux mille cinq cents actions de cent piastres chacune.

6. Les noms, résidences et professions des requérants sont : Edward Kirk Greene, George Augustus Greene, Richard William Cowan, John Edgar et Robert Walter MacDougall, tous marchands et manufacturiers, de la dite cité de Montréal, tous sujets de Sa Majesté par naissance ou naturalisation, et seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Procureurs des requérants.
Montréal, 6 mars 1877. 1897 5

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 776.

Avis est par les présentes donné que Dame Marceline Lebeau, de la cité de Montréal, a, ce jour, poursuivi son mari, Elie Archambault, entrepreneur menuisier, en séparation de biens.

BERTRAND & SARRASIN,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 3 février 1877. 1885 5

District de Montréal.—Cour Supérieure.

Dame Eleanor Augusta Wilson, épouse de Robert Blackwood, de la cité et du district de Montréal, commerçant, a, ce jour, intenté une action en séparation de biens contre son dit mari.

TRENHOLME & MACLAREN,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 7 mars 1877. 1923 5

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dame Odile Dagenais, de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans le district de Montréal, épouse de Théophile Rose, entrepreneur, du même lieu, dûment autorisée en justice à l'effet des présentes, Demanderesse ;

vs.

Le dit Théophile Rose, entrepreneur, du même lieu, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

BOURGOVIN & LACOSTE,
Avocats de la demanderesse.
Montréal, 7 mars 1877. 1961 5

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

GREENE SONS AND COMPANY.

Public notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor in council, by the persons hereinafter mentioned for letters patent under the great seal, granting them a charter, constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body politic and corporate, under the provisions of "The Joint Stock Companies Incorporation Act."

The proposed name of the company is "Greene Sons and Company."

The object for which its incorporation is sought is to establish a company for manufacturing and dealing in hats and furs, and all matters incidental thereto.

The operations of the said company will be carried on in various places throughout the Dominion of Canada, and they will have their principal place of business in the city of Montreal, in the district of Montreal, and province of Quebec.

The amount of the capital stock of the said company is to be two hundred and fifty thousand dollars, divided into two thousand five hundred shares of one hundred dollars each.

The names, places of residence and occupations of the applicants are : Edward Kirk Greene, George Augustus Greene, Richard William Cowan, John Edgar and Robert Walter MacDougall, all of the said city of Montreal aforesaid, merchants and manufacturers, all of whom are subjects of Her Majesty by birth or naturalization, and are to be the first directors of the said company.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Solicitors for applicants.
Montreal, 6th March, 1877. 1898

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 776.

Notice is hereby given that Dame Marceline Lebeau, of the city of Montreal, has, this day, instituted an action for separation as to property, against her said husband, Elie Archambault, joiner and contractor.

BERTRAND & SARRASIN,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 3rd February, 1877. 1886

District of Montreal.—Superior Court.

Dame Eleanor Augusta Wilson, wife of Robert Blackwood, of the city and district of Montreal, trader, has, this day, instituted an action for separation of property against her said husband.

TRENHOLME & MACLAREN,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 7th March, 1877. 1924

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

Dame Odile Dagenais, of the parish Saint-Jean-Baptiste of Montreal, in the district of Montreal, wife of Théophile Rose, undertaker, of the same place, duly authorized *en justice* to the effect thereof, Plaintiff ;

vs.

The said Théophile Rose, undertaker, of the same place, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

BOURGOVIN & LACOSTE,
Attorneys for plaintiff.
Montreal, 7th March, 1877. 1962

Dame Elise Couture, épouse de François Lemaitre, de la paroisse de Saint-Roch de Québec, commerçant, dûment autorisée à ester en justice, a institué une action en séparation de biens contre son dit mari, en la cour supérieure à Québec.

E. A. DERY,
Procureur de la Demanderesse.
Québec, 22 mars 1877. 2473 3

Dame Elise Couture, wife of François Lemaitre of the parish of Saint Roch de Québec, trader duly authorized to appear in judicial proceedings, has sued her husband in the superior court at Québec, for a separation as to property.

E. A. DERY,
Attorney for Plaintiff.
Québec, 22nd March, 1877. 2474

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pantaléon Jobin, failli.
Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au seizième jour d'avril courant, après lequel le dividende sera payé.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec,
Bâtisses de la Banque Union.
Québec, 31 mars 1877. 2659

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Octave Grenier, Saint-François Beauce, failli.
Je, soussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois.

D. LORTIE,
Syndic.
2651

Québec, 30 mars 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Richelieu, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Gilbert Généreux, failli.
Le neuvième jour de mai prochain, le failli s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge.

GILBERT GENEREUX,
Par A. GERMAIN,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 3 avril 1877. 2693

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de William Campbell, failli.
Le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM CAMPBELL,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 3 avril 1877. 2691

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jas. B. Turner, failli.
Je, soussigné, Odilon Roy, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre, Basse-Ville,
Bâtisses de la Banque Union.
Québec, 3 avril 1877. 2701

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Julius Terschke, marchand de fourrures, de la ville de Joliette, failli.

Je, soussigné, Adolphe Magnan, de la ville de Joliette, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont notifiés de le faire sous un mois.

A. MAGNAN,
Syndic.

Joliette, 3 avril 1877. 2745

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pantaléon Jobin, an Insolvent. A dividend sheet has been prepared open to objection until the sixteenth day of April instant, after which dividend will be paid.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street,
Lower Town, Quebec.
Union Bank Buildings.
Quebec, 31st March, 1877. 2660

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Octave Grenier, Saint-François Beauce, an Insolvent. I, the undersigned, Dominique Lortie, of the city of Québec, have been named assignee in this affair. The creditors are requested to file their claims within one month.

D. LORTIE,
Assignee.
2652

Quebec, 30th March, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
District of Richelieu, } *Superior Court.*
In the matter of Gilbert Généreux, an Insolvent. On the ninth day of May next, the insolvent will apply to the court for his discharge.

GILBERT GENEREUX,
Per A. GERMAIN,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 3rd April, 1877. 2694

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }
In the matter of William Campbell, an Insolvent. On the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under this act.

WILLIAM CAMPBELL,
By HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 3rd April, 1877. 2692

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jas. B. Turner, an Insolvent. I, the undersigned, Odilon Roy, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street, Lower Town,
Union Bank Buildings.
Quebec, 3rd April, 1877. 2702

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Julius Terschke, furrier, of the town of Joliette, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Magnan, of the town of Joliette, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet filed their claims are notified to do so within one month.

A. MAGNAN,
Assignee.
2746

Joliette, 3rd April, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Beauce. }
 Dans l'affaire d'Odile Montminy et Ferdinand Renault, marchand, de la paroisse de Sainte-Marie, en le dit district, y faisant affaires sous les nom et raison de Montminy et Renault, faillis.
 Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir en l'étude du soussigné, située rue du Palais de Justice, en la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, le vingt-cinquième jour d'avril prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de leurs affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.
 D. DORAN,
 Syndic officiel.
 Saint-Joseph Beauce, 28 mars 1877. 2675

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Alexander Morrison, charpentier, de Montréal, failli.
 Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le trentième jour d'avril courant, à quatre heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.
 EDWARD EVANS,
 Syndic officiel.
 Montréal, 3 avril 1877. 2679

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Gillice, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.
 Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.
 L. JOS. LAJOIE,
 Syndic.
 Bureau de Lajoie & Seath,
 Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques,
 Montréal, 4 avril 1877. 2761

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Samuel James, de la cité de Montréal, couvreur et commerçant, failli.
 Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.
 L. JOS. LAJOIE,
 Syndic.
 Bureau de Lajoie & Seath,
 66 et 68, rue Saint-Jacques.
 Montréal, 4 avril 1877. 2757

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Henry T. Tiblin, de la cité de Montréal, marchand, Demandeur; George Thompson, du même lieu, importateur et commerçant, Défendeur.
 Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-troisième jour d'avril A. D. 1877, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.
 ARTHUR M. PERKINS,
 Syndic.
 Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, rue Saint Jacques,
 Montréal, 4 avril 1877. 2777

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Beauce. }
 In the matter of Odile Montminy and Ferdinand Renault, of the parish of Sainte Marie, in the district aforesaid, trader, and carrying on business as such there under the name style and firm of Montminy and Renault, Insolvents.
 The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in the parish of Saint Joseph de la Beauce, on Court House street, on the twenty fifth day of April next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.
 D. DORAN,
 Official assignee.
 Saint Joseph Beauce, 28th March, 1877. 2676

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexander Morrison, of Montreal, carpenter, an Insolvent,
 The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the thirtieth day of April instant, at the hour of four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.
 EDWARD EVANS,
 Official assignee.
 Montreal, 3rd April, 1877. 2680

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of William Gillice, of the city of Montreal, hardware merchant and trader, an Insolvent.
 I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.
 L. JOS. LAJOIE,
 Assignee.
 Office of Lajoie & Seath,
 66 and 68, Saint James street.
 Montreal, 4th April, 1877. 2762

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Samuel James, of the city of Montreal, roofer and trader, an Insolvent.
 I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.
 L. JOS. LAJOIE,
 Assignee.
 Office of Lajoie & Seath,
 66 and 68, Saint James street.
 Montreal, 4th April, 1877. 2758

INSOLVENT ACT OF 1875.

Henry T. Tiblin, of the city of Montreal, merchant, Plaintiff; George Thompson, of the same place, importer and trader, Defendant.
 A writ of attachment has been issued in this case, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty third day of April, A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.
 ARTHUR M. PERKINS,
 Assignee.
 Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
 60, Saint James street.
 Montreal, 4th April, 1877. 2778

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Dargis, commerçant, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, dans la cité des Trois-Rivières, le deuxième jour de mai prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,
Syndic officiel.

Trois-Rivières, 4 avril 1877. 2729

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

L'honorable Louis Beaubien, Orateur de l'Assemblée Législative, de la province de Québec, résidant en la cité de Montréal, district de Montréal, Demandeur; vs. Alfred Beaubien, commerçant, de la paroisse de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

J. B. O. DUMONT,
Syndic officiel.

Trois-Rivières, 4 avril 1877. 2727

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Saint-François, } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de E. O. Lesperance, failli.

Le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

E. O. LESPERANCE,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs ad litem.

3 avril 1877. 2669

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de G. Robert Lloyd, marchand de chaussures, Sherbrooke, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
No. 66 et 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 4 avril 1877. 2763

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Wilfred A. Gagnon, de la cité des Trois-Rivières, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 & 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 4 avril 1877. 2759

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Gustave Cherel, de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés d'assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du soussigné, à Montréal, lundi, le trentième jour d'avril courant, à quatre heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos,

O. LECOURS,
Syndic officiel.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 4 avril 1877. 2703

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Dargis, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three Rivers, on the second day of May next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,
Official assignee.

Three Rivers, 4th April, 1877. 2730

INSOLVENT ACT OF 1875.

The Honorable Louis Beaubien, Speaker of the Legislative Assembly, of the province of Quebec, residing in the city of Montreal, district of Montreal, Plaintiff; vs. Alfred Beaubien, trader, of the parish of Nicolet, in the district of Three Rivers, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

J. B. O. DUMONT,
Official assignee.

Three Rivers, 4th April, 1877. 2728

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis, } Superior Court.

In the matter of E. O. Lesperance, an Insolvent.

On the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

E. O. LESPERANCE,
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys ad litem.

3rd April, 1877. 2670

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Robert G. Lloyd, Sherbrooke, boot and shoe dealer, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 and 68; Saint James street-
Montreal, 4th April, 1877. 2764

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Wilfred A. Gagnon, of the city of Three Rivers, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 & 68, Saint James street.
Montreal, 4th April, 1877. 2760

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Gustave Cherel, of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Montreal, on Monday, the thirtieth day of April instant, at four o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURS,
Official assignee.

No. 16, Saint Vincent street.
Montreal, 4th April, 1877. 2704

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Rémi Courcelles, épicier, de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés d'assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du sous-né, à Montréal, lundi, le trentième jour d'avril courant, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOOURS,
Syndic officiel.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 4 avril 1877. 2705

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Wm. Byrd, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous trente jours.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 4 avril 1877. 2721

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Isidore Bowman, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue Saint-Sacrement, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-troisième jour d'avril courant, à trois heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 2 avril 1877. 2707

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Emanuel Day et Alfred Deblois, tous deux des cité et district de Montréal, fondateurs et commerçants, tant individuellement que comme faisant affaires comme tels en société, à Montréal susdit, sous les nom et raison de Day & Deblois, faillis.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
No. 60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 4 avril 1877. 2779

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Antoine Girard, de la ville de Longueuil, district de Montréal, gentilhomme, Demandeur; Olivier Lacoste dit Languedoc, du même lieu, charron, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le trentième jour d'avril A. D. 1877, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 31 mars 1877. 2785

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Remi Courcelles, grocer, of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Montreal, on Monday, the thirtieth day of April instant, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOOURS,
Official assignee.

No. 16, Saint Vincent street.
Montreal, 4th April, 1877. 2705

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Wm. Byrd, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not done so will please file their claims with me within thirty days.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street.
Montreal, 4th April, 1877. 2722

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Isidore Bowman, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 11, Saint Sacrement street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty third day of April instant, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 2nd April, 1877. 2708

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Emanuel Day and Alfred Deblois, both of the city and district of Montreal, iron founders, traders, as well individually as carrying on business as such in co-partnership, at Montreal aforesaid, under the name or firm of Day & Deblois, Insolvents.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
No. 60, Saint James street,
Montreal, 4th April, 1877. 2780

INSOLVENT ACT OF 1875.

Antoine Girard, of the town of Longueuil, district of Montreal, gentleman, Plaintiff; Olivier Lacoste dit Languedoc, of the same place, carriage maker and trader, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the thirtieth day of April A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 31st March, 1877. 2785

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Toussaint Viau, failli.
Je, soussigné, Louis Dupuy, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations, sont priés de le faire devant moi sous trente jours.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 4 avril 1877. 2717

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michael Lefils, failli.
Je, soussigné, Louis Dupuy, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous trente jours.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau de Dupuy, Taylor et Duff,
Syndics et comptables,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 4 avril, 1877. 2723

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Renaud, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Un bordereau bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à mercredi, le vingt-cinquième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 3 avril 1877. 2781

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Raymond Robert, de Saint-Patrick de Sherington, commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes sur composition a été déclaré et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-quatrième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 4 avril 1877. 2771

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal, } No. 175.
Dans l'affaire de Pierre Picotte, fils, entrepreneur, ci-devant de la cité de Montréal, et maintenant de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus, dans le district de Montréal, failli, tant individuellement que comme ayant fait affaires sous les noms de "Picotte et Lebrun," "Picotte et Latour," "Picotte et Cie.," et "Picotte et Bélanger." Le troisième jour de mai prochain, le failli s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge.

PIERRE PICOTTE, FILS,
Par BOURGOUIN & LACOSTE,
Ses procureurs ad litem.

2575

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Québec, } Cour Supérieure.
No. 356.
Dans l'affaire de Jean-Baptiste Fortier, failli.

Le premier jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN-BAPTISTE FORTIER,
Par TOUSIGNANT & ASSELIN,
Ses procureurs ad litem.

Québec, 28 mars 1877. 2551 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Toussaint Viau, an Insolvent. I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, will please file their claims with me within thirty days.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street.
Montreal, 4th April, 1877. 2718

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michael Lefils, an Insolvent. I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already do so will please file their claims within thirty days.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
Assignees and Accountants,
353, Notre-Dame street,
Montreal, 4th April, 1877. 2724

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Renaud, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

A second dividend has been prepared subject to objection until Wednesday, the twenty fifth day of April A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 3d March, 1877. 2782

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Raymond Robert, of Saint Patrick de Sherington, trader, an Insolvent.

A dividend upon composition has been declared open to objection until the twenty fourth day of April A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 and 68, Saint James street.
Montreal, 4th April, 1877. 2772

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal, } No. 175.
In the matter of Pierre Picotte, fils, contractor, heretofore of the city of Montreal, and now of the parish of Saint-Enfant-Jésus, in the district of Montreal, insolvent, as well individually as having done business under the names of "Picotte and Lebrun," "Picotte and Latour," "Picotte and Co.," and "Picotte and Bélanger." On the third day of May next, the insolvent will apply to the said court for a discharge.

-PIERRE PICOTTE, FILS,
By BOURGOUIN & LACOSTE,
His attorneys ad litem.

2576

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Québec, } Superior Court.
No. 356.
In the matter of Jean Baptiste Fortier, an Insolvent.

On the first day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JEAN BAPTISTE FORTIER,
By TOUSIGNANT & ASSELIN,
His attorneys ad litem.

Quebec, 28th March, 1877. 2552

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Marie Barlow, commerçante, de la paroisse de Bécancour, veuve de feu François Beauchemin, en son vivant, de la dite paroisse, faillie.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 27 mars 1877. 2435 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William George, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au seizième jour d'avril prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

ISRAEL WOOD,
Syndic.
2487 2

Stanstead, 26 mars 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Québec, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Albert Jolivet, failli.

Le premier mai prochain, le failli s'adressera à la dite cour pour en obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

BEDARD & ROULEAU,
Ses procureurs *ad litem.*
2483 2

Québec, 26 mars 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Azilda Lamoureux, de la cité de Montréal, épouse dûment séparée de biens par contrat de mariage de Louis N. Ecrement, commerçant, du même lieu, faisant affaires à Montréal susdit, sous les nom et raison de Ecrement et Cie., et le dit Louis N. Ecrement, partie au présent en autant que requis pour assister et autoriser sa dite épouse, faillie.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 26 mars 1877. 2493 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Alphonse Allard, de Saint-Sauveur, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au seizième jour d'avril, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOSEPH SHEHYN,
Syndic.
2545 2

Québec, 28 mars 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Régis Labelle, marchand de bois et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-quatrième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 27 mars 1877. 2597 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Marie Barlow, trader, of the parish of Bécancour, widow of the late François Beauchemin, in his lifetime, of the said parish, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
No. 60, Saint James street.
Montreal, 27th March, 1877. 2496

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William George, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the sixteenth day of April next, after which dividend will be paid.

ISRAEL WOOD,
Assignee.
2487 2

Stanstead, 26th March, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
District of Québec, } *Superior Court.*

In the matter of Albert Jolivet, an Insolvent.

On the first day of May next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

BEDARD & ROULEAU,
His attorneys *ad litem.*
2483 2

Québec, 26th March, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Azilda Lamoureux, of the city of Montreal, wife duly separated as to property by marriage contract of Louis N. Ecrement, trader, of the same place, carrying on business at Montreal aforesaid, under the name style and firm of Ecrement & Co., and the said Louis N. Ecrement, a party hereunto in so far as may be required to assist and authorize his said wife, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 26th March, 1877. 2494

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alphonse Allard, of Saint-Sauveur, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the sixteenth day of April, after which dividend will be paid.

JOSEPH SHEHYN,
Assignee.
2545 2

Québec, 28th March, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Régis Labelle, of the city of Montreal, lumber merchant and trader, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Tuesday, the twenty fourth day of April A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 27th March, 1877. 2598

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Radolphe Beaugrand dit Champagne, marchand et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-quatrième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 28 mars 1877. 2599 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Adcock & English, importateurs en gros de bijouteries et commerçants, de Montréal, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes de la composition a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à jeudi, le vingt-sixième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour la composition sera payée.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 28 mars, 1877. 2593 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Benjamin Franklin Knight, du canton de Stanstead, commerçant, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de la susdite cour un acte de composition et décharge, et mardi, le dixième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant-midi, aussitôt que le conseil pourra être entendu, il s'adressera à la cour susdite, en la cité de Sherbrooke, pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée

B. F. KNIGHT,
Par TERRILL & HACKETT,
Ses procureurs *ad litem.*

Stanstead, 2 mars 1877. 2613 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de H. E. Bonneau, marchand et commerçant, de la paroisse de Saint-George de Henryville, dans le district d'Iberville, failli.

Je, soussigné, Louis Joseph Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie et Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 26 mars 1877. 2591 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James Mitchell, failli.

Jeudi, le vingt-sixième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

JAMES MITCHELL,
Montréal, 21 mars 1877. 2351 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Christopher Healy, failli.

Vendredi, le treizième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

CHRISTOPHER HEALY,
Montréal, 7 mars 1877. 2029 5

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Radolphe Beaugrand dit Champagne, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

A second and final dividend has been prepared subject to objection, until Monday, the twenty fourth day of April, A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 28th March, 1877. 2609

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Adcock & English, of the city of Montreal, wholesale importers of jewellery and traders, Insolvents.

A first and final dividend of the composition has been prepared subject to objection, until Thursday, the twenty sixth day of April, A. D. 1877, after which day the composition will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 28th March, 1877. 2594

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Benjamin Franklin Knight, of the township of Stanstead, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of above court a deed of composition and discharge, and on Tuesday, the tenth day of April next, at the hour of ten o'clock in the forenoon, or so soon thereafter as council can be heard, he will apply to the said court, in the city of Sherbrooke, for confirmation of the same and discharge thereby effected.

B. F. KNIGHT,
By TERRILL & HACKETT,
His attorneys *ad litem.*

Stanstead, 2nd March, 1877. 2614

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THEREON.

In the matter of H. E. Bonneau, of the parish of Saint George de Henryville, in the district of Iberville, general merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Nos. 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 26th March, 1877. 2592

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of James Mitchell, an Insolvent.

On Thursday, the twenty sixth day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

JAMES MITCHELL,
Montreal, 21st March, 1877. 2352

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Christopher Healy, an Insolvent.

On Friday, the thirteenth day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

CHRISTOPHER HEALY,
Montreal, 7th March, 1877. 2030

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edmond N. Gaudet, de la paroisse de Saint-Patrice de Tingwick, comté et district d'Arthabaska, marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Joseph Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de la faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 & 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 27 mars 1877. 2589 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William A. Smith, marchand et commerçant, de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de William A. Smith & Cie., failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-troisième jour d'avril, A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 27 mars 1877. 2595 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de George Beattie, failli.
Jeudi, le troisième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

GEORGE BEATTIE,
Montréal, 27 mars 1877. 2583 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Hiram Duclos, jr., commerçant, de la cité et du district de Montréal, et y faisant affaires sous le nom de Duclos & Cie., failli.
Le premier de mai prochain, le soussigné s'adressera à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

HIRAM DUCLOS, Jr.
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 22 mars 1877. 2603 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

No. 61.
Dans l'affaire de Pierre Houle et Rémi Favreau, faillis.

Le dix-septième jour d'avril prochain, les faillis demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

HOULE & FAVREAU,
Par J. G. D'AMOUR,
Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 12 mars 1877. 2099 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Francis Smith, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le dix-huitième jour d'avril prochain, A. D. 1877, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

CHAS. F. SMITH.
Montréal, 14 mars 1877. 2193 4

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Edmond N. Gaudet, of the parish of Saint Patrick de Tingwick, county and district of Arthabaska, general merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 & 68, Saint James street.
Montreal, 27th March, 1877. 2590

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William A. Smith, of the city of Montreal, merchant and trader, their doing business under the name or firm of William A. Smith & Co., an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Monday, the twenty third day of April, A. D. 1877, after which dividends will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 27th March, 1877. 2596

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of George Beattie, an Insolvent.
On Thursday, the third day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

GEORGE BEATTIE,
Montreal, 27th March, 1877. 2584

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Hiram Duclos, jr., of the city and district of Montreal, trader, doing business under the name of Duclos & Co., an Insolvent.

On the first day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

HIRAM DUCLOS, Jr.
By DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 22nd March, 1877. 2604

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

No. 61.
In the matter of Pierre Houle and Rémi Favreau, Insolvents.

On the seventeenth day of April next, the insolvents will apply to the said court for their discharge under the said act.

HOULE & FAVREAU,
By J. G. D'AMOUR,
Their attorney *ad litem*.
Montreal, 12th March, 1877. 2100

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND THEIR AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Charles Francis Smith, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the eighteenth day of April next, A. D. 1877, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

CHAS. F. SMITH,
Montreal, 14th March, 1877. 2194

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire d'Henry Grant, bijoutier et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Jendredi, le troisième jour de mai prochain A. D. (1877), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

HENRY GRANT,
Par ABBOTT, TAIT,
WOTHERSPOON & ABBOTT,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 28 mars 1877. 2559 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Robert P. Doyle, commerçant, de la cité de Sherbrooke, failli.

Vendredi, le onzième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte du dit failli.

ROBERT P. DOYLE,
FELTON & CALDER,
Procureurs *ad litem* du dit failli.

Sherbrooke, 28 mars 1877. 2585 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de David Nault, failli.
Mercredi, le onzième jour d'avril prochain, 1877, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

DAVID NAULT,
Par A. DEMERS,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 3 mars 1877. 1863 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 257.
Dans l'affaire de Jean Pierre Gagelin de Fonteney, commerçant, de Montréal, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette cour, mardi, le dix-septième jour d'avril prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

J. P. G. DE FONTENEY,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 7 mars 1877. 2057 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Edward F. G. Bodwell, failli.
Avis est par le présent donné par le failli que le dixième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant-midi, il s'adressera à la dite cour, en la cité de Sherbrooke, pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

EDWARD F. G. BODWELL,
Par TERRILL & HACKETT,
Ses procureurs *ad litem*.

Stanstead, 2 mars 1877. 1715 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Joseph Beaudry, marchand tailleur et commerçant, failli.

Vendredi, le treizième (13) jour d'avril A. D. 1877, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH BEAUDRY,
Par J. B. DOUTRE,
Son procureur *ad litem*.

2053 5

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Henry Grant, of the city and district of Montreal, Jeweller and trader, an Insolvent.

On Thursday, the third day of May next A. D. (1877), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

HENRY GRANT,
By ABBOTT, TAIT,
WOTHERSPOON & ABBOTT,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 28th March, 1877. 2560

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Robert P. Doyle, of the city of Sherbrooke, trader, an Insolvent.

On Friday, the eleventh day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act of the said insolvent.

ROBERT P. DOYLE,
FELTON & CALDER,
Attorneys *ad litem* of said insolvent.

Sherbrooke, 28th March, 1877. 2586

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of David Nault, an Insolvent.
On Wednesday, the eleventh day of April next, 1877, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

DAVID NAULT,
By A. DEMERS,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 3rd March, 1877. 1864

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 257.
In the matter of Jean Pierre Gagelin de Fonteney, of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent above named will apply to this court, on Tuesday, the seventeenth day of April next, for his discharge under the said act.

J. P. G. DE FONTENEY,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 7th March, 1877. 2058

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Edward F. G. Bodwell, an Insolvent.

Notice is hereby given by insolvent that he will apply to the above court, at the city of Sherbrooke, on the tenth day of April next, at ten o'clock in the forenoon, for his discharge under the said acts.

EDWARD F. G. BODWELL,
By TERRILL & HACKETT,
His attorneys *ad litem*.

Stanstead, 2nd March, 1877. 1716

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THEREIN.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Joseph Beaudry, clothier and trader, of Montreal, an Insolvent.

On Friday, the thirteenth (13) day of April A. D. 1877, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH BEAUDRY,
By J. B. DOUTRE,
His attorney *ad litem*.

2054

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William Reynolds, failli.
 Vendredi, le treizième jour d'avril prochain, le
 soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

WILLIAM REYNOLDS,
 Montréal, 7 mars 1877. 2027 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, }
 District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Bazile Exurie Lacroix, navigateur
 et commerçant, de Saint-Aimé, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour
 un acte de composition et décharge, exécuté par
 la majorité légale de ses créanciers, et mardi, le pre-
 mier jour de mai prochain, il s'adressera à la dite
 cour pour obtenir une ratification de la décharge
 par la effectuée.

BAZILE EXURIE LACROIX,
 Par A. GERMAIN,
 Son procureur *ad litem.*
 Sorel, 12 mars 1877. 2237 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
 DEMENTS.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John T. Hutchison, commerçant
 et épicier, de la cité de Montréal, failli.

Le dix-neuvième jour d'avril prochain, le soussi-
 gné demandera à la dite cour une décharge en
 vertu du dit acte

JOHN T. HUTCHISON,
 CROSS, LUNN & DAVIDSON,
 Ses procureurs.
 Montréal, 14 mars 1877. 2279 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, }
 District d'Ottawa. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Michael Coghlan, de l'île des
 Allumettes, dans le dit district d'Ottawa, com-
 merçant, failli.

Le vingt-troisième jour d'avril prochain, le sous-
 signé pour le dit failli demandera à la dite cour
 une décharge en vertu du dit acte.

J. R. FLEMING,
 Procureur du failli.
 Aylmer, 14 mars 1877. 2271 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Edouard Payette, commerçant, de
 Montréal, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette
 cour, mardi, le dix-septième jour d'avril prochain,
 pour sa décharge sur le dit acte.

EDOUARD PAYETTE,
 Par T. & C. C. DE LORIMIER,
 Ses procureurs *ad litem*
 Montréal, 7 mars 1877. 2059 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Racette, marchand, de
 Sainte-Julienne, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividen-
 des sur les immeubles et les meubles a été pré-
 paré en cette affaire et ouvert aux oppositions
 jusqu'à lundi, le neuvième jour d'avril pro-
 chain, après lequel jour les dividendes seront
 payés.

A. MAGNAN,
 Syndic.
 Joliette, 21 mars 1877. 2421 3

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of William Reynolds, an Insolvent.
 On Friday, the thirteenth day of April next,
 the undersigned will apply to the said court for
 his discharge.

WILLIAM REYNOLDS,
 Montreal, 7th March, 1877. 2028

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, }
 District of Richelieu. } *Superior Court.*

In the matter of Bazile Exurie Lacroix, of Saint
 Aimé, navigator and trader, an Insolvent.

The undersigned hath filed in the office of this
 court a deed of composition and discharge execu-
 ted by the legal majority of his creditors, and on
 Tuesday, the first day of May next, he will apply
 to the said court for a confirmation of the dis-
 charge thereby effected.

BAZILE EXURIE LACROIX,
 By A. GERMAIN,
 His attorney *ad litem.*
 Sorel, 12th March, 1877. 2238

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
 MENTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of John T. Hutchison, of the city of
 Montreal, trader and grocer, an Insolvent.

On the nineteenth day of April next, the under-
 signed will apply to the said court for a discharge
 under the said act.

JOHN T. HUTCHISON,
 CROSS, LUNN & DAVIDSON,
 His attorneys.
 Montreal, 14th March, 1877. 2280

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, }
 District of Ottawa. } *Superior Court.*

In the matter of Michael Coghlan, of Allumette
 Island, in the said district of Ottawa, trader, an
 Insolvent.

On the twenty third day of April next, the under-
 signed will apply to the said court on behalf of
 the said insolvent for a discharge under the said
 act.

J. R. FLEMING,
 Attorney for insolvent.
 Aylmer, 14th March, 1877. 2272

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Edouard Payette, of the city of
 Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent above named will apply to this
 court, on Tuesday, the seventeenth day of April
 next, for his discharge under the said act.

EDOUARD PAYETTE,
 By T. & C. C. DE LORIMIER,
 His attorneys *ad litem.*
 Montreal, 7th March, 1877. 2060

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Racette, merchant, of
 Sainte-Julienne, an Insolvent.

A first and final dividend sheet on the immo-
 vables and movables has been declared in this
 matter open to objection until Monday, the
 ninth day of April next, after which date said
 dividend shall be paid.

A. MAGNAN,
 Assignee.
 Joliette, 21st March, 1877. 2422

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
 District de Terrebonne. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de Dugald McVicar, commerçant, de
 Grenville, dans le district de Terrebonne, failli.

Le quinzième jour de mai prochain, le failli sous-
 signé demandera à la dite cour sa décharge en
 vertu des dits actes.

DUGALD McVICAR,
 Par DAVIDSON & CUSHING,
 Ses procureurs *ad litem.*

Sainte Scholastique, 28 mars 1877. 2025 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Murphy & Berthelot, faillis.
 Les créanciers sont notifiés de s'assembler au
 bureau du syndic, No. 22, rue Saint-Jean, dans la
 cité de Montréal, mercredi, le dix-huitième jour
 d'avril prochain, à onze heures a. m., pour consi-
 dérer un consentement par écrit à la décharge de
 Patrick A. Murphy, un des faillis sus-nommés,
 signé par une majorité des créanciers qui ont prou-
 vé des réclamations de cent piastres et au-dessus

EDWARD EVANS
 Syndic.
 Montréal, 28 mars 1877. 2643 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Hiam & Ostell, faillis.
 Les créanciers sont notifiés de s'assembler au
 bureau du syndic, No. 22, rue Saint-Jean, dans la
 cité de Montréal, mercredi, le dix-huitième jour
 d'avril prochain, à midi, pour considérer un con-
 sentement par écrit à la décharge d'Albert E. Hiam
 et John T. Ostell, les faillis sus-nommés, signé par
 une majorité des créanciers qui ont prouvé des
 réclamations de cent piastres et au-dessus.

EDWARD EVANS,
 Syndic.
 Western Chambers.
 Montréal, 29 mars 1877. 2645 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph O. Matte, épiciier, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette
 cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir
 à mon bureau, No. 76, rue Saint-Pierre, Québec,
 lundi, le vingt-troisième jour d'avril prochain, à
 onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses
 affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à
 propos.

RICHARD H. WURTELE,
 Syndic.
 Québec, 26 mars 1877. 2633 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Deacon & Grant, commerçants,
 de Montréal, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes
 a été préparé et sera ouvert aux oppositions jus-
 qu'à mardi, le vingt-quatrième jour d'avril 1877,
 après lequel jour les dividendes seront payés.

ROBERT W. OLIVER,
 Syndic.
 Bureau d'Oliver & Miller,
 43, rue Saint-François-Xavier.
 Montréal, 29 mars 1877. 2637 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Brown, McMinn & Cie, de Mont-
 réal, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et
 ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-
 troisième jour d'avril prochain, après lequel jour
 les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
 Syndic.
 Montréal, 28 mars 1877 2439 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
 District of Terrebonne. } *Superior Court.*
 In the matter of Dugald McVicar, of Grenville,
 in the district of Terrebonne, trader, an Insol-
 vent.

On the fifteenth day of May next, the under-
 signed insolvent will apply to the said court for his
 discharge under said acts.

DUGALD McVICAR,
 Per DAVIDSON & CUSHING,
 His attorneys *ad litem.*

Sainte Scholastique, 28th March, 1877. 2626

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Murphy & Berthelot, Insolvents.
 The creditors are notified to meet at the office of
 the assignee, No. 22, Saint John street, in the city
 of Montreal, on Wednesday, the eighteenth day
 of April next, at eleven o'clock a. m., to take into
 consideration a consent in writing to the discharge
 of Patrick A. Murphy, one of the above-named insol-
 vents, signed by a majority of the creditors who
 have proved claims of one hundred dollars and
 upwards.

EDWARD EVANS,
 Assignee.
 Montreal, 28th March, 1877. 2644

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Hiam & Ostell, Insolvents.
 The creditors are notified to meet at the office
 of the assignee, No. 22, Saint John street, in the
 city of Montreal, on Wednesday, the eighteenth
 day of April next, at twelve o'clock noon, to take
 into consideration a consent in writing to the dis-
 charge of Albert E. Hiam and John T. Ostell, the
 insolvents above named, signed by a majority of
 the creditors who have proved claims of one hun-
 dred dollars and upwards.

EDWARD EVANS,
 Assignee.
 Western Chambers.
 Montreal, 29th March, 1877. 2646

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph O. Matte, grocer, an In-
 solvent.

A writ of attachment has issued in this cause,
 and the creditors are notified to meet at my office,
 No. 76, Saint Peter street, Quebec, on Monday,
 the twenty third day of April next, at eleven o'clock
 a. m., to receive statements of his affairs, and to
 appoint an assignee if they think fit.

RICHARD H. WURTELE,
 Assignee.
 Quebec, 26th March, 1877. 2634

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Deacon & Grant, of Montreal,
 trader, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been pre-
 pared open to objection until Tuesday, the twenty
 fourth day of April 1877, after which dividend will
 be paid.

ROBERT W. OLIVER,
 Assignee.
 Office of Oliver & Miller,
 43, Saint François Xavier street.
 Montréal, 29th March, 1877. 2638

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Brown, McMinn & Co., of Mont-
 réal, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to
 objection until Monday, the twenty third day of
 April next, after which dividends will be paid.

DAVID J. CRAIG,
 Assignee.
 Montréal, 28th March, 1877. 2640

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Heynen, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Les créanciers de la susdite faillite sont par le présent notifiés que le failli ayant manqué de remplir les conditions de son acte de composition et de rencontrer ses paiements lorsqu'il sont devenus dûs, je, soussigné syndic, a repris possession de l'actif de la dite succession. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, en la cité de Montréal, lundi, le seizième jour d'avril A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour considérer la question de disposer de la succession, et pour décider toutes questions qui peuvent tomber sous les dispositions de l'acte de faillite, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 29 mars 1877. 2635 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire d'Adolphe D'Aoust et Elie Brisbois, tous deux de la cité de Winnipeg, province de Manitoba, dans la Puissance du Canada, marchands et commerçants, tous deux tant individuellement que comme faisant affaires dans la dite cité de Winnipeg, et dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de D'Aoust et Brisbois, faillis.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par les créanciers de la dite société, et mercredi, le neuvième jour de mai prochain A. D. 1877, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

ADOLPHE D'AOUST,
Par J. B. DOUTRE,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 5 avril, 1877. 2561

Règles de Cour.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.—Montréal.*
District de Montréal. } No. 25.

Dans l'instance de la cité de Montréal, requérante en expropriation, sur la rue Versailles, et

L'hon. Sir A. T. Galt et autres, héritiers et représentants de feu John Torrance, Indemnitaires.

Avis public est par le présent donné que la requérante a déposé au greffe de cette cour la somme de deux mille sept cent quarante-quatre piastres et trente et une cents (§2,744.31), prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite requérante par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit : " Un morceau de terre, sans bâtisses sus-érigées ; borné en front par la rue Saint-Bonaventure, en arrière par le chemin du Grand-Tronc, d'un côté par la succession John Torrance, de l'autre côté par la dite succession John Torrance, contenant une étendue en superficie de cinquante-sept cent et soixante et dix-sept pieds et demi carrés, mesure anglaise, le dit morceau de terre étant les numéros 467-3, 467-6 et 467-14, du plan officiels et livre de renvoi pour le quartier Saint-Antoine, de la dite cité."

Et sur la requête du dit indemnitaire, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois de suite dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite Cour Supérieure, à Montréal, sous

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Heynen, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent estate are hereby notified that the insolvent having failed to carry out the terms of his deed of composition and discharge and to meet his payments as they become due, I, the undersigned assignee, have re-entered into and taken possession of the assets of the said estate, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Montreal, Monday, the sixteenth day of April A. D. 1877, at three o'clock in the afternoon, to consider the question of disposing of the estate, and to decide all questions which may be within the jurisdiction of the insolvent act, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street.
Montreal, 29th March, 1877. 2636

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Adolphe D'Aoust and Elie Brisbois, both of the city of Winnipeg, province of Manitoba, in the Dominion of Canada, merchants and traders, both individually and as carrying on business in the said city of Winnipeg, and in the said city of Montreal, under the name and style of D'Aoust and Brisbois, Insolvents.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by the creditors of above firm, and on Wednesday, the ninth day of May next A. D. 1877, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge hereby effected.

ADOLPHE D'AOUST,
By J. B. DOUTRE,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 5th April, 1877. 2562

Rules of Court.

Province of Quebec, } *Superior Court.—Montreal.*
District of Montreal. } No. 25.

In the matter of the city of Montreal, petitioner in expropriation, in Versailles street, and

The honorable Sir A. T. Galt and others, the heirs and representatives of the late John Torrance, *Indemnitaires*.

Public notice is hereby given that the petitioner hath deposited in the office of the prothonotary of the said court the sum of two thousand seven hundred and forty four dollars and thirty one cents (§2,744.31,) being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by said petitioner, by forced expropriation, namely : " A piece of land, with no buildings thereon erected ; bounded in front by Saint Bonaventure street, in rear by the Grand Trunk Railway, on one side by the estate John Torrance, on the other side by the said estate John Torrance, containing a superficial area of fifty seven hundred and seventy seven and one half square feet, english measure, the said piece of land being numbers 467-3, 467-6 and 467-14, of the official plan and book of reference for the Saint Antoine ward, of the said city."

And upon the petition of the said *indemnitaire*, it is ordered that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the *Quebec Official Gazette*, the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the

un mois, à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

GEORGE PYKE,
Député P. C. S.

Bureau du Protonotaire,
Montréal, 3 avril 1877.

2677

office of the prothonotary of the said Superior Court, at Montreal, within one month, from the date of the first insertion of said notice, on default whereof proceedings will be had without respect to any rights they may have.

GEORGE PYKE,
Deputy P. S. C.

Prothonotary's Office,
Montreal, 3rd April, 1877.

2678

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Célestin Gagnier ou Gagné, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé dans la paroisse de Montréal, connu et désigné sur les plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro (3052) trois mille cinquante-deux, situé sur la rue du Grand-Tronc, contenant cinquante-deux pieds de front sur cent sept pieds six pouces de profondeur, sur le côté sud-ouest, et quatre vingt-seize pieds six pouces sur le côté nord-est, le tout mesure française, et plus ou moins, sans garantie de mesure précise.

Pour être vendu au palais de justice, dans la cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-SIXIEME jour de MAI mil huit cent soixante et dix-sept, à DIX heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,
Bureau de Craig & Moffat, Syndic officiel.
Montréal, 22 mars 1877. 2457 3
[Première publication, 24 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Turgeon, de Saint-Malachie, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessus mentionnés seront vendus aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement d'un demi arpent de front sur un arpent et vingt pieds de profondeur, situé au lieu de Saint-Malachie, dans le neuvième rang du township de Frampton; borné en front au sud-ouest au chemin du Roi, au nord-est à Thomas Martin et Michael Quigley ou leurs représentants, au sud à l'emplacement de l'école, et au nord aux

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Celestin Gagnier or Gagné, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land in the parish of Montreal, known and described on the official plan and book of reference of said parish, by the number (3052) three thousand and fifty two, situate on Grand Trunk street, containing fifty two feet in front by one hundred and seven feet six inches in depth, on the south west side, and ninety six feet six inches on the north east side, all french measure, but more or less, without warranty as to precise measurements.

To be sold in the court house, in the city of Montreal, on SATURDAY, the TWENTY SIXTH day of MAY, eighteen hundred and seventy seven, at TEN o'clock forenoon.

DAVID J. CRAIG,
Office of Craig & Moffat, Official assignee.
Montreal, 22nd March, 1877. 2458
(First published, 24th March, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Turgeon, of Saint Malachie, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable properties, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, at Quebec previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. An emplacement of one half arpent in front by one arpent and twenty feet in depth, situate at the place called Saint Malachie, in the ninth range of the township of Frampton; bounded in front to the south west by the King's highway, to the north east by Thomas Martin and Michael Quigley or their representatives, towards the

dits Thomas Martin et Michael Quigley ou représentants.

Et 2. La moitié indivise à être prise du côté sud d'une propriété située en la paroisse de Saint-Malachie, en le septième rang, de deux acres et demi de front sur vingt-trois arpents de terre, plus ou moins; bornée en front au chemin Royal, en profondeur à Patrick Healey, au nord à George Rutherford, au sud à Patrick Healey, à être distraite toutefois de la propriété sus-désignée, les emplacements tels que reconnus suivant leurs titres respectifs de Ephrem Vermet, Edouard Gosselin, Ferdinand Lavallée; cependant la latitude de terrain ou emplacement entre F. Lavallée et Edouard Gosselin, appartient pour la moitié à être prise du côté sud au dit Pierre Turgeon.

Les dits immeubles seront vendus le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, à la porte de l'église de Saint-Malachie.

J. AUGER,
Québec, 22 février 1877. Syndic.
[Première publication, 24 février 1877.] 1601 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Hawkins Judd, manufacturier de chaussures et commerçant, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Banada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, au village de Stanstead Plain, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Partie du lot numéro deux, dans le dixième rang du dit canton de Stanstead, situé sur le côté sud, sud-ouest de la rue appelée Fox, à Stanstead Plain, consistant environ douze perches le tout tel qu'enclos par une clôture en planche, et sur laquelle est érigée une maison et hangard ci-devant occupés par un nommé Bangs, et étant la même terre et les mêmes lieux que Jean Octave St. Pierre, a acquis ci-devant d'un nommé Joseph Gardner, par acte passé devant C. A. Richardson, notaire public, le dixième jour de juin de l'année dix huit cent soixante-deux, le même tel qu'acquis par Cyrus C. Clark, de Chester, Williams Cowles, écuyer, par acte en date du vingt-septième jour de mai dix-huit cent soixante-quatre, et dont une copie est dûment enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Stanstead, dans le registre B, volume douze, sous le numéro six cent trois, pages 53 et 54.

2. Une autre partie du dit lot numéro deux, dans le dit dixième rang de Stanstead, situé sur le côté sud de la rue appelée Fox, partie de la dite terre étant situé entre la terre ci-devant vendue par feu Amos Fox à Joseph Gardner, comprenait toute la terre depuis la dite étendue en dernier lieu mentionnée jusqu'à la terre de Dame Elizabeth Wheeler, soixante-dix pieds de front et en arrière jusqu'à la dite étendue de terre vendue à Joseph Gardner, la distance de cinquante pieds, et aussi une autre étendue de terre à distraire du dit lot numéro deux, située à l'extrémité ouest de la dite terre vendue à Joseph Gardner, comme susdit, une perche de largeur jusqu'à la clôture de la cour de la grange de la propriété appartenant à la succession du dit feu Amos Fox, telle

south by the school emplacement, and to the north by the said Thomas Martin and Michael Quigley or representatives.

And 2. The undivided half to be taken from the south part of a property situate in the parish of Saint Malachie, in the seventh range, of two acres and a half in front by twenty three arpents of ground, more or less; bounded in front by the King's highway, to the depth by Patrick Healey, to the north by George Rutherford, to the south by Patrick Healey, to be *distrain*, however from the property above described, the emplacement as acknowledged by the respective title-deeds thereto of Ephrem Vermet, Edouard Gosselin, Ferdinand Lavallée; the space or extent of ground or emplacement between F. Lavallée and Edouard Gosselin, belongs for one half to be taken from the south side to said Pierre Turgeon.

The said immovable properties will be sold on the TWENTY SIXTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the church door of Saint Malachie.

J. AUGER,
Quebec, 22nd February, 1877. Assignee.
[First published, 24th February, 1877.] 1602

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Hawkins Judd, of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, boot and shoe manufacturer and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undementioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Stanstead Plain, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Part of the lot number two, in the tenth range of the said township of Stanstead, lying on the south, south westerly side of Fox street so called, on Stanstead Plain, consisting of about twelve rods the same as now enclosed by board fence, and whereon there is erected a dwelling house and shed formerly occupied by one Bangs, and being the same land and premises which Jean Octave St. Pierre, heretofore acquired from one Joseph Gardner, by deed passed before C. A. Richardson, notary public, on the tenth day of June, in the year eighteen hundred and sixty two, and the same acquired by Cyrus C. Clark, from Chester, Williams Cowles, esquire, by deed dated the twenty seventh day of May, eighteen hundred and sixty four, and whereof a copy is duly enregistered in Stanstead division, registry office, in register B, volume twelfth, under number six hundred and three, pages 53 and 54.

2. Another portion of the said lot number two in the said tenth range of Stanstead, lying upon the southwardly side of Fox street, so called, part of said land lying between the land formerly sold by the late Amos Fox to Joseph Gardner, comprising the whole of the land from said last, mentioned piece to Mrs. Elisabeth Wheeler's land, seventy feet in front and back as far as the said piece of land sold to Joseph Gardner, the distance of fifty feet, and also another piece of land off, of the said lot number two, lying on the westerly end of said land sold to Joseph Gardner, as aforesaid, one rod wide to the barn yard fence, of the property belonging to the estate of the said late Amos Fox, as the said fence now stands, and the same distance back, as the other pieces above

qu'est maintenant la dite clôture, et la même distance en arrière que les autres étendues de terre sus-mentionnées, excepté la ligne depuis le coin sud-ouest de la dite étendue de terre ci-devant vendue au dit Joseph Gardner, jusqu'à sa rencontre avec la dite clôture de la cour de la grange, huit pieds nord d'une ligne droite avec l'autre étendue sus-mentionnée vendue à Joseph Gardner comme susdit, sur la ligne du côté sud, les dites étendues de terre sus-mentionnées étant celles acquises par Cyrus C. Clark, de feu Amos Fox, par acte exécuté devant témoins, et enregistré dans le dit bureau d'enregistrement, dans le registre B, volume douze, sous le numéro six cent quatorze, pages 64 et 65. Tel que les dites étendues de terre sont et se poursuivent—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

3. Partie du lot numéro deux, dans le dixième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead; bornée et décrite, comme suit, savoir: premièrement, commençant à un point en arrière ou ligne est de la terre ci-devant appartenant à feu Silas Horton Dickerson, maintenant appartenant à Charles M. Thomas, distance de seize perches et un quart depuis la ligne sud de la terre des représentants de feu Henry Gates Pierce; de là s'étend à l'est sur une ligne parallèle avec la dite ligne sud de la dite terre des représentants du dit feu Henry Gates Pierce, la distance d'environ douze perches et demie jusqu'au coin nord-ouest de la terre en deuxième lieu décrite, dans l'acte de vente consenti par le dit William B. Colby, à un nommé Edwin R. Johnson, le dixième jour d'avril 1874; de là sud le long de la dite ligne ouest de la terre de Johnson, jusqu'au centre de la route conduisant du chemin public ou de la rue principale de Stanstead Plain, est jusqu'au terrain qui servait ci-devant de terrain à l'exposition d'agriculture; de là ouest le long du centre de la dite route, environ douze perches et demie jusqu'au coin sud-est de la terre en premier lieu décrite dans le dit acte de vente consenti au dit Edwin R. Johnson; de là nord le long de la ligne de profondeur ou ligne est des terres des dits Johnson, docteur J. F. Moulton, Andrew F. B. Patton et le dit Charles M. Thomas, jusqu'au point de départ.

Et deuxièmement.—Commencant à un point distant de trente-trois perches et demie est de la ligne de profondeur est de la terre du dit Charles M. Thomas, ou le point de départ de la désignation de la terre ci-dessus en dernier lieu décrite et seize perches et un quart sud, de la ligne sud de la terre des dits représentants du dit feu Henry Gates Pierce; de là s'étendant à l'est sur une ligne parallèle avec la dite ligne sud de la terre des représentants du dit feu Henry Gates Pierce, jusqu'au terrain qui servait ci-devant de terrain d'exposition d'agriculture, jusqu'à un point à la distance de seize perches et un quart de la terre de la dite succession Pierce; de là sud le long de la ligne ouest du ci-devant terrain de l'exposition d'agriculture jusqu'au centre de la dite route courant est jusque là; de là ouest le long du centre de la dite route jusqu'à un point distant de dix perches et demie est du coin sud-est de la dite terre en deuxième lieu décrite dans le dit acte de vente au dit Edwin R. Johnson; de là nord dans une ligne droite jusqu'au point de départ—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites sur les dites deux étendues de terre, y compris aussi tous les droits et privilèges et sujette à telles conditions concernant le droit de passage, contenu dans l'acte de vente à Dame Lemira Strong, veuve de feu Moses French Colby, écuyer, par feu Amos Fox, d'une partie de la dite propriété par elle transportée et cédée au dit William B. Colby, le dixième jour d'avril 1874, et aussi dans un acte de vente d'un nommé Wilmot H. Dickerson, au dit William B. Colby, les dits deux actes étant dûment enregistrés.

Pour être vendues dans la salle d'audience, dans

mentioned, except the line from the southwesterly corner of the said piece of land heretofore sold to the said Joseph Gardner, to strike the said barn yard fence, eight feet northwardly of a straight line with the others above mentioned piece sold to Joseph Gardner as aforesaid, on the south westerly side line the said last above mentioned tracts of land, being the same as acquired by Cyrus C. Clark, from the late Amos Fox, by deed executed before witnesses and recorded in said registry office in register B, volume twelfth, under number six hundred and fourteen, pages 64 and 65. As the said several tracts or parcels of land are and extend—with the buildings and improvements thereon erected.

3. Part and portion of the lot number two, in the tenth range of lots in the said township of Stanstead; bounded and described as follows, to wit: firstly, commencing at a point on the rear or easterly line of the land formerly belonging to the late Silas Horton Dickerson, now to Charles M. Thomas, distant sixteen and one quarter rods from the southerly line of the land of the representatives of the late Henry Gates Pierce; thence extending easterly on line parallel with the said southerly line of the said land of the representatives of the said late Henry Gates Pierce, the distance of about twelve and one half rods to the north westerly corner of the land secondly described in the deed of sale granted by the said William B. Colby, to one Edwin R. Johnson, on the tenth day of April 1874; thence southerly along the said Johnson's westerly line to the centre of the by-road, leading from the highway or main street on Stanstead Plain, easterly to what was formerly the Agricultural Fair Ground; thence westerly along the centre of the said by-road, about twelve and one half rods, the south easterly corner of the land firstly described in the said deed of sale to the said Edwin R. Johnson; thence northerly along the rear to easterly line of the lands of the said Johnson, Doctor J. F. Moulton, Andrew F. B. Patton, and the said Charles M. Thomas, to the plan of beginning.

And secondly.—Commencing at a point distant thirty three and one half rods easterly from the easterly or rear line of the said Charles M. Thomas, land or the point begun at in the description of the land last above described, and sixteen and one quarter rods southerly from the southerly line of the land of the said representatives of the said late Henry Gates Pierce; thence extending easterly on a line parallel, with the said southerly line of the land of the representatives of the said late Henry Gates Pierce, to what was formerly the Agricultural Fair Ground, at a point at the said distance of sixteen and one quarter rods from the land of the said Pierce estate; thence southerly along the westerly line of the said late Agricultural Fair Ground to the centre of the said bye road running easterly thereto; thence westerly along the centre of the said bye road to a point distant ten and one half rods easterly of the south easterly corner of the said land secondly described in the said deed of sale to the said Edwin R. Johnson; thence northerly in a straight line to the place of beginning—with the buildings and improvements on the said two last above described tracts or parcels of land erected and made and also including all privileges and rights and subject to such conditions as to right of way as contained in the deed of sale to Mrs. Lemira Strong, widow of the late Moses French Colby, esquire, from the late Amos Fox, of a portion of the said property by her conveyed to said William B. Colby on the tenth day of April 1874, and also, in a deed of sale from one Wilmot H. Dickerson, to the said William B. Colby, both of said deeds duly enregistrés.

To be sold at court room, in the village of Stans

le village de Stanstead Plain, SAMEDI, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

ISRAEL WOOD,
Syndic.
1931 3

Stanstead Plain, 7 mars 1877.
[Première publication, 10 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Lund, d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice, machiniste, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après mentionné, appelé "Milford", sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées à son bureau, dans la paroisse de la Rivière du Loup (en haut), avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Le vaisseau appelé le "Milford" de Montréal, qui est du port de quarante-cinq et ~~3499~~ tonneaux, construit en bois (le 30 octobre 1873); le dit vaisseau a un pont mais n'a pas de mâts, sa longueur depuis le devant de la proue jusqu'à l'arrière du haut de la proue est de cent un pieds sept pouces, sa largeur dans sa plus grande largeur au-dessus de la principale liste est de vingt-deux pieds, sa profondeur dans la cale est de quatre pieds deux pouces, il est mû par la vapeur avec une roue à aubes, à l'arrière avec une chambre d'engin de quarante-neuf pieds quatre pouces de longueur et quarante-neuf tonneaux, il n'y a pas d'agrès avec beaupré, l'arrière rond et sculpté, n'a pas d'éperon. Tous les ancres, câbles, cordages, cordes, appareils de poulies, chaloupes, rames et accessoires, etc., etc.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Rivière du Loup (en haut), SAMEDI, le DOUZIEME jour de MAI prochain 1877, A. D., à ONZE heures a. m.

F. X. LAMBERT,
Syndic.
1951 3

Rivière du Loup, 6 mars 1877.
[Première publication, 10 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George St. Arnaud, commerçant, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un emplacement sis et situé en la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, auprès de l'église, de la contenance de soixante-quatre pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur (pieds français); prenant son front à une rue publique qui conduit à l'église, et se terminant en profondeur à Narcisse Pierre Massicotte, écuyer, joignant d'un côté au nord-est à l'emplacement du dit failli, et d'autre côté au sud-ouest, encore au dit failli—

le village de Stanstead Plain, on SATURDAY, the SEVENTEENTH day of APRIL 1877, at TEN o'clock in the forenoon.

ISRAEL WOOD,
Assignee.
1932

Stanstead Plain, 7th March, 1877.
[First published, 10th March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Lund, of Yamachiche, county of Saint Maurice, machinist, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned, called steamer "Milford", will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the parish of Rivière du Loup, (en haut), previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

The vessel called the "Milford" of Montreal, which is of the burthen of forty five and ~~3499~~ tons, built of wood, (the 30th October, 1873); the said vessel has one deck and no masts, her length from the fore part of the main stern, to the aft part of the stern post aloft, is one hundred and one feet seven inches, her breadth at the broadest part above main wales is twenty two feet, her depth in hold is four feet two inches, she is propelled by steam with a paddle wheel at stern with an engine room forty nine feet four inches in length, and forty nine tons, she is not rigged with bowsprit, is round sterned carvel built, has no head. And all and singular the anchors, cables, ropes, cords, tackle apparel, boats, oars, furniture, &c., &c.

To be sold at the parsonal church door of the parish of Rivière du Loup (en haut), SATURDAY, the TWELFTH day of MAY next, (1877), A. D., at ELEVEN o'clock a. m.

F. X. LAMBERT,
Assignee
1952

Rivière du Loup, 6th March, 1877.
[First published, 10th March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George St. Arnaud, trader, of the parish of Sainte-Geneviève de Batiscan, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. A lot situated in the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, near the church, containing sixty four feet in front by ninety feet in depth; bounded in front by a public road conducting to the church, in rear by Narcisse Pierre Massicotte, esquire, on one side to the north east to the lot of said insolvent, and on the other side to the south west again to said insolvent—with a house, tannery and other buildings thereon erected, circums-

avec ensemble la maison, la boutique de tanneur, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement sis et situé en la dite paroisse de Batiscan, auprès de l'église, sur le côté nord de la rivière Batiscan, de la contenance de trente-six pieds de front, plus ou moins, sur la profondeur qui peut se trouver à partir du chemin Royal à aller jusqu'à la dite rivière Batiscan; prenant son front au dit chemin Royal, et se terminant en profondeur à la dite rivière joignant, d'un côté au sud-ouest à Dame veuve Exime Nobut, et d'autre côté au nord-est partie à Pierre Rivard et partie à Nazaire L'Heureux—avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un emplacement sis et situé en la dite paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, auprès de l'église de la dite paroisse, contenant soixante-seize pieds de front, plus ou moins, sur quatre vingt dix pieds de profondeur; prenant son front à une rue ou route qui divise le dit emplacement d'avec celui de Narcisse Pierre Massicotte, écuyer, et se terminant en profondeur à l'emplacement de Charles Paquette, joignant d'un côté au nord-est à la route des Levées, et d'autre côté au sud-ouest à Théophile Deguise Flammand—avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

4. Une terre sise et située en la dite paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, au lieu nommé le village Champlain, contenant d'abord trois arpents de front sur huit arpents de profondeur, et continuant de là de deux arpents de front jusqu'au bout de sa profondeur, la dite terre ayant en totalité une profondeur d'environ trente arpents; prenant son front partie à Amand Despins et partie à Marcel Dessureau, et se terminant en profondeur partie à Adrien Lacoursière et partie à George et Eugène Massicotte, joignant d'un côté, au nord-est à Urbain Tiffault, et d'autre côté au sud-ouest partie à Marcel Dessureau, et partie à François-Xavier Massicotte, fils d'Abraham—avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Un lopin de terre sis et situé au lieu nommé le Portage, en la dite paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, d'un demi arpent de largeur sur treize arpents et demi ou environ de profondeur, prenant son front à la ligne de la terre des héritiers Broster, et allant se terminer en profondeur au terrain de Charles Lefebvre, joignant d'un côté au nord à Joseph Lefebvre, et d'autre côté au sud Aimé Marchand, icelui lopin de terre étant partie en culture et partie en bois debout, et tel et ainsi qu'il est actuellement, se poursuit et comporte, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, dans le comté de Champlain, MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques.

Montréal, 14 mars 1877. 2175 2
[Première publication, 17 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Charles Cadotte, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres

tances and dependencies.

2. A lot situated in the said parish of Sainte Geneviève de Batiscan, near the church, on the north side of the river Batiscan, containing thirty six feet in front, more or less, by the depth which can be found from the Royal highway to the said river Batiscan; bounded in front by the said Royal highway, and in rear by the said river, on one side to the south west by Mrs. widow Exime Nobut, and on the other side to the north east one part by Pierre Rivard and one part by Nazaire L'Heureux—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A lot situated in the said parish of Sainte Geneviève de Batiscan, near the church, containing seventy six feet in front, more or less, by ninety feet in depth; bounded in front by a road which divides the said lot from that one of Pierre Narcisse Massicotte, esquire, and in rear by the lot of Charles Paquette, on one side to the north east to (La route des Levées), and on the other side to the south west by Théophile Deguise Flammand—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

4. A land situate in the said parish of Sainte Geneviève de Batiscan, at the place named (Le Village Champlain), containing first, three arpents in front by eight arpents in depth, and continuing from there by two arpents in front to the end of its depth, the said land having in total a length of about thirty arpents; bounded in front partly by Amand Despins, and partly by Marcel Dessureau, and in rear partly by Adrien Lacoursière and partly by George and Eugène Massicotte, on one side to the north east by Urbain Tiffault, and on the other side to the south west, partly by Marcel Dessureau, and partly by François Xavier Massicotte, fils d'Abraham—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

5. A lot of land situated at the place named Le Portage, in the said parish of Sainte Geneviève de Batiscan, containing half an arpent in front by thirteen arpents and a half or about in depth; bounded in front by the line of the land of the heirs Broster, and in depth by the lot of Charles Lefebvre, on one side to the north by Joseph Lefebvre, and on the other side to the south by Aimé Marchand, the said lot of land being partly cultivated and partly in standing timber, the whole as the same now is together, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, in the county of Champlain, on TUESDAY, the TWENTY SECOND day of MAY, A. D. 1877, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 et 68 Saint James street.

Montreal, 14th March, 1877. 2176
[First published, 17th March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Charles Cadotte, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the

oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Le lot de terre connu et désigné sous le numéro neuf cent quarante sept (947), du plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, faits pour les fins d'enregistrement—avec une maison et autres bâtisses dessus construite.

Pour être vendu au bureau de Lajoie et Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, VENDREDI, le DIX-HUITIEME jour de MAI A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 14 mars 1877. 2177 2
(Première publication, 17 mars 1877.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Augustin Aubertin, de la ville de Longueuil, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, au No. 16, rue Saint-Vincent, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Trois lots de terre connus et désignés sous les numéros cent soixante et douze (172), cent soixante et treize (173) et cent quatre-vingt-six (186), du plan de la subdivision du numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (199), du village de Longueuil—avec maisons et autres dépendances dessus construites.

2. Le lot numéro trois cent deux, du plan du village de Longueuil—avec maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendus au palais de justice de la cité Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de la faillite, VENDREDI, le ONZIEME jour de MAI, A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

O. LECOURS,
Syndic.

Montréal, 7 mars 1877. 1935 3
[Première publication, 10 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Depati, failli; et Olivier Lecours, syndic; et Augustin Robert, Olivier Robert, Antoine A. Trottier et Louis Dupuy, tous gentilhommes et commerçants, de la cité de Montréal, requérants; et la Société de Construction du Canada, mise en cause.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à la folle enchère de la société de construction du Canada, aux temps et lieux fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 16, rue

undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The lot of land known and designated as number nine hundred and forty seven (947), of the official plan and book of reference of Saint Mary's ward, of the city of Montreal—with a dwelling house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of Lajoie and Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on FRIDAY, the EIGHTEENTH day of MAY, A. D. 1877, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 14th March 1877. 2178
(First published, 17th March, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Augustin Aubertin, of the town of Longueuil, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office No. 16, Saint Vincent street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Three lots of land known and described as numbers one hundred and seventy two (172), one hundred and seventy three (173) and one hundred and eighty six (186), on the subdivision plan of number one hundred and ninety nine (199), of the village of Longueuil—with houses and other dependencies thereon erected.

2. Lot number three hundred and two, on the plan of the village of Longueuil—with a house and dependencies thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on FRIDAY, the ELEVENTH day of MAY, A. D. 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

O. LECOURS,
Assignee.

Montreal, 7th March, 1877. 1936
[First published, 10th March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Baptiste Depati, Insolvent, Olivier Lecours, assignee; and Augustin Robert, Olivier Robert, Antoine A. Trottier and Louis Dupuy, all gentlemen and traders, of the city of Montreal, petitioners; and "La Société de Construction du Canada," "mis en cause."

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the "folle enchère" of "La Société de Construction du Canada, at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, previous

Saint-Vincent, à Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Trois lots de terre ou emplacements contigus, situés à Hochelaga, connus et désignés comme lots numéros 207, 208 et 209, du plan de subdivision et au livre de renvoi fait du No. 80, et du plan officiel du village incorporé d'Hochelaga, paroisse de Montréal; bornés les dits lots en front par la rue Moreau, contenant chacun de ces trois lots, cinquante pieds de front sur une profondeur d'environ cent soixante et quinze pieds, plus ou moins—avec bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au palais de justice, de la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, SAMEDI, le DOUZIEME jour de MAI, A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

O. LECOURE,
Syndic.

Montréal, 7 mars 1877. 1933 3
[Première publication, 10 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John A. Macpherson, commerçant, du village de Cowansville, dans le district de Bedford, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, au palais de justice, à Sweetsburg, dans le district de Bedford, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé dans le village de Cowansville, dans le district de Bedford, formant partie du lot numéro vingt-cinq (25), dans le quatrième (4e) rang des lots situés dans le canton de Dunham, décrit et borné comme suit, savoir : commençant au coin est des lots de Lawrence et Chandler, courant est sur le chemin public jusqu'à Sweetsburg, soixante-dix pieds; de là nord quatorze perches; de là ouest soixante-dix pieds; de là sud quatorze perches jusqu'au point de départ; borné à l'ouest par les dits lots de Lawrence et Chandler, à l'est par le lot vendu au presbytère méthodiste, au sud par le dit chemin public, et au nord par la terre possédée par Dame Sarah J. Jaquays, épouse de George Hemphill.

Pour être vendu au palais de justice, à Sweetsburg, dans le dit district, VENDREDI, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI prochain 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

P. COWAN,
Syndic.

Bureau du Shérif, Sweetsburg, 20 mars 1877. 2434 2
[Première publication, 24 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dosithea Véronneau et Avila Brunelle, tous deux de la cité et du district de Montréal, menuisiers et entrepreneurs, y faisant affaires sous les nom et raison de Véronneau & Brunelle, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés, appartenant à la succession des dits faillis, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de men-

to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Three contiguous lots of land situate at Hochelaga, known and described as lots numbers two hundred and seven (207), two hundred and eight (208) and two hundred and nine (209), on the subdivision plan and in the book of reference of number eighty (80), on the official plan of the incorporated village of Hochelaga, parish of Montreal; said lots being bounded in front by Moreau street, measuring each fifty feet in front by a depth of about one hundred and seventy five feet, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated for proceedings in insolvency, on SATURDAY, the TWELFTH day of MAY A. D. 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

O. LECOURE,
Assignee.

Montreal, 7th March, 1877. 1934
[First published, 10th March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of John A. Macpherson, of the village of Cowansville, in the district of Bedford, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undementional immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charges* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the court house, at Sweetsburg, in the district of Bedford, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain emplacement or parcel of land situated in the village of Cowansville, in the district of Bedford, forming part of lot number twenty five (25), in the fourth (4th) range of lots of the township of Dunham, described and bounded as follows, to wit : commencing at the east corner of Lawrence and Chandler's lots, running east on the highway to Sweetsburg, seventy feet; thence north fourteen rods; thence west seventy feet; thence south fourteen rods to the place of beginning; bounded on the west by the said Lawrence and Chandler, on the east by the lot sold to the Methodist Parsonage, south by the said highway, and north by land owned by Mrs. Sarah J. Jaquays, wife of George Hemphill.

To be sold at the court house, at Sweetsburg, in said district, on FRIDAY, the TWENTY FIFTH day of MAY next 1877, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

P. COWAN,
Assignee.

Sheriff's Office, Sweetsburg, 20th March, 1877. 2434
[First published, 24th March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dosithea Veronneau and Avila Brunelle, both of the city and district of Montreal, joiners and contractors, carrying on business there under the name, style and firm of Veronneau & Brunelle, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned belonging to the estate of said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate,

tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Deux lots de terre ou emplacements situés sur niveau de la rue Wolfe, dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connus et désignés sous les numéros cent soixante et un (161) et cent soixante et deux (162), du plan de subdivision du lot numéro officiel neuf cent soixante et quatorze (974), du cadastre du dit quartier Saint-Jacques, contenant chacun des dits lots vingt-deux pieds de front par soixante et douze pieds de profondeur; et bornés en front par la rue Wolfe, en arrière par les représentants B. H. L., d'un côté par le lot numéro cent soixante (160), et d'autre côté par le lot numéro cent soixante et trois (163), des dits plans de subdivision—avec une maison en bois lambrissée en brique et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un certain lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, connu et désigné sur le plan de cette partie du dit quartier Sainte-Marie, connue comme la propriété Logan, comme le numéro trois cent quarante-sept (347), le dit lot maintenant connue comme le numéro vingt-six (26), sur le plan de subdivision du lot numéro officiel onze cent un (1101), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, contenant trente-huit pieds de front par cent trois pieds de profondeur, le tout mesure anglaise; borné en front par la rue Seaton—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

3. Deux lots de terre ou emplacements situés sur le niveau de la rue Durham, dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, connus et désignés comme étant les lots numéros cent trente-deux et cent trente-trois (132 et 133), de la subdivision du lot officiel numéro onze cent un (1101), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, et contenant les dits lots chacun trente-huit pieds de front sur cent un pieds de profondeur, mesure anglaise—avec maison lambrissée en briques et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les procédés en faillite, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour de MAI A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,

Syndic

Montréal, 16 mars 1877.

2339 2.

[Première publication, 21 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Turgeon, du township d'Hereford, Q., failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pastenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau dans la cité de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Two lots of land situate on the alignment of Wolfe street, in Saint James ward, of the city of Montreal, known and described as numbers one hundred and sixty one (161) and one hundred and sixty two (162), on the subdivision plan of the official lot number nine hundred and seventy four (974), on the cadastre of Saint James ward; each of the said lots twenty two feet in front by seventy two feet in depth; bounded in front by Wolfe street, in rear by the representatives of B. H. L., on one side by lot number one hundred and sixty (160), and on the other side by number one hundred and sixty three (163), on the said subdivision plan—with a wooden house, encased in brick and outbuildings thereon erected.

2. A certain lot of land situate in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, known and described on the plan of that part of Sainte Mary's ward aforesaid, known as the Logan property being number three hundred and forty seven (347), said lot being now known as number twenty six (26), on the subdivision plan of the official lot number eleven hundred and one (1101), of the official plan and book of reference for Sainte Mary's ward aforesaid, measuring thirty eight feet in front by one hundred and three feet in depth, english measure; bounded in front by Seaton street—with a house and outbuildings thereon erected.

3. Two lots of land on the alignment of Durham street, in Sainte Mary's ward, in the city of Montreal, known and designated as numbers one hundred and thirty two (132) and one hundred and thirty three (133), of the subdivision of the official lot number eleven hundred and one (1101), of the official plan and book of reference for Sainte Mary's ward aforesaid, each of the said lots measuring thirty eight feet in front by one hundred and one feet in depth, english measure—with a house encased in brick and outbuildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriate to proceedings in insolvency, on MONDAY, the TWENTY EIGHTH day of MAY A. D. 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,

Assignee.

Montreal, 16th March, 1877.

2440

[First published 24th March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Turgeon, of the township of Hereford, Q., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the innovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place hereinafter mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Un certain lot ou morceau de terre sis et situé dans le township d'Hereford, dans le district de Saint-François, Québec, connu et distingué comme la moitié nord du lot numéro vingt-quatre, dans le troisième rang du dit township d'Hereford, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses et améliorations dessus faites.

Pour être vendu par le soussigné, au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, en la salle réservée pour les affaires en faillite, JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL prochain (1877), à ONZE heures a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 21 février 1877. 1617 3
[Première publication, 24 février 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Isidore Forget dit Dépatie, commerçant, du village d'Hochelaga, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lots de terre ou emplacements contigus situés sur le côté ouest de la rue Sydenham, en le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, de la contenance de quarante pieds chacun sur cent treize pieds de profondeur; tenant devant à la dite rue Sydenham, derrière par Denis Duprat et un nommé Levesque, d'un côté au sud-est à Stanislas Martin, de l'autre côté au nord-ouest à Etienne Bourget—avec une maison en bois lambrissée en brique à deux étages, et autres bâtisses dessus construites. Les dits emplacements sont désignés aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, sous les lots numéros huit cent quatre-vingt treize et huit cent quatre-vingt quatorze (893 et 894).

Pour être vendus au palais de justice de la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL, A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

O. LECOURS,
Syndic.

Montréal, 21 février 1877. 1551 3
[Première publication, 24 février 1877.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire d'Antoine Grimard, contracteur et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions

A certain lot or parcel of land situate and being in the township of Hereford, in the district of Saint Francis, Québec, known and distinguished as the north half of lot number twenty four, in the third range of said township of Hereford, containing one hundred acres of land in superficies, more or less—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in the room appropriated to proceeding in insolvency, on THURSDAY, the TWENTY SIXTH day of APRIL now next (1877), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 21st February, 1877. 1618
(First published, 24th February, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Isidore Forget dit Depatie, trader, of the village of Hochelaga, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two contiguous lots of land situate on the west side of Sydenham street, in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, measuring forty feet each by one hundred and thirteen feet in depth; bounded in front by Sydenham street aforesaid, in rear by Denis Duprat and one Levêque, on one side to the south east by Stanislas Martin, on the other side to the north west by Etienne Bourget—with a two storey wooden house faced with brick and outbuildings thereon erected. Said lots are known and designated on the official plan and book of reference for Saint Mary's ward, in the city of Montreal, as numbers eight hundred and ninety three and eight hundred and ninety four (893 and 894).

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriate to proceedings in insolvency, on THURSDAY, the TWENTY SIXTH day of APRIL, A. D. 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

O. LECOURS,
Assignee.

Montreal, 21st February, 1877. 1552
[First published, 24th February, 1877.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Antoine Grimard, of the city and district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days

afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

Un lopin de terre sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu et désigné sur les plan et livre de renvoi officiels comme étant le lot numéro soixante-quinze (75) — avec une maison en bois à deux étages, lambrisée en brique, et autres bâtisses érigées sur le dit lopin de terre.

Pour être vendu à la folle enchère de William Henderson, au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, MARDI, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

D. H. HENDERSON,
Syndic.

Bureau, 344, rue William.
Montréal, 21 mars 1877. 2385 2
[Première publication, 24 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Hébert, commerçant, de la paroisse de Saint-Pie Deguire, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie Deguire, dans le onzième rang, de la contenance de six arpents de front sur vingt arpents de profondeur ou environ; tenant par devant au chemin du onzième rang, en arrière aux terres du douzième rang, d'un côté à Elizabeth Hébert, et de l'autre côté à Henry Lessard—sans bâtisses.

2. Une autre terre située en la dite paroisse de Saint-Pie Deguire, dans le onzième rang, de la contenance de trois arpents et trois quarts de front sur quatorze arpents de profondeur, plus ou moins; tenant d'un bout au chemin du dit rang, de l'autre au cordon des terres du douzième rang, d'un côté à Paul Bussière, et de l'autre côté à L. A. Sénécal ou ses représentants—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Pie Deguire, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. E. BRASSARD,
Syndic.

Bureau du syndic, No. 8, rue George,
Sorel, 19 mars 1877. 2403 2
[Première publication, 24 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Trefflé Martel, commerçant, de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession des dits faillis, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions

next after the day of sale, to wit :

A certain lot of land situate and being in the Saint Jame's ward, of the city of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference as lot number seventy five (75)—with a two storey frame house, encased with brick and outbuildings on the said lot of land.

To be sold at the *folle enchère* of William Henderson, at the court house, in the city of Montreal, in the court room reserved for proceedings in insolvency, on TUESDAY, the TWENTY NINTH day of MAY 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

D. H. HENDERSON,
Assignee.

Office, 344, William street.
Montreal, 21st March, 1877. 2386
[First published, 24th March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Hébert, trader, of the parish of Saint-Pie Deguire, in the district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, at Sorel, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint-Pie Deguire, in the eleventh range, measuring six arpents in front by twenty arpents in depth, or thereabouts; bounded in front by the lands of the eleventh range, in rear by the lands of the twelfth range, on one side by Elizabeth Hébert, and on the other side by Henry Lessard—no buildings.

2. Another land situate in the said parish of Saint Pie Deguire, in the eleventh range, containing three arpents and three quarters in front by fourteen arpents in depth, more or less; bounded at one end by the road of the said range, at the other by the division line of the land of the twelfth range, on one side by Paul Bussière, and on the other side by L. A. Senecal or representatives—no buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pie Deguire aforesaid, on MONDAY, the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. E. BRASSARD,
Assignee.

Assignee's office, No. 8, George street,
Sorel, 19th March, 1877. 2404
[First published, 24th March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Trefflé Martel, trader, of the parish of Saint Zéphirin de Courval, in the district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described, belonging to the estate of said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with

à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une terre située partie en la dite paroisse Saint-Thomas de Pierreville et partie en la dite paroisse Saint-Zéphirin de Courval, en la concession sud-est de la côte Saint-Michel, de trois arpents de front sur environ vingt-trois de profondeur; tenant en avant à la rivière Saint-François, en arrière au chemin de front de la dite concession Saint-Michel du côté d'en haut partie à Alfred Desmarais et partie à Théodore Gamelin, et de l'autre côté à Antoine Tessier ou ses représentants—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, MARDI, le VINGT NEUVIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin.

A. E. BRASSARD,

Syndic.

Sorel, 19 mars 1877.

2405 2

[Première publication 24 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dastous, St. Laurent & Cie., faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lopin ou circuit de terre situé dans la ville de Saint-Germain de Rimouski, entre le terrain de M. Jean Théophile Couillard au sud-ouest, et Dame François St. Laurent au nord-est, au nord au chemin de la Reine, au sud par le lot ci-après désigné, formant environ un demi arpent de front sur un arpent de profondeur—avec les bâtisses, etc., dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu sujet à une rente annuelle foncière de trente-six piastres par année, en faveur d'Henri Martin, écuyer, de la dite paroisse de Saint-Germain de Rimouski.

2. Tout ce lopin de terre situé dans la dite ville de Saint-Germain de Rimouski, contenant deux arpents de largeur en front sur deux arpents et demi de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, situé en arrière du lot de terre ci-dessus en premier lieu décrit; borne en front vers le nord à la rue projetée appelée rue Saint-Antoine, au sud à Henri Martin, d'un côté vers l'ouest à Fortunat Rouleau, et de l'autre côté à l'est à la rue Saint-Louis—circonstances et dépendances.

3. Un emplacement situé au faubourg Saint-Jean de Québec, côté-sud de la rue Richelieu, étant le numéro trois mille trois cent un (3301), du cadastre pour le quartier Saint-Jean, contenant cinquante pieds de front sur environ soixante pieds de profondeur, joignant au nord-est à Michael Boyce, et au sud-ouest aux représentants Hugh Hatch—avec la maison en briques dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu sujet à une rente annuelle foncière de \$ en faveur de l'Hôtel-Dieu.

the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A land situate partly in the said parish of Saint-Thomas de Pierreville and partly in the said parish of Saint-Zéphirin de Courval, in the south east concession of the Cote Saint Michel, of three arpents in front or thereabouts by twenty three in depth; bounded in front by the Saint Francis river, in rear by the front road of the said Saint Michel concession, at the upper end partly by Alfred Desmarais and partly by Theodore Gamelin, and at the other end by Antoine Tessier or representatives—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Zéphirin de Courval, on TUESDAY, the TWENTY NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. E. BRASSARD,

Assignee.

Sorel, 19th March, 1877.

2406

(First published, 24th March, 1877.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

In the matter of Dastous, St. Laurent & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate in the town of Saint-Germain de Rimouski, between the property of Mr. Jean Théophile Couillard on the south west, and Mrs. François St. Laurent on the north east, on the north by the Queen's highway, on the south by the lot hereinafter described, forming about one half arpent in front by one arpent in depth—with the buildings thereon erected—circumstances and dependencies.

To be sold subject to an annual ground rent of thirty six dollars a year, in favor of Henri Martin, esquire, of the said parish of Saint Germain de Rimouski.

2. All that certain lot of ground situated in the said town of Saint Germain de Rimouski, containing two arpents in width in front by two and one half arpents in depth, more or less, and without guarantee as to precise measurement, and situated in rear of the lot of land hereinbefore firstly described; bounded in front towards the north by the projected street called Saint Antoine street, towards the south by Henri Martin, on one side towards the west by Fortunat Rouleau, and on the other side towards the east by Saint Louis street—circumstances and dependencies.

3. A lot situate in Saint John's suburbs of Quebec, south side of Richelieu street, being number three thousand three hundred and one (3301), on the cadastre for Saint John's ward, containing fifty feet in front by about sixty feet in depth; bounded on the north east side by Michael Boyce, and on the south west by the representatives of Hugh Hatch—with the brick house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold subject to an annual ground rent of \$ in favor of the Hotel Dieu.

Les lots numéros 1 et 2, pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la ville de Saint-Germain de Rimouski, JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant midi.

Le lot numero 3, pour être vendu au bureau du syndic soussigné, rue Saint-Pierre, Québec, SAMEDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.

Québec, 14 février 1877. 1393 3
[Première publication, 17 février 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Poliquin, navigateur, de la paroisse de Lavaltrie, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

1. Un lot de terre situé en la dite paroisse de Lavaltrie, contenant dix-sept perches de front sur dix arpens de profondeur, plus ou moins; borné en front à Atchy Giguère, en profondeur à Narcisse Beaupré, d'un côté au nord-est à Jean Louis Peltier, d'autre côté à Joseph Morin—sans bâtisses.

2. Un lot de terre sis et situé en la dite paroisse de Lavaltrie, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur; borné en front vers le sud-est au chemin, et en profondeur vers le nord-est à Catherine Brissette, d'un côté à Olivier Robitaille—avec maison et autres bâtisses sus-érigés.

3. Un lot de terre situé en la dite paroisse de Lavaltrie, au nord de la rivière Saint-Antoine, contenant environ vingt et un arpens en superficie, plus ou moins, renfermé dans les limites suivantes, savoir: borne d'un bout vers le sud-est à la dite rivière Saint-Antoine, et se termine en profondeur au ruisseau Noir d'un côté au nord-est à Joseph Paré d'autre côté à Maxime Robillard—sans bâtisses.

4. Un lot de terre situé en la dite paroisse de Lavaltrie, contenant un arpent et demi de front, plus ou moins, sur la profondeur qui peut se trouver à prendre du côté sud au pied d'un coteau; jouguant partie à Pierre Lacombe, jusqu'à la rivière Saint-Antoine, tenant du côté nord-est à Antoine Brault, d'autre côté à Antoine Lacombe—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église de Lavaltrie, VENDREDI, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin.

A. E. BRASSARD,
Syndic.

Bureau du syndic, No. 8, rue George, 2407 2
Sorel, 17 mars 1877.
[Première publication, 24 mars 1877.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Louis Pagé, commerçant, de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession des dits faillis, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article

Lots numbers 1 and 2, to be sold at the parochia church door of the town of Saint Germain de Rimouski, on THURSDAY, the TWENTY SIXTH day of APRIL next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon.

Lot number 3, to be sold at the office of the undersigned assignee, Saint Peter street, Quebec, on SATURDAY, the TWENTY EIGHTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.

Quebec, 14th February, 1877. 1394
[First published, 17th February, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Poliquin, boatman, of the parish of Lavaltrie, in the district of Richelieu, an Insolvent

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate in the said parish of Lavaltrie, of seventeen perches in front by ten arpens in depth, more or less; bounded in front by Atchy Giguère, in rear by Narcisse Beaupré, on one side to the north east by Jean Louis Peltier, on the other side by Joseph Morin—no buildings.

2. A lot of land situate and being in the said parish of Lavaltrie, containing one half arpent in front by one arpent in depth; bounded in front to the south east by the road, and in rear to the north east by Catherine Brissette, on one side by Olivier Robitaille—with a house and outbuildings thereon erected.

3. A lot of land situate in the said parish of Lavaltrie, north of Saint Antoine river, containing about twenty one arpens in superficies, more or less; bounded as follows: at one end to the south east by the Saint Antoine river aforesaid, in rear by a creek called *Ruisseau Noir*, on one side to the north east by Joseph Paré, and on the other side by Maxime Robillard—no buildings.

4. A lot of land situate in the said parish of Lavaltrie, containing one arpent and a half in front, more or less, by the depth there may be from the south side at the foot of a hill; bounded partly by Pierre Lacombe, to the river Saint Antoine, on the north east side by Antoine Brault, on the other side by Antoine Lacombe—no buildings.

To be sold at the church door of the parish of Lavaltrie, on FRIDAY, the TWENTY FIFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. E. BRASSARD,
Assignee.

Assignee's office, No. 8, George street. 2408
Sorel, 17th March, 1877.
[First published, 24th March, 1877.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Louis Pagé, trader, of the parish of Sainte Anne de la Pérade, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables hereinafter described belonging to the estate of said insolvents will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower

700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Quatre septièmes indivis dans une terre indivise sise et située en la paroisse Sainte-Anne la Pérade, contenant en totalité deux arpents de large sur environ vingt-deux arpents de long, plus ou moins; bornée en front par la rivière Sainte-Anne, en profondeur à Eusèbe Adam et au sieur Piverley, au nord-est par la route qui conduit au village Sainte-Elizabeth, au sud-ouest par Narcisse Fraser—avec quatre septièmes indivis des bâtisses dessus érigées, et le droit à la location de deux autres septièmes indivis appartenant aux mineurs de Maxime Fraser, dont jouit le dit failli.

2. Quatre septièmes indivis dans un compeau de terre situé au même lieu, contenant un arpent de front sur deux arpents de profondeur; borné en front par la rivière Sainte-Anne, en profondeur au nord-est par Uldoric Laquerre, au sud-ouest par la route sus-mentionnée—avec quatre septièmes indivis dans les bâtisses dessus érigées et le droit à la location de deux septièmes indivis dont jouit le dit failli.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne de la Pérade, le PREMIER jour de MAI prochain, à MIDI.

N. GAGNON,
Syndic.

Notre-Dame de la Visitation de Champlain,
13 février 1877. 1405 3
[Première publication, 17 février 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de B. Charbonneau, commerçant, d'Acton Vale, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Saint-Hyacinthe, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé dans le village d'Acton Vale, dans le comté de Bagot, et étant partie du lot numéro trente-trois, dans le quatrième rang du township d'Acton, contenant soixante et un pieds et six pouces de front sur une profondeur de soixante pieds et ensuite une largeur additionnelle de dix-huit pieds quatre pouces sur une profondeur de soixante et sept pieds quatre pouces, plus ou moins, mesure anglaise, mais mesurant soixante et dix-huit pieds six pouces à la ligne de la profondeur, et cent trente quatre pieds et six pouces dans la ligne du côté est; borné en front par la rue Nath, en profondeur par C. Roscony, d'un côté par Damase Richer, et de l'autre par Alfred St. Amour—avec une maison en bois et autres bâtisses y érigées. Le droit d'entrer et de sortir par le passage de douze pieds de large environ, au côté est du dit lot joignant la propriété appartenant à St. Amour, est réservé au dit St. Amour ou ses représentants, d'accord avec les dispositions de l'acte d'achat de La Compagnie Trust and Loan, en date du 27 avril 1869.

Pour être vendu à la porte de l'église de la pa-

Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. Four undivided sevenths of an undivided land situate and being in the parish of Sainte Anne la Pérade, containing in all two arpents in width by about twenty two arpents in length, more or less; bounded in front by the river Sainte Anne, in rear Eusèbe Adam and one Piverley, on the north east by the by-road leading to the village of Sainte Elizabeth, on the south west by Narcisse Fraser—with four undivided sevenths of the building thereon erected, and the location rights of two other undivided sevenths, belonging to the minors of Maxime Fraser, enjoyed by the said insolvent.

2. Four undivided sevenths of a piece of land situate at the same place, containing one arpent in front by two arpents in depth; bounded in front by the river Saint Anne, in rear and on the north east side by Uldoric Laquerre, on the south west by the by-road above mentioned—with four undivided sevenths of the buildings thereon erected, and the location rights of two other undivided sevenths enjoyed by the said insolvent.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Anne de la Pérade, on the FIRST day of MAY next, at NOON.

N. GAGNON,
Assignee.

Notre Dame de la Visitation de Champlain,
13th February, 1877. 1406
[First published, 17th February, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of B. Charbonneau, trader, of Acton Vale, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned, belonging to the estate of the insolvent above named, will be sold at the time and place below mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges, or other oppositions* to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Saint Hyacinthe, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in the said village of Acton Vale, in the county of Bagot, and being part of lot number thirty three, in the fourth range of the township of Acton, containing sixty one feet six inches in front by a depth of sixty feet and then a further width of eighteen feet four inches by a further depth of sixty feet four inches, more or less, english measure, but measuring seventy eight feet six inches in the rear line, and one hundred and thirty four feet and six inches on the east side line; bounded in front by Nath street, in rear by C. Roscony, on one side by Damase Richer, and on the other side by Alfred St. Amour—with a wooden house and other buildings thereon erected. The right of ingress and egress in the passage about twelve feet wide at the east side of the said lot, adjoining the property belonging to the said St. Amour, is reserved in farm of the said St. Amour or his representatives, in accordance with the deed of purchase from the Trust and Loan Company, in date 27th April, 1869.

To be sold at the church door of the parish of

roisse de Saint-André d'Acton, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à MIDI.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 6 février 1877, 1073 3
[Première publication, 10 février 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Urgel Desmarais, commerçant, de Saint-Liboire, district de Saint-Hyacinthe, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Les trois quarts est du lot No. 41 du rang Saint-Henri, paroisse de Saint-Liboire, étant aussi désigné comme étant les trois quarts est du numéro quatre à l'est de la route Sainte-Hélène, le lot numéro quarante-deux, du dit rang Saint-Henri, même paroisse, étant aussi désigné comme lot No. cinq, à l'est de la dite route, mesurant sept arpents de front sur vingt et un arpents en profondeur, plus ou moins; borné en front par les chemins Saint-Henri et Sainte-Charlotte, en arrière par les terres de la paroisse Sainte-Hélène, du côté est par Antoine Ménard ou représentants, et du côté ouest par No 1 Lacroix ou représentants—avec une grange, etc., dessus construite.

2. La moitié est du lot numéro vingt-huit, et le lot numéro vingt-neuf du rang de Sainte-Charlotte, paroisse de Saint-Liboire, mesurant six arpents de front par vingt et un arpents de profondeur; borné en front par le chemin des rangs Saint-Henri et Sainte-Charlotte, en arrière aux terres du rang de Saint-Edouard, du côté est par Antoine Côté ou représentants, et du côté ouest par L. Forsyth ou ses représentants.

3. Le quart est du lot numéro trente-neuf du rang Sainte-Charlotte, paroisse de Saint-Liboire, étant aussi désigné comme étant le quart est du lot numéro quatre, à l'est de la dite route, et la moitié ouest du lot numéro quarante, rang Sainte-Charlotte, paroisse Saint-Liboire, étant aussi désigné comme étant la moitié ouest du lot numéro cinq, à l'est de la dite route, mesurant trois arpents de front par vingt et un arpents de profondeur; tenant en front au chemin des rangs Saint-Henri et Sainte-Charlotte, en arrière aux terres du rang Saint-Edouard, du côté ouest à Médard Lépine, et de l'autre côté à Antoine Dion—avec une maison, une grange, une étable et autres bâtisses dessus construites.

4. Une terre située en la paroisse Saint-Liboire, étant partie du lot No. 31, du rang Saint Patrick, mesurant quatre arpents de front, et ensuite de forme irrégulière, contenant environ cinquante et un arpents en superficie; borné en front par le chemin des rangs Saint-Edouard et Saint-Patrick, par derrière par Hypolite Duchêne ou représentants, du côté est par Patrick Leslie, et du côté ouest par Ant. E. Quintal, la fabrique, d'autres emplacements et la route—avec une maison, une grange, une étable et autres bâtisses dessus construites.

5. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Liboire, étant partie du lot numéro vingt et un, rang Saint-George, mesurant deux arpents de front par cinq arpents de profondeur; tenant en front à Pierre Roberge, en arrière à J. Bte. Hervieux,

Saint André d'Acton, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TWELVE o'clock.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 6th February, 1877. 1074
[First published, 10th February, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Urgel Desmarais, trader, of Saint-Liboire, district of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 60, Saint James street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The eastern three quarters of lot No. 41 of the Saint Henri range, parish of Saint Liboire, known and described as being the eastern three quarters of lot number four west of the Sainte Helene road, lot number forty two of the Saint Henri range, same parish, being also described as lot number five, east of the said road, measuring seven arpents in front by twenty one arpents in depth, more or less; bounded in front by the Saint Henri and Sainte Charlotte roads, in rear by the lands of the parish of Sainte Helene, on the east side by Antoine Menard or representatives, and on the west side by Noel Lacroix or representatives—with a barn, &c., thereon erected.

2. The east half of lot number twenty eight, and also lot number twenty nine of the Sainte Charlotte range, parish of Saint Liboire, measuring six arpents in front by twenty one arpents in depth; bounded in front by the road of the Saint Henri and Sainte Charlotte ranges, in rear by the lands of the Saint Edouard range, on the east side by Antoine Côté or representatives, and on the west side by L. Forsyth or representatives.

3. The eastern quarter of lot number thirty nine of the Sainte Charlotte range, parish of Saint Liboire, being also described as the east quarter of lot number four, east of the said road, and on the west half of lot number forty, Sainte Charlotte range, parish of Saint Liboire, being also known and described as the west half of lot number five, east of the said road, measuring three arpents in front by twenty one arpents in depth; bounded in front by the road of Saint Henri and Sainte Charlotte ranges, in rear by the lands of the Saint Edouard range, on the west side by Medard Lépine, and on the other side by Antoine Dion—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

4. Another land situate in the parish of Saint Liboire, being part of lot No. 31, of the Saint Patrick's range, measuring four arpents in front, and thence of irregular outline, containing about fifty one arpents in superficies; bounded in front by the road of the Saint Edouard and Saint Patrick ranges, in rear by Hypolite Duchêne or representatives, on the east side by Patrick Leslie, and on the west side by Ant. E. Quintal, the *Fabrique*, and other lots and the road—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

5. A land situate in the said parish of Saint Liboire, being part of lot number twenty one, in the Saint George range, measuring two arpents in front by five arpents in depth; bounded in front by Pierre Roberge, in rear by J. Bte. Hervieux, on

d'un côté à la route, et de l'autre côté à Charles Dupont.

6. Une terre située en la paroisse de Saint-Liboire, étant la moitié est du lot numéro quarante, et le numéro quarante et un du rang Saint-Patrick, contenant six arpents de front par vingt et un arpents de profondeur; tenant devant au chemin des rangs Saint-Edouard et Saint-Patrick, derrière aux terres du rang Saint-George, d'un côté à Maxime Desmarais, et de l'autre côté à Narcisse Frenière—avec une maison, une grange, une étable et autres bâtisses dessus construites.

7. Un emplacement situé au village de Saint-Guillaume, comté de Yamaska, contenant un demi arpent en superficie; tenant en front à la route, au bout et d'un côté à Arsène Boucher, et de l'autre côté à un nommé Vincent—avec une maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'église, en la paroisse de Saint-Liboire, JEUDI, le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain, (1877), à ONZE heures de l'avant-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
Montréal, 21 février 1877. 1575 3
[Première publication, 17 mars 1877.]

Licitations.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure siégeant à Arthabaskaville, dans le district d'Arthabaska, le vingt-troisième jour de janvier mil huit cent soixante et dix-sept, dans une cause dans laquelle John O'Donnell, du township de Nelson, journalier, est Demandeur; et Michael O'Donnell, cultivateur, Ellen O'Donnell et Marguerite O'Donnell, tous trois ci-devant du dit township de Nelson, maintenant de l'endroit appelée Lancaster, dans l'état de New Hampshire, un des Etats-Unis d'Amérique, et John O'Farrell, écuier, avocat, de la cité de Québec, sont défendeurs ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir :

La moitié sud-ouest du lot numéro un et tout le lot numéro deux, dans le seizième rang du dit township de Nelson.

Les dits immeubles seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et au dernier enchérisseur, le VINGTIEME jour de JUNE prochain, cour tenante, dans la salle d'audience, au palais de justice, au village d'Arthabaskaville, sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges à être déposé au bureau du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge et afin de distraire à la dite licitation, devra être déposé au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver, devra être déposé dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer, les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forecloses du droit de le faire.

Laurier & Lavergne,
Avocats du Demandeur

Arthabaskaville, 1er février 1877. 1151 2

one side by the road, and on the other side by Chas. Dupont.

6. A land situate in the parish of Saint Liboire, being the east half of lot number forty, also lot number forty one of the Saint Patrick's range, containing six arpents in front by twenty one arpents in depth; bounded in front by the road of the Saint Edouard and Saint Patrick ranges, in rear by the lands of the Saint George range, on one side by Maxime Desmarais, on the other side by Narcisse Frenière—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

7. An emplacement situate in the village of Saint-Guillaume, county of Yamaska, containing one half arpent in superficial extent; bounded in front by the road, at the extremity, and on one side by Arsene Boucher, and on the other side by one Vincent—with a house and dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Liboire, at ELEVEN o'clock in the forenoon, on THURSDAY, the SEVENTEENTH day of MAY next, (1877), to the last and highest bidder.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
Montreal, 21st February, 1877. 1576
[First published, 17th March, 1877.]

Licitations.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the superior court sitting at Arthabaskaville, in the district of Arthabaska, on the twenty third day of January, one thousand eight hundred and seventy seven, in a cause in which John O'Donnell, of the township of Nelson, laborer is Plaintiff; and Michael O'Donnell, farmer, Ellen O'Donnell & Margaret O'Donnell, all three heretofore of the said township of Nelson, now of the place called Lancaster, in the state of New-Hampshire, one of the United States of America, and John O'Farrell, esquire, advocate, of the city of Quebec, are Defendants; ordering the licitation of certain immovables described as follows, to wit :

The south west half of lot number one and the whole lot number two, in the sixteenth rang of said township of Nelson.

The properties above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the TWENTYTH day of JUNE next, sitting the court, in the court room of the court house, in the village of Arthabaskaville, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges to be deposited in the office of the protonotary of the said court; and any opposition to annul to secure charges, or to withdraw to be made to the said licitation, must be filed in the office of the protonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

Laurier & Lavergne,
Attorneys for plaintiffs.

Arthabaskaville, 1st February, 1877. 1152

Ratifications.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure*
 District de Montréal. } *pour le Bas-Canada.*
 No. 1847.

Ex-parte: Eugène Globensky, gentilhomme, de la cité et du district de Montréal.

Avis public est par le présent donné qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la cour supérieure du district de Montréal, un acte fait et passé devant Mre. J. E. Henri Lesage, notaire public, le vingt-quatrième jour de janvier mil huit cent soixante et dix-sept, entre Francis Alphonse Quinn, avocat, de la cité de Montréal, d'une part, et Eugène Globensky, gentilhomme, du même lieu, d'autre part, étant une vente par le dit Francis A. Quinn au dit Eugène Globensky, de "Un certain morceau de terre sis et situé dans le village incorporé d'Hochelaga, dans la paroisse de Montréal, de figure irrégulière, contenant quatre mille cinq cent soixante et seize pieds en superficie ou environ; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par les commissaires du Hâvre, d'un côté par F. L. Béique, écuyer, et autres, et de l'autre côté par Charles Desmarteau, écuyer, et autres, connu au plan et au livre de renvoi officiels du dit village incorporé d'Hochelaga, sous la subdivision numéro deux du lot officiel numéro cent soixante et deux."

Et en possession du dit Francis A. Quinn, le dit vendeur, comme propriétaire pendant les trois dernières années qui ont précédé le susdit acte de vente, et depuis par le dit acquéreur aussi comme propriétaire.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit, sur le dit terrain, immédiatement avant et lorsqu'icelui a été acquis par le dit Eugène Globensky, sont notifiées par le présent qu'il sera présenté à la dite cour, le douzième jour de juin prochain, une demande en ratification de titre; et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le registrateur est tenu par les dispositions du chapitre trente-six des statuts refondus pour le Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit, dans ce cas, en vertu du dit acte, elles sont par le présent requises de signifier par écrit leurs oppositions et de les produire au greffe du protonotaire, huit jours au moins avant ce jour-là, à défaut de quoi, elles seront pour toujours for closes du droit de le faire.

HUBERT, HONEY & GENDRON,
 P. C. S.

Bureau du protonotaire,
 Montréal, 7 février 1877.

1139 2

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six ours après le rapport du Br ef.

Ratifications.

Province of Quebec, } *In the Superior Court for*
 District of Montreal. } *Lower Canada.*
 No. 1847.

Ex-parte: Eugène Globensky, of the city and district of Montreal, gentleman.

Public notice is hereby given that there has been lodged in the office of the prothonotary of the superior court in the district of Montreal, a deed made and executed before Mre. J. E. Henri Lesage, notary public, on the twenty fourth day of January, one thousand eight hundred and seventy seven, between Francis Alphonse Quinn, of the city of Montreal, advocate, of the one part, and Eugène Globensky, of the same place, gentleman, of the other part, being a sale by the said Francis A. Quinn to the said Eugène Globensky of "A certain piece of land lying and situate in the incorporated village of Hochelaga, in the parish of Montreal, of irregular form containing four thousand five hundred and seventy six feet in superficies or thereabout; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the harbour Commissioners, on one side by F. L. Béique, esquire, and others, and on the other side by Charles Desmarteau, esquire, and others, known upon the official plan and book of reference of the said incorporated village of Hochelaga, under the subdivision number two of lot official number one hundred and sixty two."

And possessed by the said Francis A. Quinn, the said vendor, as proprietor during the three years preceding the date of the said deed of sale, and from thence hitherto by the said purchaser also as proprietor.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever in or upon the said lot of land immediately previous to and at the time the same was acquired by the said Francis A. Quinn, are hereby notified that application will be made to the said court, on the twelfth day of June next, for a judgment of confirmation and that unless their claims are such as the registrar is bound by the provisions of chapter thirty six of the consolidated statutes for Lower Canada, to include in his certificate to be filed, in this case under the said act, they are hereby required to signify in writing their oppositions and file the same in the office of the said prothonotary, eight days at least before the said day, in default of which they will be for ever precluded from the right of so doing.

HUBERT, HONEY & GENDRON,
 P. S. C.

Prothonotary's office,
 Montreal, 7th February, 1877.

1140

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Drummond—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } JOSEPH BEAULAC,
No. 3782. } Demandeur; contre
GEDEON DRAGON, Défendeur.

Un lopin de terre d'environ cinquante acres en superficie, ayant quatre acres et demi de largeur sur quatorze acres de profondeur, formant partie du lot numéro vingt et un dans le dixième rang du canton de Durham, dans le comté de Drummond; borné en front par le chemin public entre le dixième et le onzième rang, en arrière et d'un côté par le nommé Rochette, et d'autre côté par François Labonté—bâti de maison et autres dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le NEUVIÈME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 3 avril 1877. 2791
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 276. } LAUD, Demandeur ;
contre DAMASE ROBERGE *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Damase Roberge :

Une terre faisant partie du lot numéro vingt-deux, du dixième rang du canton de Chester, mesurant treize chaînes et quatre-vingt-dix mailles de front sur la profondeur du lot; bornée au sud-ouest aux héritiers Joseph Richer, et au nord-est à Elie Leblanc, contenant quatre-vingt-seize acres en superficie—avec maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 5 avril 1877. 2787
[Première publication, 7 avril 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } JAMES HUSTON, De-
No. 160. } mandeur ; contre SI-
NAY NEAULT, Défendeur.

Une terre sise et située dans le neuvième rang du dit canton de Stanfold, faisant partie du lot A (Gore), de deux arpents de front sur la profondeur du lot; bornée au sud au dixième rang, au nord au huitième rang, au sud-ouest à Napoléon Lacourse, et au nord-est à Prosper Roux—avec une maison, une grange, une étable et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le PREMIER jour de MAI prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le huitième jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 4 avril 1877. 2793
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 119. } LAUD, Demandeur ;
contre DAME MARIE GOUPILLE *et vir.*, Defen-
deurs.

Un emplacement situé au village de Victoria-ville, formant partie du lot numéro onze du troisième rang du canton d'Arthabaska, d'un demi ar-

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Drummond—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } JOSEPH BEAULAC,
No. 3782. } Plaintiff; against GE-
DEON DRAGON, Defendant.

A parcel of land containing about fifty acres in superficies, measuring four acres and a half in width by fourteen acres in depth, forming part of lot number twenty one in the tenth range of the township of Durham, in the county of Drummond; bounded in front by the highway between the tenth and eleventh ranges, in rear and on one side by one Rochette, and on the other side by François Labonté—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the NINTH day of AUGUST next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the fifteenth day of September next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 3rd April, 1877. 2792
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 276. } LAUD, Plaintiff; against
DAMASE ROBERGE *et al.*, Defendants.

As belonging to Damase Roberge :

A land forming part of lot number twenty two, in the tenth range of the township of Chester, measuring thirteen chains and ninety links in front by the depth of the lot; bounded to the south west by the heirs Joseph Richer, and to the north east by Elie Leblanc, containing ninety six acres in superficies—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the EIGHTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 5th April, 1877. 2788
[First published, 7th April, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } JAMES HUSTON, Plain-
No. 160. } tiff; against SINAY
NEAULT, Defendant.

A land situate in the ninth range of the said township of Stanfold, forming part of lot A (Gore), of two arpents in front by the depth of the lot; bounded on the south by the tenth range, on the north by the eighth range, on the south west by Napoléon Lacourse, and on the north east by Prosper Roux—with a house, a barn, stable, and out-buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the FIRST day of MAY next, at TWELVE of the clock NOON. The said writ returnable on the eighth day of May next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 4th April, 1877. 2794
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 119. } LAUD, Plaintiff;
against DAME MARIE GOUPILLE *et vir.*, Defen-
dants.

An emplacement situate in the village of Victoria-ville, forming part of lot number eleven in the third range of the township of Arthabaska, con-

pent de front sur un arpent de profondeur; borné par-devant au chemin public, par derrière aux héritiers Olivier Perreault, au nord-est à Louis Foisy ou représentants, et au sud-ouest à l'emplacement autrefois occupé par Joseph Marchand—avec maison et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Arthabaskaville, 5 avril 1877. 2789
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Arthabaska, à savoir: } PIERRE GUEVRE-
No. 10613. } MONTE, Demandeur;
contre FELIX PINARD, Défendeur.

1. Un compeau de terre étant la moitié nord de la moitié nord du lot numéro sept, contenant environ cinquante acres de terre en superficie, situé dans le septième rang du township de Grantham, en icelle paroisse de Saint Germain de Grantham; borné en front au chemin de front entre les septième et sixième rangs, en profondeur au chemin du huitième rang, joignant du côté sud-est au terrain de la veuve M. Hamel, et du côté nord-ouest celui de Azarie Martel—avec une maison, grange et écurie, et autres bâtisses dessus construites, tenu en franc et commun soccage.

2. Un autre compeau de terre étant la moitié nord du lot numéro quatre, contenant environ cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, situé dans les rangs, paroisse et township susdit; borné en front et profondeur par les chemins susdits—en bois debout sans bâtisses, tenu en franc et commun soccage.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 3 avril 1877. 2795
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } JEAN FRANÇOIS
No. 1120. } COTÉ, Demandeur;
contre JOHN RIFF, Défendeur.

Deux emplacements contigus situés au village de Drummondville, de la contenance de cent trente-deux pieds sur toutes les faces, étant les lots numéros trois et quatre, lesquels emplacements sont bornés, en front par la rue Herriot, en profondeur par la rue Sydney, d'un côté au sud-est par le chemin du moulin, et de l'autre côté au nord-ouest à P. A. Bérard—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 12 février 1877. 1345 2
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Arthabaska, à savoir: } EDWARD H. GREEN
No. 1929. } et al., Demandeurs;
contre GEORGE GONDROU, Défendeur.

Une terre faisant partie du lot numéro treize du premier rang du canton d'Arthabaska, contenant soixante-huit acres en superficie; bornée en front

taining one half arpent in front by one arpent in depth; bounded in front by the public road, in rear by the heirs Olivier Perreault, to the north east by Louis Foisy or representatives, and to the south west by the emplacement heretofore occupied by Joseph Marchand—with a house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the EIGHTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 5th April, 1877. 2790
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Arthabaska, to wit: } PIERRE GUEVRE-
No. 10613. } MONT, Plaintiff; against
FELIX PINARD, Defendant.

1. A piece of land being the north half of the north half of lot number seven, containing about fifty acres of land in superficial extent, situate in the seventh range of the township of Grantham, in the parish of Saint Germain de Grantham; bounded in front by the front road between the seventh and sixth ranges, in rear by the eighth range road, on the south east side by Mrs. widow M. Hamel's property, and on the north west side by Azarie Martel's—with a house, barn, shed and outbuildings thereon erected, held in free and common soccage.

2. A piece of land being the north half of lot number four, containing about fifty acres of land in superficial extent, more or less, situate in the range, parish and township aforesaid; bounded in front and rear by the road aforesaid—covered with standing timber, without buildings, held in free and common soccage.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the NINTH day of AUGUST next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty first day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 3rd April, 1877. 2796
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } JEAN FRANÇOIS COTÉ,
No. 1120. } Plaintiff; against JOHN
RIFF, Defendant.

Two contiguous lots situate in the village of Drummondville, containing one hundred and thirty two feet square, being lot numbers three and four, said lots being bounded in front by Herriot street, in rear by Sydney street, on one side to the south east by the mill road, and on the other side to the north west by P. A. Bérard—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 12th February, 1877. 1346
(First published, 17th February, 1877.)

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montréal.

Arthabaska, to wit: } EDWARD H. GREEN
No. 1929. } et al., Plaintiffs;
against GEORGE GONDROU, Defendant.

A land forming part of lot number thirteen of the first range of township Arthabaska, containing sixty eight acres in superficies; bounded in front

au second rang, en arrière au canton de Warwick, d'un côté à Joseph Hamel, et de l'autre côté à Octave Hamel.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 12 février 1877. 1347 2
(Première publication, 17 février 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, Mégantic—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } PIERRE CHRYSOLO-
No. 1194. } GUE PELLETIER,
ès-qualité, Demandeur; contre JOSEPH VALLIE-
RES, Défendeur.

1. La moitié nord-est de la moitié nord-est du lot de terre numéro, dix dans le neuvième rang du canton de Thetford, comté de Mégantic, contenant environ cinquante acres de terre, plus ou moins, en superficie—circonstances et dépendances.

2. Un emplacement d'un demi arpent de terre de front sur un arpent de profondeur, pris et détaché à l'extrémité sud-ouest du lot de terre numéro sept, du huitième rang du canton de Thetford, dit comté de Mégantic; borné en avant au nord-ouest au chemin public, entre les dits huitième et septième rangs du dit canton, en arrière au sud-est au terrain d'Isidore Racine, d'un côté au nord-est à un nommé Dupille, et de l'autre côté au sud-ouest à une route qui se trouve entre les lots de terre numéros sept et huit—avec une maison et une grange de bois dessus construites—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT-UNIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 12 février 1877. 1349 2
(Première publication, 17 février 1877.)

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Beauce, à savoir : } CHARLES FRANÇOIS
No. 1020. } BOUCHARD ET DOMINI-
QUE LORTIE, de la cité de Québec, marchands, et faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de Bouchard et Lortie, Demandeurs; contre LAURENT BERNIER, de la paroisse de Saint-François, dans le comté de Beauce, marchand, Défendeur; et Richard Henry Wurtele, de la cité de Québec, en sa qualité de syndic officiel à la faillite des dits Bouchard, Lortie & Cie., Demandeur en reprise d'instance.

by the second range, in rear by township Warwick, on one side by Joseph Hamel, and on the other side by Octave Hamel.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the NINE-TEENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 12th February, 1877. 1348
(First published, 17th February, 1877.)

FIERI FACIAS.

Circuit Court, Mégantic—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit: } PIERRE CHRYSOLOGEU
No. 1194. } PELLETIER, *ès-qualité*,
Plaintiff; against JOSEPH VALLIERES, Defen-
dant.

1. The north east half of the north east half of lot number ten, in the ninth range of township Thetford, county of Mégantic, containing about fifty acres of land in superficial extent, more or less—circumstances and dependencies.

2. A lot of one half arpent of ground in front by one arpent in depth, to be taken off the south western extremity of lot number seven, of the eighth range of township Thetford, county of Mégantic aforesaid; bounded in front to the north west by the main road, between the said eighth and seventh ranges of said township, on rear to the south east by Isidore Racine's property, on one side to the north east by one Dupille, and on the other side to the south west by a by-road between lots numbers seven and eight—with a house and barn built of wood thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TWENTY FIRST day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 12th February, 1877. 1350
[First published, 17th February, 1877.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Québec.

Beauce, to wit: } CHARLES FRANÇOIS BOU-
No. 1020. } CHARD AND DOMINIQUE
LORTIE, of the city of Québec, merchants, and carrying on business as such in co-partnership under the firm and name of Bouchard and Lortie, Plaintiffs; against LAURENT BERNIER, of the parish of Saint François, in the county of Beauce, merchant, Defendant; and Richard Henry Wurtele, of the city of Québec, in his capacity of official assignee to the insolvent estate of the said Bouchard, Lortie & Co., Plaintiff *en reprise d'instance*.

Immeuble du dit Laurent Bernier :

Un circuit ou lopin de terre d'un arpent de front sur un demi arpent de profondeur, plus ou moins, situé en la paroisse de Saint-François de la Beauce, premier rang, côté nord-est de la rivière Chaudière; borné en front au nord-est par le chemin de la Reine, en profondeur par la rivière Chaudière, d'un côté au nord-ouest par le terrain de Théodore Poulin, et d'autre côté au sud-est par le ruisseau communément appelé "Ruisseau Bertrand"—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble à être vendu à la charge par l'acquéreur d'icelui de se conformer à toutes les charges et conditions mentionnées aux oppositions afin de charge de la compagnie dite "The DeLery Gold Mining Company," et de l'Honorable Alexandre René Chaussegros de Léry, faites et filées en cette même cause au greffe de la dite cour supérieure du dit district de Québec.

Et de plus, sujet à un constitut de quinze piastres par année, au capital de deux cent cinquante piastres (six pour cent), en faveur de Fortunat Bertrand. Le dit constitut créé par un acte de vente en date du quinze décembre mil huit cent soixante et onze, par le dit Fortunat Bertrand, en faveur du Défendeur.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le DIXIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph Beauce, 3 avril 1877. 2673
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Cour de Circuit—District de Beauce.*

Beauce, à savoir : } **DAME FANNY HELENE**
No. 1316, A. D. 1877. } **BLANCHET**, veuve de
feu François-Xavier Poulin, écuyer, médecin,
Demanderesse; contre **PAUL CARON**, Défendeur,
et David Lessard, huissier, curateur au délaissement fait en cette cause par le défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Ephrem, en le comté de Beauce, étant le premier quart du lot numéro quatorze du septième rang du township de Tring, contenant cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise—circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, le DIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 3 avril 1877. 2671
[Première publication, 7 avril 1877.]

Ventes par le Shérif.—Bedford

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Real estate of the said Laurent Bernier.

A piece or lot of ground of one arpent in front by half an arpent in depth, more or less, situate in the above mentioned parish of Saint François, first range, north east side of the Chaudière river; bounded in front to the north east by the Queen's highway, in rear by the Chaudière River, on one side to the north west by the land of Théodore Poulin; and on the other side to the south east by the stream commonly called "Ruisseau Bertrand"—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The sale of the said immovables, subject to charge of complying with the conditions mentioned in the opposition *afin de charge* of The de Léry Gold Mining Company, and to that of the Honorable Alexandre René Chaussegros de Léry, made and filed in this cause, in the office of the said superior court, for the district of Quebec aforesaid.

And also, subject to the charge of a constituted rent of fifteen dollars a year, upon the capital of two hundred and fifty dollars, at six per cent, created under and in virtue of a deed of sale dated the fifteenth day of December, one thousand eight hundred and seventy one by the said Fortunat Bertrand, in favor of the Defendant.

To be sold at the door of the parochial church of Saint François de la Beauce, on the TENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of August next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph Beauce, 3rd April, 1877. 2674
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Circuit Court—District of Beauce.*

Beauce, to wit : } **DAME FANNY HELENE**
No. 1316, A. D. 1877. } **BLANCHET**, widow of
the late François Xavier Poulin, esquire, physician,
Plaintiff; against **PAUL CARON**, Defendant, and
David Lessard, bailiff, curator to the surrender in this cause made by the Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint-Ephrem, in the county of Beauce, being the first quarter of lot number fourteen in the seventh range of the township of Tring, containing fifty acres of land in superficial extent, more or less, without warranty as to precise contents—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Beauce, on the TENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 3rd April, 1877. 2672
[First published, 7th April, 1877.]

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Court de Circuit, Comté de Shefford—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } ALFRED FREGEAU, Demandeur ; contre les terres et tenements de NICHOLAS CAREY, Défendeur.

Le quart sud-est du lot numéro sept, dans le troisième rang des lots du canton de Roxton, dans le district de Bedford, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins, borné comme suit : au sud par le chemin public du troisième rang, à l'ouest par Martin Boyle, à l'est par Joseph Bousquet, et au nord par Isaac Gauthier.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le NEUVIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour d'août prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 3 avril 1877. 2739
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District d'Arthabaska.

Bedford, à savoir : } FULGENCE PREFONTAINE et al., Demandeurs ; contre les terres et tenements de WILLIAM CASSIDY, du canton d'Ely, dans le district de Bedford, cultivateur, tant en son nom que comme tuteur d'adulte nommé aux enfants mineurs de feu Thomas Cassidy et feu Sarah Robinson, Défendeur.]

Cette étendue de terre connue et désignée comme la moitié nord-est du lot numéro vingt-sept, dans le sixième rang des lots du canton d'Ely, dans le district de Bedford.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le NEUVIÈME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'août prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 3 avril 1877. 2741
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Saint-Hyacinthe.

Bedford, à savoir : } ISAÏE FRECHETTE et AMEDEV FRECHETTE, Demandeurs ; contre les terres et tenements de JULIEN LORD et HELAIRE LORD, Défendeurs.

Une étendue de terre étant partie du lot numéro vingt-cinq, dans le deuxième rang du canton de Granby, district de Bedford, contenant deux acres de front sur un acre et demi de profondeur, formant environ trois acres en superficie ; bornée en front au chemin qui conduit à Granby, en arrière aux terres de J. Bte. Choquette, d'un côté à Joseph Charbonneau, et de l'autre côté au dit J. Bte. Choquette—avec une maison et un moulin à scier sus-érigés, avec engins et autres appartenances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le NEUVIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 3 avril 1877. 2743
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, County of Shefford—District of Bedford.

Bedford, to wit : } ALFRED FREGEAU, Plaintiff ; against the lands and tenements of NICHOLAS CAREY, Defendant.

The south east quarter of lot number seven, in the third range of lots in the township of Roxton, in the district of Bedford, containing fifty acres of land, be the same more or less ; bounded as follows : south by the highway on the third range, west by Martin Boyle, east by Joseph Bousquet, and north by Isaac Gauthier.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on THURSDAY, the NINTH day of AUGUST next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the eleventh day of August next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 3rd April, 1877. 2740
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Arthabaska.

Bedford, to wit : } FULGENCE PREFONTAINE et al., Plaintiffs ; against the lands and tenements of WILLIAM CASSIDY, of the township of Ely, in the district of Bedford, farmer, as well in his own name, as tutor duly appointed to the minor children, of the late Thomas Cassidy and the late Sarah Robinson, Defendant.

That tract or parcel of land known and distinguished as the north east half of lot number twenty seven, in the sixth range of lots of the township of Ely, in the district of Bedford.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on THURSDAY, the NINTH day of AUGUST next, at the hour of ONE o'clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty third day of August next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 3rd April, 1877. 2742
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Saint-Hyacinthe.

Bedford, to wit : } ISAÏE FRECHETTE and AMEDEV FRECHETTE, Plaintiffs ; against the lands and tenements of JULIEN LORD and HELAIRE LORD, Defendants.

A piece of land being part of the lot number twenty five, in the second range of the township of Granby, and district of Bedford, containing two acres in front by one and one half acres in depth, making about three acres in superficies ; bounded in front by the road to Granby, in rear by the lands of J. Bte Choquette, on one side by Joseph Charbonneau, and on the other side by the said J. Bte. Choquette—with a house and saw-mill erected thereon, with engine and other appendages.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on THURSDAY, the NINTH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the thirtieth day of August next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 3rd April, 1877. 2744
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } L'HONORABLE GEORGE
No. 8711. } B. BAKER, Demandeur ;
contre les terres et tenements de MARK STAN-
BRIDGE, Défendeur.

Le lot de terre numéro seize situé dans le deuxième rang des lots du canton de Bolton et district de Bedford, supposé contenir deux cents acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour le comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme et district de Bedford, JEUDI, le VINGT-UNIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, 1303 2
Sweetsburg, 12 février 1877.
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JOSEPH DUMAS, père, du
No. 8824. } village de Farnham ouest,
de-qualité, et al., Demandeurs ; contre les terres et
tenements de JOSEPH DUMAS, fils, de la partie
ouest du canton de Farnham, dans le dit district,
cultivateur et commerçant, Défendeur.

Une étendue de terre sise et située dans la partie ouest du canton de Farnham, contenant cinquante acres de terre en superficie, formant partie des lots numéros quarante et quarante-un dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton de Farnham, dans le district de Bedford ; bornée à un bout par le lot numéro quarante-un, dans le septième rang du dit canton de Farnham, à l'autre bout au lot numéro quarante, dans le cinquième rang du dit canton, d'un côté au nord à la terre de Gilbert Beauchamp, et de l'autre côté au sud à la terre de veuve Abraham Giroux et Amable Dubreuil—avec une maison, grange et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

P. COWAN, Shérif.
Bureau du Shérif, Palais de Justice, 1333 2
Sweetsburg, 13 février 1877.
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JOHN DEUEL, Demandeur ;
No. 1976. } contre les terres et tenements de FRANCIS A. QUINN, écuyer, *et al.*, Défendeur.

Toute la carrière de marbre étant l'extrémité (à partir de la Baie Missisquoi) de la moitié sud du lot numéro huit (No. 8), dans la première concession de la paroisse de Saint Armand ouest, dans le district de Bedford, et s'étendant (la dite carrière) jusqu'à trente-deux pieds et plus, et au-delà du premier banc de marbre le plus près de la dite Baie Missisquoi, formant entre vingt-cinq et trente acres, plus ou moins ; aussi la possession de la dite carrière et de toute la terre à bois et le bois sur la dite propriété ; borné à une extrémité par Holton Hastings ou représentants, à l'autre extrémité par le reste de la terre appartenant au dit John Deuel, s'étendant jusqu'à la dite Baie Missisquoi, d'un côté par Madame Russell, et de l'autre côté, par Lester Taylor, avec tous les droits, circonstances et dépendances appartenant à la dite terre ; avec

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } THE HONORABLE GEORGE
No. 8711. } B. BAKER, Plaintiff ; against
the lands and tenements of MARK STANBRIDGE,
Defendant.

The lot of land number sixteen in the second range of lots in the township of Bolton and district of Bedford, supposed to contain two hundred acres of land in superficies, be the same, more or less—together with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY FIRST day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the twenty eighth day of June next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, 1304
Sweetsburg, 12th February, 1877.
(First published, 17th February, 1877.)

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JOSEPH DUMAS, senior, of
No. 8824. } the village of west Farnham,
de-qualité, et al., Plaintiffs ; against the lands
and tenements of JOSEPH DUMAS, junior, of the
west part of the township of Farnham, in said district
yeoman and tradér, Defendant.

A piece or parcel of land lying and being situate in the west part of the township of Farnham, containing fifty acres of land in superficies, forming parts of lots number forty and fortyone in the sixth range of lot of the said township of Farnham, in the district of Bedford ; bounded on one end by lot number forty one, in the seventh range of the said township of Farnham, on the other end by lot number forty, in the fifth range of the said township, on one side to the north by the land of Gilbert Beauchamp, and on the other side to the south by the land of the widow Abraham Giroux and Amable Dubreuil—with one house and barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY THIRD day of JUNE next, at the hour of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty eighth day of June next.

P. COWAN, Sheriff.
Sheriff's Office, Court House, 1334
Sweetsburg, 13th February, 1877.
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JOHN DEUEL, Plaintiff ;
No. 1976. } against the lands and tenements of FRANCIS A. QUINN, esquire, *et al.*, Defendants.

All the marble quarry forming the extreme end (computing from Missisquoi Bay,) of the south half of lot number eight (No. 8), in the first concession of the parish of Saint Armand west, in the district of Bedford, and extending (the said quarry) to thirty two feet over and past the first ridge of marble nearest the said Missisquoi Bay, forming between twenty five and thirty acres, be the same, more or less, as also the ownership of the said quarry and of all the land wood and timber thereon and thereto appertaining ; bounded at one extremity by Holton Hastings or representatives, at the other extremity by the remaining land belonging to said John Deuel, extending to said Missisquoi Bay, on one side by Mrs. Russell, and on the other side by Lester Taylor, with all and every the members rights and appurtenances

droit de passage sur la terre du dit John Deuel, depuis la dite carrière jusqu'à la dite Baie Missisquoi, le dit droit de passage devant servir pour le passage de toutes voitures requises pour travailler à la dite carrière, et en outre du dit droit de passage, le droit ou privilège de faire un chemin de fer ou à lisses sous la dite terre depuis la dite carrière jusqu'à la Baie Missisquoi, avec le droit de construire tous quais requis sur la grève de la dite propriété, en autant que la loi peut le permettre.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 12 février 1877. 1301 2
[Première publication, 17 février 1877.]

P. COWAN,

belonging to said land, with the right of way on said John Deuel's farm, from the said quarry to said Missisquoi Bay, said right of way to be used for the passage of all vehicles required for the working of said quarry; and in addition to said right of way, the right and privilege of laying a tramway or railroad track through said farm from said quarry to said Missisquoi Bay—with the right to erect whatever wharves may be required on the beach of the said farm, in so far as law may permit.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Standbridge, and district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY THIRD day of JUNE next, at the hour of ONE of the clock of the afternoon. The said writ returnable the twenty eighth day of June next.

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburg, 12th February, 1877. 1302
[First published, 17th February, 1877.]

P. COWAN,

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } DAME AMELIA M.
No. 807. } BOWMAN; Demanderesse; contre DAME ONESIME GIRARDIN, Défenderesse.

Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Athanase, comté et district d'Iberville, connu et désigné comme le lot numéro vingt de la seconde concession, seigneurie Bleury, étant les numéros six cent quarante-huit et six cent quarante-neuf, du cadastre de la dite seigneurie, de la contenance de quatre arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, formant cent douze arpents en superficie; borné en front par le chemin public, en arrière par le chemin du troisième rang, d'un côté au sud par John Hughey, et au nord de l'autre côté par George Richardson—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites, ainsi que le bois debout dessus.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 4 avril 1877. 2803
[Première publication, 7 avril 1877.]

CHS. NOLIN,

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } CHARLES S. RODIER,
No. 239. } Demandeur; contre
THEODE ROULLIER *et al.*, Défendeurs.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le district d'Iberville,

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } DAME AMELIA M.
No. 807. } BOWMAN, Plaintiff; against DAME ONESIME GIRARDIN, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Athanase, county and district of Iberville, known and designed as lot number twenty in the second concession, seigniory of Bleury, being the numbers six hundred and forty eight and six hundred and forty nine, on the cadastre of said seigniory, containing four arpents in front by twenty eight arpents in depth, forming one hundred and twelve arpents in superficies; bounded in front by the public road, in rear by the third range road, on one side to the south by John Hughey and to the north on the other side by George Richardson—with a house, barn and other buildings thereon erected, and also the standing timber thereon.

To be sold at the church door of the parish of Saint Athanase, on the EIGHTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of August next.

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 4th April, 1877. 2804
[First published, 7th April, 1877.]

CHS. NOLIN,

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint John, to wit : } CHARLES S. RODIER,
No. 239. } Plaintiff; vs. THEODE
ROULLIER *et al.*, Defendants.

A farm situate in the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, in the district of Iberville, con-

gné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir: } ELZEARD PELLE-
No. 3819. } TIER, écuyer, mar-
chand, de Fraserville, Demandeur; contre
ETIENNE ST. PIERRE, forgeron, ci-devant de
la paroisse de Saint-Modeste, et maintenant rési-
dant aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur, c'est-
à-savoir:

Un emplacement ou lot de terre sis et situé en
le second rang des concessions du township Wit-
worth, dans la dite paroisse de Saint-Modeste,
contenant un demi arpent de front sur un arpent
de profondeur; borné en front vers le nord-est à
la route dite route de l'Eglise, en profondeur vers
le sud-ouest au bout du dit arpent, joignant au
côté sud-est partie au terrain de Demoiselle Sarah
Dionne et partie à celui de Dame veuve Joseph
Martin, et au côté nord-ouest à Victor Bérubé—sans
bâtisse, mais avec appartenances, circonstances et
dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la
paroisse de Saint-Modeste, le DIX-NEUVIEME
jour de JUIN prochain, à DIX heures avant-midi.
Le dit bref rapportable le quatorzième jour de
juillet prochain.

JOS. THA. PARADIS,

Bureau du Shérif. Député Shérif.
Kamouraska, 13 février 1877. 1429 2
[Première publication, 17 février 1877.]

days next preceding the day of sale; oppositions
afin de conserver may be filed at any time within
six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } ELZEARD PELLETIER,
No. 3819. } Esquire, merchant, of
Fraserville, Plaintiff; against ETIENNE ST.
PIERRE, blacksmith, heretofore of the parish of
Saint Modeste, and now residing in the United
States of America, Defendant, to wit:

An emplacement or lot of land situate and
being in the second range of concessions of town-
ship Witworth, in the said parish of Saint Modeste,
measuring one half arpent in front by one arpent
in depth; bounded in front to the north east by
the by-road called *La route de l'Eglise*, in rear to
the south west by the end of the said arpent, on
the south east side partly by the property of Miss
Sarah Dionne and partly by the property of Mrs.
widow Joseph Martin, and on the north west side
by Victor Berubé—without buildings, but with
appartenances, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Saint Modeste, on the NINETEENTH
day of JUNE next, at TEN o'clock in the fore-
noon. The said writ returnable the fourteenth
day of July next.

JOS. THA. PARADIS,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Kamouraska, 13th February 1877. 1430
[First published, 17th February, 1877.]

Ventes par le Shérif—Montmagny.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HÉRITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-
ticle 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada, sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Québec, } L'HONORABLE JEAN
No. 1128. } THOMAS TASCHE-
CHEREAU, de la cité de Québec, un des juges de
la Cour Suprême du Canada; contre PIERRE
NADEAU, fils de Joseph, de la paroisse de Saint-
Lazare, ci-devant de la paroisse de Saint-Charles,
cultivateur, savoir:

Neuf arpents de terre de front sur trente ar-
pents de profondeur, plus ou moins, formant les
numéros 12, 13, 14, du dixième rang du fief et
seigneurie de l'augmentation de Saint-Michel, en
la paroisse de Saint-Lazare; borné en front au
nord au neuvième rang, en profondeur au sud au
bout des trente arpents ou environ de profondeur,
d'un côté au nord-est à Pierre Aubin dit Mignault,
et du côté sud-ouest à Ferdinand Audet—avec
maison, grange, étable dessus construites, cir-
constances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la
paroisse de Saint-Lazare, JEUDI, le VINGT-
UNIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the
undermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respec-
tive times and places mentioned below. All per-
sons having claims on the same which the Regis-
trar is not bound to include in his certificate,
under article 700 of the Code of Civil Procedure
of Lower Canada, are hereby required to make
them known according to law. All oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other
oppositions to the sale, except in cases of *Ven-
ditioni Exponas*, are required to be filed with the
undersigned, at his office, previous to the fifteen
days next preceding the day of sale; oppositions
afin de conserver may be filed at any time within
six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Quebec, } THE HONORABLE JEAN
No. 1128. } THOMAS TASCHE-
CHEREAU, of the city of Quebec, one of the judges
of the Supreme Court of Canada; against PIERRE
NADEAU, son of Joseph, of the parish of Saint
Lazare, heretofore of the parish of Saint Charles,
farmer, to wit:

Nine arpents of land in front by thirty arpents
in depth, more or less, forming numbers 12, 13,
14, of the tenth range of the fief and seigniorie of
the gore of Saint Michel, in the parish of Saint
Lazare; bounded in front to the north by the
ninth range, in rear to the south by the said depth
of thirty arpents or thereabouts, on one side to
the north east by Pierre Aubin dit Mignault, and on
the south west side by Ferdinand Audet—with house,
barn and stables thereon erected, circumstances
and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of
Saint Lazare, on THURSDAY, the TWENTY
FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the

du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

J. D. LEPINE, Shérif.
Bureau du Shérif, Montmagny, 10 février 1877. 1263 2
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } E. A. N. BAPTISTE
No. 26. } DUPUIS ET AUGUSTE
DUPUIS, tous deux de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, écuyers, marchands, tout en leur propre et privé nom que comme ayant cédé devant fait commerce en société, à Saint-Roch des Aulnets susdit, sous les nom et raison de Jean-Baptiste et Auguste Dupuis; contre LOUISE OUELLET, de la paroisse de Sainte-Perpétue, dans le comté de l'Islet, veuve de feu Elzéard Lamare, en son vivant, cultivateur, du même lieu, ou en son propre et privé nom comme ayant été commune en biens avec le dit Elzéard Lamare, que comme tutrice dument élue en justice à Louise Lamare, Elzéard Lamare, Auguste Lamare, Alphonse Lamare, Saluste Lamare et Philius Lamare, enfants mineurs issus de son mariage avec le dit feu Elzéard Lamare, savoir :

1. Une terre sise et située dans le cinquième rang du township Lafontaine, portant le numéro vingt-trois, contenant quatre-vingt-dix-huit acres en superficie; bornée comme suit: au sud-ouest au lot numéro vingt-deux, au nord-est au lot numéro vingt-quatre, au sud-est au sixième rang du dit township, et au nord-ouest au chemin Taché—avec les bâtisses dessus construites.

2. La moitié sud-ouest du lot numéro vingt-quatre dans le quatrième rang du dit township Lafontaine, contenant cinquante et un acre en superficie (la dite moitié); bornée comme suit: au sud-ouest au numéro vingt-trois du dit rang, au nord-est aux représentants de Frédéric Fournier, au sud-est au chemin Taché, et au nord-ouest au troisième rang du dit township.

3. Une terre sise et située dans le cinquième rang du dit township Lafontaine, portant le numéro vingt-quatre, contenant quatre-vingt-dix-huit acres en superficie; bornée au sud-est au sixième rang, au nord-ouest au chemin Taché, au sud-ouest au lot numéro vingt-trois, et au nord-est au lot numéro vingt-cinq, le tout, avec réserve, en faveur d'Elzéar Lebel, de la jouissance des dites terres et bâtisses jusqu'au premier novembre prochain.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, en la paroisse de Saint-Jean-Port-Joly, MARDI, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

J. D. LEPINE, Shérif.
Bureau du Shérif, Montmagny, 23 décembre 1876. 7875 3
[Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

District de Québec, } GEORGE VEZINA, de la
No. 22. } Cité de Québec, bourgeois-rentier; contre ONEZIME LANGELIER, de la paroisse de l'Islet, cultivateur, à savoir :

Une terre située en la troisième concession de la paroisse du Cap Saint-Ignace, seigneurie Vincelot, contenant un arpent et demie de front sur dix arpents de profondeur, ensuite requérant dix-huit perches de front sur environ vingt-six arpents de profondeur; tenant nord partie au chemin Royal et partie à Germain Coulombe, au sud à la quatrième concession, à l'est partie à Germain Coulombe et partie à Joseph Bernier, à l'ouest à Noël Cloutier—avec maisons et autre bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la pa-

forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of July next.

J. D. LEPINE, Sheriff.
Sheriff's Office, Montmagny, 10th February, 1877. 1264
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } JEAN BAPTISTE DU-
No. 26. } PUIS AND AUGUSTE
DUPUIS, both of the parish of Saint Roch des Aulnets, esquires, merchants, as well in their own names as having formerly carried on business in partnership at Saint Roch des Aulnets aforesaid, under the name, style and firm of Jean Baptiste and Auguste Dupuis; against LOUISE OUELLET, of the parish of Sainte Perpetue, in the county of l'Islet, widow of the late Elzéard Lamare, in his lifetime, farmer, of the same place, both in her own name as having been common as to property with the said Elzéard Lamare, and also in her quality of tutrix appointed in due course of law to Louise Lamare, Elzéard Lamare, Auguste Lamare, Alphonse Lamare, Saluste Lamare and Philius Lamare, minor children, issue of her marriage with the said Elzéard Lamare, to wit :

1. A land situate and being in the fifth range of the township of Lafontaine, being number twenty three, containing ninety eight acres in superficial extent; bounded as follows: on the south west by lot number twenty two, on the north east by lot number twenty four, on the south east by the sixth range of the said township, and on the north west by the Taché road—with the buildings thereon erected.

2. The south west half of lot number twenty four in the fourth range of township Lafontaine aforesaid, containing fifty one acres in superficial extent, said half being bounded as follows: south west by number twenty three of the said range, north east by the representatives of Frédéric Fournier, south east by the Taché road, and on the north west by the third range of the said township.

3. A land situate and being in the fifth range of township Lafontaine, being number twenty four, containing ninety eight acres in superficial extent; bounded on the south east by the sixth range, on the north west by the Taché road, on the south west by lot number twenty third, and on the north east by lot number twenty five; the whole reserving in favor of Elzéar Lebel, the enjoyment and usufruct of the said lands and buildings up to the first day of November next.

To be sold at the registry office, for the county of l'Islet, in the parish of Saint Jean Port Joly, on TUESDAY, the FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of May next.

J. D. LEPINE, Sheriff.
Sheriff's Office, Montmagny, 23rd December, 1876. 7876
[First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Québec, } GEORGE VEZINA, of the
No. 22. } City of Québec, gentleman, rentier; against ONEZIME LANGELIER, of the parish of l'Islet, farmer, to wit :

A land situate in the third concession of the parish of Cap Saint Ignace, seigniorie Vincelot, containing one arpent and a half in front by ten arpents in depth, thence resuming a frontage of eighteen perches by about twenty six arpents in depth; bounded on the north partly by the Queen's road and partly by Germain Coulombe, on the south by the fourth concession, on the east partly by Germain Coulombe and partly by Joseph Bernier, west by Noël Cloutier—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of

roisse du Cap Saint-Ignace, MARDI, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

J. D. LEPINE, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 23 décembre 1876. 7883 3
[Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } LORE CARON, fille
No. 175. } majeure, couturière,
du village de Montmagny ; contre THEOTIME
MIGNAULT, charpentier et voyageur, du même
lieu, savoir :

Un terrain de cinq perches de front sur deux arpents de profondeur situé dans la paroisse de Saint-Thomas, dans la première concession au sud de la rivière du sud, joignant au nord-est au représentant de feu Joseph Mercier, au sud-ouest à un ruisseau qui s'y rencontre, d'un bout par le nord en ligne du terrain des représentants d'Augustin Côté, et de l'autre bout par le sud au bout de la profondeur du dit terrain—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, MERCREDI, le DEUXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

J. D. LEPINE, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 23 décembre 1876. 7885 3
[Première publication, 30 décembre 1876.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } FRANCOIS X. ROBERT,
No. 521. } Demandeur ; contre AN-
DRÉ CORBEILLE, Défendeur.

Une terre dans la concession de la Rabastalière, de la paroisse de Saint-Bruno, contenant deux arpents et trois quarts de front jusqu'à la profondeur de cinq arpents ; et de là cinq arpents et dix pieds de front sur quinze arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant la dite terre par-devant au chemin de la Reine, connu la dite terre sous le numéro cent quarante-deux (142), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Bruno, fait pour les fins d'enregistrement—avec une maison et une grange dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bruno, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 4 avril 1877. 2755
[Première publication, 7 avril 1877.]

Cap Saint Ignace, on TUESDAY, the FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of May next.

J. D. LÉPINE, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 23rd December, 1876. 7884
[First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } LORE CARON,
No. 175. } spinster and seam-
stress, of the village of Montmagny ; against THEO-
TIME MIGNAULT, carpenter and *voyageur*, of
the same place, to wit :

A land of five perches in front by two arpents in depth, situate in the parish of Saint Thomas, in the first concession south of Rivière du Sud ; bounded on the north east by the representative of the late Joseph Mercier, south west by a creek, at one end to the north by the line of the property of the representatives of Augustin Côté, and at the other end to the south by the end of the depth of the said land—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on WEDNESDAY, the SECOND day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of May next.

J. D. LEPINE, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 23rd December, 1876. 7886
[First published, 30th December, 1876.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } FRANCOIS X. ROBERT,
No. 521. } Plaintiff ; against ANDRE
CORBEILLE, Défendeur.

A land in the Rabastalière concession, in the parish of Saint Bruno, measuring two arpents and three quarters in front by a depth of five arpents ; and from thence five arpents and ten feet in front by fifteen arpents in depth, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, known and designated as number one hundred and forty two (142), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Saint Bruno, prepared for registration purposes—with a house and barn thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bruno, on the EIGHTH day of AUGUST next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of August next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 4th April, 1877. 2756
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **CHARLES DESMARTEAU**
No. 1627. } *et al.*, Demandeur; contre
MAXIME FORTIER, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement sis et situé au village incorporé d'Hochelaga, en la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, dans le district de Montréal, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé d'Hochelaga, sous le numéro cinq cent trente, de la subdivision officielle du lot numéro cent soixante et six (166-530)—sans bâtisses.

2. Trois lots de terre ou emplacements sis et situés au village incorporé d'Hochelaga, dans la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, dans le district de Montréal, étant connus et désignés au plan et livre de renvoi officiels du dit village d'Hochelaga, sous le numéro cinq cent quarante-deux, cinq cent quarante-trois et cinq cent quarante-quatre, de la subdivision officielle du lot numéro cent soixante et six (166-542) (166-543), (166-544)—avec une maison en bois préparée pour être lambrissée en briques, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif. Shérif.
Montréal, 3 avril 1877. 2689
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **JEREMIE PERREAULT**,
No. 982. } Demandeur; contre
ALFRED FORTIER, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la ville et paroisse de Longueuil, dit district, étant la moitié du numéro deux cent seize (216), du plan et livre de renvoi officiels de la dite ville—avec une maison en bois et autre bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif. Shérif.
Montréal, 3 avril 1877. 2681
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **JOSEPH R. THIBAU-**
No. 1609. } **DEAU** *et al.*, Deman-
deurs; contre **CHARLES SAUVE**, Défendeur.

Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, dans le comté Jacques-Cartier, de la contenance de soixante et quatorze pieds de large sur cent vingt-quatre pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par le chemin public, et en arrière par D. Allard ou ses représentants, d'un côté par Prospère Pilon ou ses représentants, et de l'autre côté par la rue Sainte-Anne—avec une maison en pierre lambrissée en bois et autre dépendances dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif. Shérif.
Montréal, 3 avril 1877. 2685
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **CHARLES DESMARTEAU**
No. 1627. } *et al.*, Plaintiffs; against
MAXIME FORTIER, Defendant.

1. A lot of land or emplacement situate and being in the incorporated village of Hochelaga, in the parish of La Nativité de la Sainte Vierge, in the district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the said incorporated village of Hochelaga, as number five hundred and thirty, of the subdivision of lot number one hundred and sixty six (166-530)—no buildings.

2. Three lots of land or emplacements situate and being in the incorporated village of Hochelaga, in the parish of La Nativité de la Sainte Vierge, in the district of Montreal, known and described on the official plan and book of reference for the said village of Hochelaga, as numbers five hundred and forty two, five hundred and forty three and five hundred and forty four, of the official subdivision of lot number one hundred and sixty six (166-542) (166-543), (166-544)—with a wooden house prepared for a brick facing, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of August next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 3rd April, 1877. 2690
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **JEREMIE PERREAULT**,
No. 982. } Plaintiff; against **ALFRED**
FORTIER, Defendant.

A lot of land situate and being in the town and parish of Longueuil, district aforesaid, being the half of number two hundred and sixteen (216), on the official plan and book of reference for said town—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the EIGHTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of August next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 3rd April, 1877. 2682
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **JOSEPH R. THIBAU-**
No. 1609. } **DEAU** *et al.*, Plaintiffs; against
CHARLES SAUVE, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint-Joachim de la Pointe Claire, in the county of Jacques Cartier, measuring seventy four feet in width by one hundred and twenty four feet in depth, the whole more or less; bounded in front by the main road, in rear by D. Allard or his representatives, on one side by Prospère Pilon or representatives, and on the other side by Sainte Anne street—with a clap boarded stone house, and other dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Joachim de la Pointe Claire, on the EIGHTH day of AUGUST next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty eighth day of August next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 3rd April, 1877. 2686
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } CHARLES DESMARTEAU, Demandeurs ; contre JEAN P. ARNAUD, Défendeur.

Deux lopins de terre ou emplacements sis et situés au village incorporé d'Hochelega, en la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, dans le district de Montréal, connus et désignés aux plans et livres de renvoi officiels du dit village d'Hochelega, sous les numéros deux cent dix-huit et deux cent dix-neuf, de la subdivision officielle du lot numéro cent soixante-six (166-218, 166-219)—avec une maison en bois lambrissée en briques, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'AOÛT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 4 avril, 1877. Shérif. 2751

[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } MATHEW MOODY, Demandeur ; contre JEREMIE LACOSTE, Défendeur.

Une terre sise et située dans la paroisse Sainte-Julie, district de Montréal, au rang des Trente, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant d'un bout à Antoine Brodeur, et de l'autre bout à Joseph Monjeau, joignant d'un côté en bas à un nommé McDoff, et de l'autre côté à Vital St. Pierre—sans bâtisses dessus érigées, le dit terrain partie en culture et partie en fredoches et taillés.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Julie, le HUITIEME jour d'AOÛT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 3 avril 1877. Shérif. 2687

[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JAMES TYRE, Demandeur ; contre TANCREDE BOUCHER DE GROSBOIS, Défendeur.

Un emplacement sis et situé dans la paroisse de Longueuil, district de Montréal, dans la municipalité de Saint-Lambert, connu et désigné sous le numéro quarante-cinq (45), de la subdivision du numéro deux cent cinquante-cinq (255), du plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Longueuil—avec une maison en briques et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le HUITIEME jour d'AOÛT prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 3 avril 1877. Shérif. 2683

[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE ONTARIO BANK, Demanderesse ; contre E. H. CHARLES LIONAIS et al., Défendeurs.

Comme appartenant à la succession de feu Mrs. H. Lionais, et en la possession de Hardoin Lionais, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, et administrateur de la dite succession, un des dits Défendeurs.

Le lot numéro quinze cent soixante et un (1561),

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } CHARLES DESMARTEAU, No. 1959. et al., Plaintiffs ; against JEAN P. ARNAUD, Defendant.

Two lots of land situate and being in the incorporated village of Hochelega, in the parish of La Nativité de la Sainte Vierge, in the district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the said village of Hochelega, as numbers two hundred and eighteen and two hundred and nineteen, of the official subdivision of lot number one hundred and sixty six (166-218, 166-219)—with a wooden house encased with brick, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of August next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montreal, 4th April, 1877. Sheriff. 2752

[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } MATHEW MOODY, No. 856. Plaintiff ; against JEREMIE LACOSTE, Defendant.

A land situate in the parish of Sainte Julie, district of Montreal, in the "Des Trente" range, measuring two arpents in front by thirty arpents in depth, more or less ; bounded at one end by Antoine Brodeur, at the other by Joseph Monjeau ; on one side (en bas), by one McDoff, on the other side by Vital St. Pierre—without buildings thereon erected, said land being partly under cultivation, and partly covered with shrubs and brushwood.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Julie, on the EIGHTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty fifth day of August next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montreal, 3rd April, 1877. Sheriff. 2688

[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JAMES TYRE, Plaintiff ; No. 775. against TANCREDE BOUCHER DE GROSBOIS, Defendant.

A lot situate in the parish of Longueuil, district of Montreal, in the municipality of Saint Lambert, known and described as number forty five (45), on the subdivision of number two hundred and fifty five (255), on the official plan and book of reference for the parish of Longueuil—with a brick house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the EIGHTH day of AUGUST next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montreal, 3rd April 1877. Sheriff. 2684

[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE ONTARIO BANK, No. 613. Plaintiff ; against E. H. CHARLES LIONAIS et al., Defendants.

As belonging to the estate of the late Mrs. H. Lionais, and in the possession of Hardoin Lionais, in his quality of executor and administrator of the said estate, one of the said Defendants.

Lot number fifteen hundred and sixty one

sur le plan officiel et le livre de renvoi du quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal. Le lot numéro cinq (5), sur le plan et le livre de renvoi officiels du quartier Ouest de la cité de Montréal. Les lots numéros neuf cent dix-neuf (919) et neuf cent vingt-deux (922), sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal. Le lot numéro cent quatre (104), sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier Est, de la cité de Montréal. Les lots numéros deux (2), huit cent quatre (804), huit cent sept (807), huit cent dix-huit (818), huit cent vingt (820), neuf cent onze (911), neuf cent quinze (915), neuf cent seize (916), neuf cent dix-sept (917), neuf cent dix-neuf (919), neuf cent vingt (920), neuf cent vingt-deux (922), neuf cent vingt-quatre (924), neuf cent trente un (931), neuf cent trente-trois (933), neuf cent trente-neuf (939), neuf cent quarante-quatre (944), neuf cent cinquante-trois (953), neuf cent cinquante-six (956), neuf cent soixante-un (961), sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal. Les lots numéros quatre cent soixante-quinze (475), quatre cent quatre-vingt-huit (488), quatre cent quatre-vingt-quatorze (494), quatre cent quatre-vingt dix-sept (497), cinq cent quatre (504), cinq cent huit (508), mille deux cent vingt-trois (1223), mille deux cent vingt-six (1226), mille quatre cent soixante dix-sept (1477), mille quatre cent soixante dix-neuf (1479), mille quatre cent quatre-vingt onze (1491), mille quatre cent quatre-vingt seize (1496), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le DIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 4 avril 1877. [Première publication, 7 avril 1877.]

C. A. LEBLANC,

Shérif.
2747

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE CONSOLIDATED
No. 1604. } BANK OF CANADA,
Demandeur; contre GOTTLIEB REINHARDT,
Défendeur.

Les lots numéros deux cent quatre-vingt-quatorze (294) et sept cent quatre-vingt dix-neuf (799), sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, lot numéro cinquante-sept (57 sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier centre, de la cité de Montréal.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 4 avril 1877. [Première publication, 7 avril 1877.]

C. A. LEBLANC,

Shérif.
2749

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THOMAS BEAN, Deman-
No. 1476. } deur; contre JOSEPH
DESROCHERS, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement situé en la paroisse du Sacré-Cœur, en la cité de Montréal, sur la rue Visitation, étant partie de la moitié sud-est du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent vingt-cinq (1125), des plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal,

(1561), on the official plan and in the book of reference of the Saint Ann's ward, of the city of Montreal. Lot number five (5), on the official plan and in the book of reference of the West ward of the city of Montreal. Lots numbers nine hundred and nineteen (919) and nine hundred and twenty two (922), on the official plan and in the book of reference of the Saint Antoine ward, of the city of Montreal. Lot number one hundred and four (104), on the official plan and in the book of reference of the East ward, of the city of Montreal. Lots numbers two (2), eight hundred and four (804), eight hundred and seven (807), eight hundred and eighteen (818), eight hundred and twenty (820), nine hundred and eleven (911), nine hundred and fifteen (915), nine hundred and sixteen (916), nine hundred and seventeen (917), nine hundred and nineteen (919), nine hundred and twenty (920), nine hundred and twenty two (922), nine hundred and twenty four (924), nine hundred and thirty one (931), nine hundred and thirty three (933), nine hundred and thirty nine (939), nine hundred and forty four (944), nine hundred and fifty three (953), nine hundred and fifty six (956), nine hundred and sixty one (961), on the official plan and in the book of reference of the Saint Louis ward, of the city of Montreal. Lots numbers four hundred and seventy five (475), four hundred and eighty eight (488), four hundred and ninety four (494), four hundred and ninety seven (497), five hundred and four (504), five hundred and eight (508), one thousand two hundred and twenty three (1223), one thousand two hundred and twenty six (1226), one thousand four hundred and seventy seven (1477), one thousand four hundred and seventy nine (1479), one thousand four hundred and ninety one (1491), one thousand four hundred and ninety six (1496), on the official plan and in the book of reference of the Saint Mary's ward, of the city of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of August next.

Sheriff's Office, Montreal, 4th April, 1877. [First published, 7th April, 1877.]

C. A. LEBLANC,

Sheriff.
2748

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CONSOLIDATED
No. 1604. } BANK OF CANADA,
Plaintiff; against GOTTLIEB REINHARDT, De-
fendant.

Lots numbers two hundred and ninety four (294) and seven hundred and ninety nine (799), on the official plan and in the book of reference of the Saint James ward, of the city of Montreal, lot number fifty seven (57), in the official plan and in the book of reference, of the centre ward, of the city of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of August next.

Sheriff's Office, Montreal, 4th April, 1877. [First published, 7th April, 1877.]

C. A. LEBLANC,

Sheriff.
2750

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } THOMAS BEAN, Plaintiff;
No. 1476 } against JOSEPH DESRO-
CHERS, Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Le Sacré Cœur, in the city of Montreal, on Visitation street, being part of the south east half of the lot known and described as number eleven hundred and twenty five (1125), on the official plan and in the book of reference for the city of Montreal, Saint Mary's

quartier Sainte-Marie, de la contenance de vingt-deux pieds de front sur cent un pied de profondeur, mesure anglaise, avec le droit dans une ruelle en arrière du dit lot—avec une maison en voie de construction et autres bâtisses sus-érigées.

2. Un terrain situé au même lieu sur la dite rue Visitation, étant partie de la moitié sud-est du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent vingt-six (1126), des dits plans et livres de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, contenant vingt-deux pieds de front sur cent un pieds de profondeur, mesure anglaise, avec le droit dans la ruelle en arrière du dit lot — avec une maison en bois en voie de construction et dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 4 avril 1877. Shérif. 2753
[Première publication, 7 avril 1877.]

VENTIONI EXPONAS.
District d'Iberville.

Montréal, à savoir : } JAMES MacDONALD, De-
No. 162. } mandeur ; contre THO-
MAS ROACHE, Défendeur.

Les terres mentionnées et décrites dans la cédule marquée A, annexée au bref, comme suit : savoir :

Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Constant, dans le district de Montréal, connue et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Constant, sous le numéro cent sept (107)—avec une maison en bois, granges et autres dépendances sus-érigées.

A être déduite et réservée de l'immeuble ci-dessus décrit : La moitié indivise de soixante acres de la dite propriété immobilière, appartenant à Suzannah Roache, de la dite paroisse de Saint-Constant, comme légataire de feu Abraham Sharpley, en vertu de son testament dûment prouvé, et réclamée par l'opposition afin de distraire, produite en cette cause et dûment acceptée par le demandeur.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Constant, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'avril prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 27 mars 1877. Shérif. 2529 2
[Première publication, 31 mars 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DONALD LORN MacDOU-
No. 256. } GALL *et al.*, Deman-
deurs ; contre THE CANADA PEAT FUEL COM-
PANY, Défenderesse.

Un lopin de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Hubert, dans le comté de Chambly, district de Montréal, de onze arpents de front sur trente-sept arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; borné en front au nord-est par le chemin de la Reine de Longueuil à Chambly, en arrière au sud-ouest à un nommé Sicotte et autres, d'un côté au sud-est à un nommé Ladouceur ou représentants, et de l'autre côté au nord-ouest à un nommé Charles Daniel ou représentants, le dit lopin de terre contenant quatre cent sept arpents en superficie, le tout plus ou moins—avec quatre maisons en bois, une en brique et une bâtisse en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Hubert, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de

ward, measuring twenty two feet in front by one hundred and one feet in depth, english measure, with right to the lane in rear of the said lot—with a house in course of construction, and outbuildings thereon erected.

2. A lot situate at the same place, on Visitation street aforesaid, known as being part of the south east half of the lot of land known and described as number eleven hundred and twenty six (1126), on the said official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, measuring twenty two feet in front by one hundred and one feet in depth, english measure, with a right to the lane in rear of the said lot—with a wooden house in course of construction and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of August next.

Sheriff's Office, Montreal, 4th April, 1877. Sheriff. 2754
[First published, 7th April, 1877.]

VENTIONI EXPONAS.
District of Iberville.

Montreal, to wit : } JAMES M A C D O N A L D,
No. 162. } Plaintiff ; against THOMAS
ROACHE, Defendant.

The lands mentioned and described in the schedule marked A, annexed to writ, as follows, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint-Constant, in the district of Montreal, known and described on the official plan and book of reference of the said parish of Saint Constant, as number one hundred and seven (107)—with a wooden house, barn and other dependencies thereon erected.

To be deducted and reserved from the immovable hereinbefore described: The undivided half of sixty acres of the said immovable property, belonging to Suzannah Roache, of the said parish of Saint Constant, as legatee of the late Abraham Sharpley, according to his last will and testament duly proved, and claimed by the opposition *afin de distraire*, filed in this case and duly accepted by the plaintiff.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Constant, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of April next.

Sheriff's Office, Montreal, 27th March, 1877. Sheriff. 2530
[First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DONALD LORN MacDOU-
No. 256. } GALL *et al.*, Plaintiffs ;
against THE CANADA PEAT FUEL COMPANY,
Defendant.

A lot of land situate lying and being in the parish of Saint Hubert, in the county of Chambly, district of Montreal, of eleven arpents in front by thirty seven arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front to the north east by the Queen's highway from Longueuil to Chambly, in rear to the south west by one Sicotte and others, on one side to the south east by one Ladouceur or representatives, and on the other side to the north west by one Charles Daniel or representatives, and containing said lot of land four hundred and seven arpents in superficies, the whole more or less—with four wooden dwellings and one brick and wooden building and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Hubert, on the NINETEENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the

l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-
ième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 13 février 1877.
(Première publication, 17 février 1877.)

C. A. LEBLANC,

Shérif.

1311 - 2

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir } L'HONORABLE CHARLES
No. 113. } WILSON, Demandeur ;
contre GEORGE H. KERNICK, curateur au
délaissement fait par Orton Pease, Défendeur, ès-
qualité.

Comme étant en la possession du dit curateur,
l'immeuble suivant, savoir :

1. Une terre sise et située au village du Côteau
Landing, en la seigneurie de la Nouvelle Longueuil,
de la contenance d'environ trois arpents de front
sur environ vingt arpents de profondeur, plus ou
moins ; tenant devant à la rue appelée rue Dum-
esnil, en arrière aux terres de la rivière à Delisle,
à un côté à Elie B. Prieur, et de l'autre côté à la
montée conduisant du Côteau Landing à Côteau
Station.

2. Un lopin de terre situé au même endroit, de
la contenance de quatre-vingt-quatorze pieds
quatre pouces et demie de front sur le devant, sur
soixante et treize pieds de haut ; et de là prenant
cinquante-quatre pieds quatre pouces et demi de
front sur quatre pieds neuf pouces et trois quarts
de profondeur ; et de là ayant quatre-vingt-dix
pieds de front sur cent deux pieds deux pouces
et trois quarts de profondeur ; et de là prenant un
arpent et demie de largeur sur vingt-trois arpents
de profondeur, et les continuations comprises,
sans garantie de mesure précises, et connues
comme parties du numéro cinq ; tenant par devant
au chemin de la Reine, derrière aux terres de la
rivière à Delisle, d'un côté à Joseph T. V. Parant
et partie à Charles Octave Pease, et d'autre côté à
Amédée Verronno, pour une partie, et les héritiers
Birmingham pour l'autre—avec deux maisons, une
grange et autres bâtisses y construites ; à distraire
cependant un petit emplacement appartenant à
un nommé Véronneau.

3. Un quart d'arpent de terre de front sur un
arpent de profondeur, situé au dit village de Côteau
Landing ; tenant devant au chemin de la Reine,
derrière et d'un côté aux héritiers de feu John
Birmingham, et d'autre côté à Ralph Sullivan—
avec maison, grange, écurie et autres bâtisses
dessus érigées

4. Un petit terrain sis et situé dans le dit village
de Côteau Landing, sur le bord du Lac Saint-
François, contenant cinquante pieds de front sur
la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin
de la Reine, qui passe en front au dit terrain, à
gagner le bord du lac Saint-François, sans pouvoir
établir la profondeur, étant un terrain irrégulier
et devant prendre ce terrain sur le front du côté
est, à dix pieds de distance du terrain de feu John
Birmingham ou représentants, pour continuer les
dits cinquante pieds de front le long du dit che-
min de la Reine auquel il tient pour le front ; en
profondeur au bord du lac Saint-François, au côté
est aux dits dix pieds de terre ci-dessus, entre ce
terrain et celui avoisinant aux dits héritiers Ben-
ningham, appartenant au dit Orton Pease, et ci-
après décrit, ainsi que de l'autre côté à l'ouest du
dit terrain—avec magasin en briques dessus érigé.

5. Un autre petit terrain ou grève sis et situé
au village du côteau Landing, de cinquante pieds
de front, mesure française, à compter et mesurer
de la ligne sud-ouest du magasin en briques ci-
dessus, sur la profondeur qu'il peut y avoir entre
le chemin de la Reine qui passe et se trouve en
front du dit terrain ou grève à gagner et descendre
le bord du dit lac Saint-François, et sans pouvoir
en préciser la profondeur pour continuer les dits
cinquante pieds de long du dit chemin auquel il
tient par le front en profondeur au bord du lac

clock in the forenoon. The said writ returnable on
the twentieth day of June next.

Sheriff's Office, Montréal, 13th February, 1877.
[First published, 17th February, 1877.]

C. A. LEBLANC,

Sheriff.

1312

FIERI FACIAS.

District of Montreal

Montreal, to wit : } THE HONORABLE CHAR-
No. 113. } LES WILSON, Plaintiff ;
against GEORGE H. KERNICK, curator to the
surrender made by Orton Pease, Defendant, ès-
qualité.

As being in the possession of the said curator,
the following immovable property, to wit :

1. A land situate and being the village of Co-
teau Landing, in the seigniorie of Nouvelle Lon-
gueuil, measuring about three arpents in front by
about twenty arpents in depth, more or less ;
bounded in front by the street called Dumesnil
street, in rear by the lands on the river Delisle,
on one side by Elie B. Prieur, and on the other
side by the road (montée), leading from Coteau
Landing to Coteau Station.

2. A lot of land situate at the same place,
measuring ninety four feet four inches and a half
in front by seventy three feet in depth (*de haut*) ;
and thence fifty four feet four inches and
a half in front by four feet nine inches
and three quarters in depth ; thence ninety
feet in front by one hundred and two feet
two inches and three quarters in depth ;
thence one arpent and a half width by twenty
three arpents in depth, and the continuations in-
cluded, without warranty of precise contents,
known as parts of number five ; bounded in front
by the Queen's highway, in rear by the lands on
Delisle river, on one side by Joseph T. V. Parant
and partly by Charles Octave Pease, and on the
other side by partly by Amédée Verronno, and
partly by the heirs Birmingham—with two houses,
a barn and outbuildings thereon erected ; reserv-
ing therefore a small lot belonging to one Véron-
neau.

3. One quarter of an arpent in front by one ar-
pent in depth, situate in the said village of Coteau
Landing ; bounded in front by the Queen's high-
way, in rear and on one side by the heirs of the
late John Birmingham, and on the other side by
Ralph Sullivan—with a house, barn, stable and
outbuildings thereon erected.

4. A small lot situate and being in the said vil-
lage of Coteau Landing, on the brink of lake Saint
Francis, measuring fifty feet in front by the depth
there may be between the Queen's highway, which
passes in front of the said lot and runs to the brink
of the lake Saint Francis, without being able to de-
termine its depth, being of irregular out line ; said
land to be taken off in front on the east side at
ten feet distance from the property of the late
John Birmingham, or representatives, to continue
the said fifty feet in front along the said Queen's
highway, which it joins in front, in rear by the
brink of the lake Saint Francis, on the east side
by the said ten feet of ground hereinabove men-
tioned, between the said property and the one
adjoining the heirs Birmingham aforesaid, belong-
ing to the said Orton Pease, hereinafter described,
as also on the other side to the west of the said
lot—with a brick store thereon erected.

5. Another small piece of ground or beach lot
situate and being in the village of Coteau Land-
ings, of fifty feet in front, french measure, count-
ing and measuring from the south west line of
the brick store hereinabove mentioned, by the
depth there may be between the Queen's high-
way which passes in front of the said ground or
beach lot running to and reaching the brink of
lake Saint Francis, and without being able to
specify the depth, but to contain the said fifty
feet along the said road, which it bounds in front,

Saint-François, du côté est à la dite ligne sud-ouest ou pignon du dit magasin en brique, et du côté ouest à un lot vacant, appartenant au dit Orton Pease—avec un quai de la longueur de cinq cent cinquante pieds pour un pont, et six cent pieds pour l'autre pont, avec aussi deux hangars à grains dessus construits.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zotique, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 13 février 1877. 1313 2
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **D**AME ODILE GELINEAU, No. 2676. } **D** NEAU, et vir, Demandeurs ; contre ALFRED FORTIER, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la ville de Longueuil, dans le district de Montréal ; borné en front par le chemin de Longueuil à Chambly, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville, sous le numéro quarante six (46), du dit plan—avec une maison en bois lambrissée en briques et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 26 décembre 1876. 7869 3
[Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **T**HOMAS AMOS DAWES, No. 2521. } **T** Demandeur ; contre WILLIAM HENDERSON, Défendeur.

Ces cinq lots de terre sis et situés au Lac Saint-Louis, à Lachine, dans le district de Montréal, et connus et désignés sur un plan de la propriété appartenant au dit vendeur, fait par Joseph Rielle, arpenteur provincial, en date du dix-huitième jour de juillet dernier, et déposé dans le bureau du dit notaire, le septième jour d'août dernier, comme étant les lots numéros six, sept, huit, neuf et dix, sur le dit plan, contenant les dits lots, comme suit : les lots six et sept étant contigus, contenant cent six pieds de front sur un chemin public et cent cinq pieds en arrière ; bornés aux lots numéros neuf et dix ci-après mentionnés, deux cent vingt pieds sur le côté, le bornant en partie sur les lots numéros cinq et huit sur le dit plan, cent quatre vingt dix pieds sur le côté qui borne une propriété appartenant à un nommé Richardson, le lot numéro huit contenant quatre vingt pieds de front et en arrière sur cent cinquante neuf pieds de profondeur sur les deux côtés ; bornés en front à une avenue sur le dit plan, d'un côté aux lots numéros onze, douze et treize, d'un côté aux lots numéros trois, quatre et cinq sur le dit plan, en arrière partie aux lots numéros six et dix, les lots numéros neuf et dix-sept contigus, contenant cent six pieds de front sur l'avenue marquée sur le dit plan, cent cinq pieds en arrière dans la borne des lots numéros six et sept ci-dessus mentionnés, cent quatre-vingt dix pieds d'un côté dans la ligne qui borne en partie les lots numéros huit et onze, et de l'autre côté à la propriété appartenant à un nommé Richardson, le tout mesure anglaise, plus ou moins—sans bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale

and the lake Saint Francis in rear, on the east side by the said south west line or gable wall of the said brick store, and on the west side by a vacant lot, belonging to the said Orton Pease—with a wharf five hundred and fifty feet in length for one bridge, and six hundred feet for the other bridge, with moreover, two grain stores thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Zotique, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of July next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 13th February, 1877. 1314
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **D**AME ODILE GELINEAU, No. 2676. } **D** et v r., Plaintiffs ; against ALFRED FORTIER, Defendant.

A lot of land situate and being in the town of Longueuil, in the district of Montreal ; bounded in front by the road from Longueuil to Chambly, known and described on the official plan and book of reference for the said town as number forty six (46), on the said plan—with a wooden house encased with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of May next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 26th December, 1876. 7870
[First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **T**HOMAS AMOS DAWES, No. 2521. } **T** Plaintiff ; against WILLIAM HENDERSON, Defendant.

Those certain five lots of land situate lying and being at Lake Saint-Louis, in Lachine, in the district of Montreal, and known and distinguished upon that certain plan of property belonging to the said vendor, made by Joseph Rielle, provincial land surveyor, dated the eighteenth day of July then last, and deposited in the office of the said notary, the seventh day of August then last past, as lots numbers six, seven, eight, nine and ten, on said plan, containing the said lots, as follows : lots six and seven being contiguous to one another, containing one hundred and six feet in front on a public road and one hundred and five feet in rear abutting on lots numbers nine and ten hereinafter mentioned, two hundred and twenty feet on side abutting partly on lots numbers five and eight on said plan, one hundred and ninety feet on the other side abutting on property belonging to one Richardson, lot number eight containing eighty feet in front and rear, by one hundred and fifty nine feet on both sides in depth ; bounded in front by an avenue on said plan, on one side by lots numbers eleven, twelve and thirteen, on the other side by lots numbers three, four and five, on said plan, and in rear partly by lots numbers six and ten, lots numbers nine and ten being contiguous to one another, containing one hundred and six feet in front, one an avenue marked on said plan, one hundred and five feet in rear abutting on lots numbers six and seven, hereinbefore mentioned, one hundred and ninety feet on one side abutting partly on lots numbers eight and eleven, and on the other side by property belonging to one Richardson, the whole english measure, more or less—with no buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the

siale de la paroisse de Lachine, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 27 décembre 1876. 7913 3
[Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ARTHUR M. PERKINS, No. 2138. } *à-qualité*, Demandeur ; contre FRANÇOIS CUSSON, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé sur la ruelle Saint-André, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous le numéro vingt-six de la subdivision du lot numéro huit cent quatre-vingt (880-26)—avec une maison en bois, lambrissée en briques et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 27 décembre 1876. 7909 3
[Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } FRANÇOIS BEAUSON-LEIL, No. 1936. } Demandeur ; contre NAPOLEON MAYER, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Saint-Dominique, de la contenance de quarante pieds de front sur soixante et sept pieds de profondeur, plus ou moins, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Louis, sous les numéros vingt-trois et vingt-quatre de la subdivision du numéro mil quarante-neuf (1049-23), (1049-24)—avec une maison divisée en quatre logements, en bois, lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 27 décembre 1876. 7911 3
[Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ARTHUR THEODORE NO. 612. } Demandeur ; contre DAME ANNIE ASH SYMONS, Defenderesse, et John Kelly, tiers-saisie.

Saisi comme appartenant à John Kelly, le dit tiers-saisi, les immeubles suivants, savoir :

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, étant le lot numéro trois cent soixante et dix-sept (377), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, dit quartier Saint-Jacques ; borné en front par la rue Wolfe—avec une maison en bois, fondations en pierre, et les dépendances sus-érigées.

2. Un lot de terre situé dans la dite cité de Montréal, en arrière du lot numéro sept cent trente de la rue Hermine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Laurent, sous le numéro sept cent trente-trois—avec une maison en bois lambrissée en briques, divisée en six logements, et les dépendances sus-érigées, avec le privilège d'une ruelle conduisant à la rue Juror.

parish of Lachine, on the FIRST day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of May next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 27th December, 1876. 7914
[First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ARTHUR M. PERKINS, &c No. 2138. } *à-qualité*, Plaintiff ; against FRANCOIS CUSSON, Defendant.

A lot situate on Saint Andrew's lane, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint James ward as numbers twenty six on the subdivision of lot number eight hundred and eighty (880-26)—with a wooden house, encased with brick and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIRST day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of May next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 27th December, 1876. 7910
[First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } FRANCOIS BEAUSOLEIL, No. 1936. } Plaintiff ; against NAPOLEON MAYER, Defendant.

A lot of land situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Saint Dominique street, measuring forty feet in front by sixty seven feet in depth, more or less, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Louis ward, as numbers twenty three and twenty four of the subdivision of number one thousand and forty nine (1049-23, 1049-24)—with a wooden house encased with brick divided into four dwellings, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIRST day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of May next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 27th December, 1876. 7912
[First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ARTHUR THEODORE NO. 612. } Plaintiff ; against DAME ANNIE ASH SYMONS, Defendant, and John Kelly, garnishee.

Seized as belonging to John Kelly, the garnishee aforesaid, the following immovable property, to wit :

1. A lot of land situate in the Saint James ward, in the city of Montreal, being lot number three hundred and seventy seven (377), of the official plan and book of reference of the said city of Montreal, said Saint James ward ; bounded in front by Wolfe street—with a house built of wood on stone foundations, and dependencies thereon erected.

2. A lot of ground situate in the said city of Montreal, in rear of lot number seven hundred and thirty of Hermine street, known and designated as number seven hundred and thirty three, on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Saint Lawrence ward—with a wooden house encased with brick, divided into six tenements, and dependencies thereon erected, with the privilege of a lane running to Juror street.

3. Un lot de terre situé au même lieu, sur la rue Hermine, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Laurent, sous le numéro sept cent trente-six—avec trois maisons en bois, dont deux sont lambrissées en briques, et les dépendances sus-érigées.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Montréal, 20 février 1877. Shérif, 1309 2
[Première publication, 24 février 1877.]

3. A lot of ground situate at the same place, on Hermine street, being known and designated as number seven hundred and thirty six, on the official plan and book of reference of the said city of Montreal, said Saint Lawrence ward—with three wooden houses, two of which are encased with brick, and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of July next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Montreal, 20th February, 1877. Sheriff, 1310
[First published, 24th February, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Outaouais.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Aylmer

Province de Québec, } ALEXANDRE CHE-
District d'Outaouais. } VRIER, de la cité
No. 272. } d'Ottawa, dans la province
d'Ontario, hôtelier, Demandeur; contre les terres et tenements de CALIXTE LAFRAMBOISE, junior, du canton de Wright, dans le district d'Outaouais, hôtelier, Défendeur, et Asa Gordon, avocat du demandeur, demandeur sur distraction de frais, à savoir:

Premièrement.—Tout et chacun de ces morceaux ou lopins de terre et dépendances, sis et situés dans le canton de Wright, dans les comté et district d'Outaouais, dans la province de Québec, contenant sept cents acres, plus ou moins, étant composés des lots numéros quarante-un, quarante-deux, quarante-neuf et quarante, dans le cinquième rang du canton de Wright, des lots numéros quarante-neuf et cinquante dans le sixième rang du dit canton de Wright, et du lot numéro quarante-trois dans le cinquième rang du dit canton de Wright. Les dits lots contenant cent acres chaque, en superficie.

Secondement.—Tout ce certain morceau ou lopin de terre et dépendances sis et situé dans le susdit canton de Wright, dans le dit district d'Outaouais, étant composé des lots numéros quatorze et quinze dans le village de la Visitation, tels que décrits par la carte ou plan du dit village—avec toutes les bâtisses, améliorations et maisons dessus érigées.

Pour être vendus au bureau du registreur, pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'août 1877.

LOUIS M. COUTLÉE,
Bureau du Shérif, Aylmer, 3 avril 1877. Shérif, 2841
(Première publication, 7 avril 1877.)

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Aylmer.

Province of Québec, } ALEXANDRE C H E-
District of d'Ottawa. } VRIER, of the city of
No. 272. } Ottawa, in the province of
Ontario, hotel-keeper, Plaintiff; against the lands and tenements, of CALIXTE LAFRAMBOISE, junior, of the township of Wright, in the said district of Ottawa, hotel-keeper, Defendant, and Asa Gordon, plaintiff's attorney, plaintiff *sur distraction de frais*, to wit:

Firstly.—All and singular those parcels or tracts of land and premises, situate lying and being in the township of Wright, in the county and district of Ottawa, in the said province of Québec, containing by admeasurement seven hundred acres be the same, more or less, being composed of lots numbers forty one, forty two, forty nine and forty, in the fifth range of the township of Wright, of lots numbers forty nine and fifty in the sixth range of said township of Wright, and of lot number forty three in the fifth range of said township of Wright. The said lots containing one hundred acres each, in superficies.

Secondly.—All and singular that certain parcel or tract of land and premises situate lying and being in the township of Wright aforesaid, in the said district of Ottawa, being composed of lots numbers fourteen and fifteen in the village of Visitation, as shown by the map or plan of said village—with all buildings improvements and houses thereon erected.

To be sold at the office of the Registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty second day of August, 1877.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff's Office, Aylmer, 3rd April, 1877. Sheriff, 2842
[First published, 7th April, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Montréal.

Province de Québec, } ALEXIS E. MONTMAR-
 District d'Outaouais, } QUET, écuyer, mar-
 No. 623. } chand, de la seigneurie
 d'Argenteuil, dans le district de Montréal, Deman-
 deur; contre les terres et tenements de SAMUEL
 GRAHAM GREEN, cultivateur propriétaire, du
 canton de Templeton, dans le district de Montréal,
 Défendeur, et M. M. Cartier & Cartier, des cité et
 district de Montréal, avocats, Demandeurs, sur
 distraction de frais, à savoir :

Ce lot ou lopin de terre connu et désigné comme
 étant la moitié est du lot numéro dix, dans le pre-
 mier rang du canton de Templeton, contenant
 cent cinquante acres en superficie, plus ou moins,
 sans garantie de mesure précise; borné en devant
 par la rivière des Outaouais, en arrière par les
 terres du second rang, joignant d'un côté au lot
 No. 9, et de l'autre côté à la moitié ouest du dit
 lot No. 10—avec deux maisons en bois et autres
 bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du régistreur pour
 le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le PRE-
 MIER jour de MAI prochain, à ONZE heures de
 l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier
 jour de juin 1877.

LOUIS M. COUPLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Aylmer, 31 mars 1877. 2843
 [Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Papineauville.

Province de Québec, } EDOUARD L E D U C,
 District d'Outaouais, } écuyer, de la paroisse
 No. 1018. } de Saint-André Avellin,
 dans les comté et district d'Outaouais, arpenteur,
 Demandeur; contre les terres et tenements de
 MAGLOIRE BIROLEAU dit LAFLEUR, de la
 paroisse de Saint-André Avellin, dans les comté
 et district susdits, cultivateur, Défendeur, à sa-
 voir :

Une certaine terre sise et située dans la dite
 paroisse de Saint-André Avellin, composée la dite
 terre de la moitié est du lot numéro vingt-six du
 rang de Sainte-Julie, contenant deux arpents de
 front sur trente arpents de profondeur; bornée
 en devant par la base du dit rang, en arrière par
 les terres du rang Sainte-Magdeleine, d'un côté à
 l'est par Justinien Legault, et de l'autre côté à
 l'ouest par Louis Imbeau dit Mata, propriétaire
 du résidu du dit lot—avec une maison en bois,
 une grange et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la
 paroisse de Saint-André Avellin susdite, le DIX-
 NEUVIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heu-
 res de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le
 vingtième jour de juin 1877.

LOUIS M. COUPLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Aylmer, 9 février 1877. 1253 2
 [Première publication, 17 février 1877.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les
 TERRES et HERITAGES sous-mentionnés
 ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux
 respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes
 personnes ayant à exercer à cet égard des réclama-
 tions que le régistreur n'est pas tenu de men-
 tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700
 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont
 par le présent requises de les faire connaître sui-
 vant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin
 de distraire, afin de charge ou autres oppositions
 à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Ex-*

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Superior Court—Montreal.

Province of Quebec, } ALEXIS E. MONT-
 District of Ottawa, } MARQUET, esquire
 No. 623. } merchant, of the seignory
 of Argenteuil, in the district of Montreal, Plaintiff;
 against the lands and tenements of SAMUEL
 GRAHAM GREEN, yeoman, of the township of
 Templeton, in the district of Montreal, Defendant,
 and Messrs. Cartier & Cartier, of the city and
 district of Montreal, advocates, Plaintiffs, sur
 distraction de frais, to wit :

A lot or parcel of land known and distinguished
 as the east half of lot number ten, in the first
 range of the township of Templeton, containing
 one hundred and fifty acres in superficies, be the
 same, more or less, without guarantee as to precise
 measure; bounded in front by the Ottawa river,
 in the rear by the lands of the second range,
 joining on one side to lot No. 9, and on the other
 side to the west half of the said lot No. 10—with
 two wooden houses and other buildings thereon
 erected.

To be sold at the office of the registrar for
 the county of Ottawa, in the city of Hull, on the FIRST
 day of MAY next, at ELEVEN of the clock in the
 forenoon. The said writ returnable on the first
 day of June, 1877.

LOUIS M. COUPLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Aylmer, 31st March, 1877. 2344
 (First published, 7th April, 1877.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Papineauville.

Province of Quebec, } EDOUARD L E D U C,
 District of Ottawa, } esquire, of the parish
 No. 1018. } of Saint-André Avellin,
 in the said county and district of Ottawa, surveyor,
 Plaintiff; against the lands and tenements of
 MAGLOIRE BIROLEAU dit LAFLEUR, of the
 parish of Saint-André Avellin, in the said county
 and district of Ottawa, farmer, Defendant, to wit :

A certain farm lying and situate in the said
 parish of Saint-André Avellin, composed said
 farm of the east farm of lot number twenty six
 of Sainte-Julie range, containing two arpents in
 front by thirty arpents in depth; bounded in
 front by the base of said range, in rear by the
 lands of Sainte-Magdeleine range, on one side to
 the east by Justinien Legault, and on the other
 side to the west by Louis Imbeau dit Mata, pro-
 prietor of the remainder of said lot—with a wooden
 house and barn and other outbuildings thereon
 erected.

To be sold at the church door of the
 parish of Saint-André Avellin aforesaid, on the
 NINETEENTH day of JUNE next, at ELEVEN
 o'clock in the forenoon. The said writ returnable
 on the twentieth day of June, 1877.

LOUIS M. COUPLÉE,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Aylmer, 9th February, 1877. 1254
 [First published, 17th February, 1877.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
 dermentioned LANDS and TENEMENTS have
 been seized, and will be sold at the respective ti-
 mes and places mentioned below. All persons hav-
 ing claims on the same which the registrar is
 not bound to include in his certificate, under ar-
 ticle 700 of the code of civil procedure of Lower
 Canada, are hereby required to make them known
 according to law; all oppositions *afin d'annuler*,
afin de distraire, *afin de charge* or other opposi-
 tions to the sale, except in cases of *Venditioni Ex-*
ponas are required to be filed with the under-

ponas, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 653. } LA CITE DE QUEBEC; contre WILLIAM BROWN, de la cité de Québec, un des héritiers de feu William Brown, à savoir :

1. Un lot de terre situé en la cité de Québec, rue Champlain, mesurant dix-sept pieds de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le nord à la dite rue Champlain, en arrière vers le sud à Madame Charles W. Wilson, d'un côté vers l'est à Thomas Duhig, de l'autre côté vers l'ouest à la succession de feu John Bickell—avec ensemble une maison en brique à deux étages, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le (No. 2335), donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, mesurant vingt-deux pieds et trois pouces de front sur quarante-cinq pieds et huit pouces de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le nord à la rue Champlain, en arrière vers le sud à William Molson, d'un côté vers l'est à William Molson, de l'autre côté vers l'ouest à Simon Butler—avec ensemble une maison en briques à deux étages dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le No. (2354), donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de juillet prochain.

Québec, 13 février 1877. Shérif.
[Première publication, 17 février 1877.] 1283 2

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1153. } LA CITE DE QUEBEC; contre AMELIA AYLWIN, veuve de Joseph P. Bradley, de la cité de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue du Palais, mesurant vingt-cinq pieds de front sur cent soixante et trois pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers l'est à la dite rue Palais, en arrière vers l'ouest à une ruelle publique, d'un côté vers le nord à la compagnie du Gaz de Québec, de l'autre côté vers le sud aux héritiers de F. L. Lorman—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3041,) donné sur le plan pour le quartier du Palais, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

Québec, 8 février 1877. Shérif.
[Première publication, 17 février 1877.] 1285 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } FRANÇOIS AUGER, de la
No. 484. } paroisse de Saint-Sauveur de Québec, épicier; contre PRISQUE COTE, de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, agriculteur, à savoir :

1. Un lot de terre situé en la paroisse de l'Ancienne Lorette, contenant quatre arpents de front sur dix arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné par devant au sud au chemin Royal, par derrière au nord à Gabriel Belleau et à Jac-

signed, at his office, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 653. } THE CITY OF QUEBEC; against WILLIAM BROWN, of the city of Quebec, one of the heirs of the late William Brown, to wit :

1. A lot of land situate in the city of Quebec, Champlain street, measuring seventeen feet in front by sixty feet in depth, more or less; bounded in front to the north by Champlain street aforesaid, in rear to the south by Mrs. Chs. W. Wilson, on one side to the east by Thomas Duhig, and on the other side to the west by the estate of the late John Bickell—with a two story brick house, circumstances and dependencies. Said lot being (No. 2335,) on the plan of Champlain ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. Another lot of land situate at the same place, measuring twenty two feet three inches in front by forty five feet eight inches in depth, more or less; bounded in front to the north by Champlain street, in rear to the south by William Molson, on one side to the east by William Molson, and on the other side to the west by Simon Butler—with a two story brick house thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being (No. 2354), given upon the cadastral plan of Champlain ward, of the city of Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of July next.

Québec, 13th February, 1877. Sheriff.
[First published, 17th February, 1877.] 1284

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF THE
No. 1153. } CITY OF QUEBEC; against AMELIA AYLWIN, widow of the late Joseph P. Bradley, of the city of Quebec, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, Palace street, measuring twenty five feet in front by one hundred and sixty three feet in depth, more or less; bounded in front to the east by Palace street aforesaid, in rear to the west by a public lane, on one side to the north by the Quebec Gas Company, and on the other side to the south by the heirs of F. L. Lorman—with a house thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being (No. 3041,) given upon the plan for Palace ward, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of July next.

Québec, 8th February, 1877. Sheriff.
[First published, 17th February, 1877.] 1286

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } FRANÇOIS AUGER, of the
No. 484. } parish of Saint Sauveur de Québec, grocer; against PRISQUE COTE, of the parish of Ancienne Lorette, farmer, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Ancienne Lorette, measuring four arpents in front by ten arpents in depth, more or less; bounded in front to the south by the Queen's highway, in rear to the north by Gabriel Belleau and Jacques Drolet,

ques Drolet, d'un côté au nord-est à Jean Robitaille, et d'autre côté au sud-ouest à Louis Blondeau—avec une maison en bois, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances, moins toutefois et à distraire de la dite terre, un lopin de terre, circonstances et dépendances appartenant et en la possession de Louis Duchesneau et son épouse suivant leur titre. Le dit lot étant le (No. 227), donné sur le plan cadastral de la paroisse de l'Ancienne Lorette, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre lot de terre situé en la dite paroisse de l'Ancienne Lorette, contenant un arpent et deux perches de front sur quatre arpents et sept perches de profondeur, le tout plus ou moins; borné par devant au nord au chemin Royal, par derrière au sud à Jean Hamel et Jean-Baptiste Drolet, d'un côté au nord-est à Michel Gauvin, représentant Jacques Hamel, et au sud-ouest au Révérend Messire Laberge, circonstances et dépendances. Le dit lot de terre étant le (No. 229), donné sur le plan cadastral de la paroisse de l'Ancienne Lorette, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de l'Ancienne Lorette, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 7 février 1877. Shérif.
[Première publication, 17 février 1877.] 1279 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ETIENNE GILBERT, de la
No. 1391. } E paroisse de Saint-Sauveur
de Québec, charron; contre ZEPHIRIN BEAU-
LIEU, de la cité de Québec, boucher, à savoir :

1. Un certain lot de terre ou partie d'emplacement, sis et situé en la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, au lieu nommé Boisseau-Ville à Bas Bijou, près de la cité de Québec, étant partie du numéro quarante-neuf des concessions de la rue Massue, contenant vingt pieds de front sur cinquante pieds de profondeur; borné par devant au sud à la dite rue Massue, et par derrière au nord au lot numéro deux ci-après décrit: joignant d'un côté à l'est à Demoiselle Euphrosine Martelle, et d'autre côté à l'ouest à Jacques Bonhomme, formant une superficie de mille pieds—avec une maison en briques à deux étages, circonstances et dépendances. La dite partie d'emplacement étant le (No. 1091), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. La moitié du côté sud-ouest de l'emplacement numéro vingt-neuf des concessions de la rue Saint-Louis, dans la dite paroisse de Saint-Sauveur, icelle moitié ayant vingt pieds de large sur soixante pieds de profondeur; borné par devant au nord-ouest à la dite rue Saint-Louis, en profondeur vers le sud-est au lot numéro un, ci-haut décrit, joignant au nord-est l'autre moitié du dit présent lot numéro vingt-neuf, et d'autre côté au sud-ouest au numéro vingt-huit, ou Pierre Gignac, formant une superficie de douze cent pieds—avec un hangar dessus construit, circonstances et dépendances. Le dit lot étant partie du (No. 1092), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

3. Un emplacement situé en la banlieue de Québec, au sud-est du chemin qui conduit à Lorette, paroisse de Saint-Sauveur de Québec, étant le numéro vingt-trois, au front sud-est du chemin qui conduit à Lorette, faisant partie de la terre appelée Saint-Sauveur, appartenant à l'Hotel-Dieu de Québec, contenant le dit terrain ou emplacement quarante pieds de front ou environ sur cent quarante pieds de profondeur, plus ou moins;

on one side to the north east by Jean Robitaille, and on the other side to the south west by Louis Blondeau—with a wooden house, barn and out-buildings thereon erected, circumstances and dependencies, reserving therefrom a lot of land, circumstances and dependencies, belonging to and in the possession of Louis Duchesneau and his wife, according to their title-deeds. Said lot being (No. 227), on the cadastral plan of the parish of Ancienne Lorette, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. Another lot of land situate in the said parish of Ancienne Lorette, measuring one arpent two perches in front by four arpents seven perches in depth, the whole more or less; bounded in front to the north by the Queen's highway, in rear to the south by Jean Hamel and Jean Baptiste Drolet, on one side to the north east by Michel Gauvin representing Jacques Hamel, and on the south west by the Reverend Mr. Laberge, circumstances and dependencies. Said lot being (No. 229), on the cadastral plan of the said parish of Ancienne Lorette, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the church door of the said parish of Ancienne Lorette, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of July next.

C. ALLEYN,

Quebec, 7th February, 1877. Sheriff.
[First published, 17th February, 1877.] 1280

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } ETIENNE GILBERT, of the
No. 1391. } E parish of Saint Sauveur de
Quebec, coach maker; against ZEPHIRIN BEAU-
LIEU, of the city of Quebec, butcher, to wit:

1. A certain lot of land or part of lot situate and being in the parish of Saint Sauveur de Québec, at the place called Boisseau-Ville or Bas Bijou, near the city of Quebec, being part of number forty nine of the concessions on Massue street, measuring twenty feet in front by fifty feet in depth; bounded in front to the south by Massue street aforesaid, in rear to the north by lot number two hereinafter mentioned, on one side to the east by Miss Euphrosine Martelle, and on the other side to the west by Jacques Bonhomme, forming a superficies of one thousand feet, with a two storey brick house, circumstances and dependencies. Said part of lot being number (No. 1091), on the cadastral plan of the parish of Saint Sauveur de Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. The half south west side of lot number twenty nine of the concessions on Saint Louis street, in the said parish of Saint Sauveur, said half measuring twenty feet in width by sixty feet in depth, bounded in front to the north west by Saint Louis street aforesaid, in rear to the south east by lot number one hereinabove described, on the north east by the other half of the present lot number twenty nine, and on the other side to the south west by lot number twenty eight belonging to Pierre Gignac, forming a superficial extent of twelve hundred feet, with a hangar thereon erected, circumstances and dependencies. Said part of lot being (No. 1092), designated on the cadastral plan of the parish of Saint Sauveur de Québec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

3. A lot situate in the Banlieu of Quebec, south east of the road leading to Lorette, parish of Saint Sauveur de Quebec, being number twenty three on the south east front of the road leading to Lorette, forming part of the land called Saint Sauveur, belonging to the Hotel Dieu de Quebec, said lot measuring forty feet in front or thereabouts by one hundred and forty feet in depth, more or less; bounded in front to the north west by the above

borné devant au nord-ouest au dit chemin qui conduit à Lorette, derrière au sud-est au numéro quatre des concessions de la rue Saint-Bernard, possédé par un nommé Maranda ou ses représentants, joignant d'un côté au nord-est au numéro vingt-deux, possédé par Léon Brousseau, et d'autre côté au sud-ouest au numéro vingt-quatre des concessions du dit chemin qui conduit à Lorette, possédé par Olivier Bélanger—avec une maison à un étage et deux hangars dessus construits, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 2090), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 26 décembre 1876. Shérif.
[Première publication, 30 décembre 1876.] 7859 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ALEXIS DEROUSSELLE, No. 1395. } de la paroisse de Beauport, marchand ; contre DAME ADELE HAMEL, épouse séparée de biens de Jean-Baptiste-Célestin Hébert, écuyer, notaire, et le dit Jean-Baptiste-Célestin Hébert pour assister sa dite épouse, et le dit Jean-Baptiste-Célestin Hébert, en sa qualité de tuteur à demoiselle Marie Judith-Hortense-Henriette Hébert, son enfant mineur, reprenant l'instance au lieu de dame Adèle Hamel, décédée, à savoir :

Un emplacement situé en la Haute-Ville de Québec, au coin des rues Haldimand et Mont-Carmel, contenant quarante pieds de front sur la rue Mont Carmel, et soixante et quatre pieds de profondeur sur la rue Haldimand, le tout plus ou moins ; borné par devant au sud à la dite rue Mont-Carmel, par derrière au nord aux représentants de James Jeffery, d'un côté au nord-est à la dite rue Haldimand, et d'autre côté au sud-ouest à B. C. A. Guky, écuyer, ou ses représentants—avec les deux maisons dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 2611), donné sur le plan du quartier Saint-Louis, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 22 décembre 1876. Shérif.
[Première publication, 30 décembre 1876.] 7861 3

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA No. 1048. } CITE DE QUÉBEC ; contre RALPH NEWMAN, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, "Canal Keeper" et autres qualités, à savoir :

1. Un lot de terre situé en la cité de Québec, rue Champlain, mesurant cent quatre-vingt-trois pieds de front, sur deux cents pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue Champlain, en arrière vers le sud au fleuve Saint-Laurent, d'un côté vers l'est à William Molson, de l'autre côté vers l'ouest à William Ellis, y compris, ruines, quais, etc.—circonstances et dépendances. Le dit lot étant le (No. 2371), donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, mesurant trente-quatre pieds de front sur quatre cent pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le sud à la dite rue Champlain, en

mentioned road leading to Lorette, in rear to the south east by number four of the concessions on Saint Bernard street, occupied by one Maranda or representatives, on one side to the north east by number twenty two held by Leon Brousseau, and on the other side to the south west by number twenty four of the concessions on the said road leading to Lorette, held by Olivier Belanger—with a one story house and two hangars thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being (No. 2090), given upon the cadastral plan of the parish of Saint Sauveur de Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the nineteenth day of May next.

C. ALLEYN,

Québec, 26th December, 1876. Sheriff.
[First published, 30th December, 1876.] 7860.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } ALEXIS DEROUSSELLE, of No. 1395. } the parish of Beauport, merchant ; against DAME ADELE HAMEL, wife separated as to property of Jean Baptiste Celestin Hebert, esquire, notary, and the said Jean Baptiste Celestin Hebert, to assist his said wife, and also the said Jean Baptiste Celestin Hebert in his quality of tutor to Miss Marie Judith Hortense Henriette Hebert, his minor child, reprenant l'instance in the place and stead of Dame Adele Hamel, deceased, to wit :

An emplacement situate in the Upper Town of Quebec, on the corner of Haldimand and Mont Carmel streets, containing forty feet in front on Mont Carmel street by sixty four feet in depth on Haldimand street, the whole more or less ; bounded in front to the south by Mont Carmel street aforesaid, and in rear to the north by the representatives of James Jeffery, on one side to the north east by Haldimand street aforesaid, and on the other side to the south west by B. C. A. Guky, esquire, or his representatives—with the two buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said emplacement being lot (No. 2611), on the plan of Saint Lewis ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec on the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of May next.

C. ALLEYN,

Québec, 22nd December, 1876. Sheriff.
[First published, 30th December, 1876.] 7862

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF THE No. 1048. } CITY OF QUÉBEC ; against RALPH NEWMAN, of the city of Montreal, in the district of Montreal, canal Keeper, and others, & qualities, to wit :

1. A lot of land situate in the city of Québec, Champlain street, measuring one hundred and eighty three feet in front by two hundred feet in depth, more or less ; bounded in front to the north by Champlain street aforesaid, in rear to the south by the river Saint Lawrence, on one side to the east by William Molson, and on the other side to the west by William Ellis, including therein ruins, wharves, &c.,—circumstances and dependencies, said lot being (No. 2371), on the plan of Champlain ward, of the city of Québec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. Another lot of land situate at the same place, measuring thirty four feet in front by four hundred feet in depth, more or less ; bounded in front to the south by Champlain street aforesaid,

arrière vers le nord à la cime du Cap, d'un côté vers l'est à John O'Connell, de l'autre côté vers l'ouest au lot numéro trois ci-après décrit—avec ensemble une maison en pierre à deux étages dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot faisant partie du lot numéro (2373), donné sur le plan du quartier Champlain, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, mesurant vingt-six pieds et quatre pouces de front sur quatre cent pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Champlain, en arrière vers le nord à la cime du Cap, d'un côté vers l'est au lot numéro deux ci-haut décrit, de l'autre côté vers l'ouest au lot numéro quatre ci-après décrit—avec ensemble une maison en brique à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit lot faisant partie du lot numéro (2373), donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

4. Un autre lot de terre situé au même lieu, mesurant soixante et deux pieds de front sur quatre cent pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Champlain, en arrière vers le nord à la cime du Cap, d'un côté vers l'est au lot numéro trois ci-haut décrit, de l'autre côté vers l'ouest à John Hearn—avec ensemble une maison en brique à trois étages dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot faisant partie du lot No. (2373) donné sur le plan du quartier Champlain, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Québec, le VINGTIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 9 février 1877. Shérif.
[Première publication, 17 février 1877.] 1281-2

in rear to the north by La Cime du Cap, on one side to the east by John O'Connell, and on the other side to the west by lot number three herein after described—together with a two story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot forming part of lot (No. 2373), on the plan of Champlain ward, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

3. Another lot of land situate at the same place, measuring twenty six feet four inches in front by four hundred feet in depth, more or less; bounded in front to the south by Champlain street, in rear to the north by La Cime du Cap, on one side to the east by lot number two hereinabove described, and on the other to the west by lot number four herein after described—together with a two storey brick house thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot of land forming part of lot (No. 2373), shewn on the plan of Champlain ward, of the city of Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

4. Another lot of land situate at the same place, measuring sixty two feet in front by four hundred feet in depth, more or less; bounded in front to the south by Champlain street aforesaid, in rear to the north by La Cime du Cap, on one side to the east by lot number three hereinabove described, and on the other side to the west by John Hearn—together with the three storey brick house thereon erected, circumstances and dependencies. The lot being part of lot (No. 2373), given upon the plan for Champlain ward, of the city of Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of July next.

C. ALLEYN,

Quebec, 9th February, 1877. Sheriff.
[First published, 17th February, 1877. 1282

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

Les terres et lieux par le présent douze que les terres et lieux sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Breff.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } CHARLES HUDON BEAU-
No. 1953. } LIEU, Demandeur; contre
JACOB SAVAGE, Défendeur.

1. Un terrain situé en la ville de Sorel, faisant partie du lot numéro cent huit, de la contenance de soixante et six pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur; tenant devant à la rue Sophie, en profondeur au lot numéro cent neuf, d'un côté à la rue Prince, et d'autre côté à l'autre partie du dit lot numéro cent huit la propriété de Dame Pearce—avec deux maisons et autres bâtisses y érigées.

2. Une terre située dans la paroisse de Saint-Guillaume, dans le district de Richelieu, dans le

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the abovementioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } CHARLES HUDON BEAU-
No. 1953. } LIEU, Plaintiff; against
JACOB SAVAGE, Defendant.

1. A lot situate in the town of Sorel, forming part of lot number eight, measuring sixty six feet in front by sixty six feet in depth; bounded in front by Sophie street, in rear by lot number one hundred and nine, on one side by Prince street, on the other side by the residue of lot number one hundred and eight the property of Mrs. Pearce—with two house and outbuildings thereon erected.

2. A land situate in the parish of Saint-Guillaume, in the district of Richelieu, in the third

troisième rang du township d'Upton, faisant partie des lots vingt-huit, vingt-neuf et trente de l'ancienne division, contenant environ quatre arpents et un quart de front sur la profondeur qu'il y a prendre par devant à la rivière David, par derrière aux terres du Ruisseau Deschênes, d'un côté en haut à Charles Tessier ou représentants, et d'autre côté en bas à Joseph Ducharme ou représentants—avec une maison dessus érigée.

Pour être vendus comme suit, savoir : le terrain en premier lieu désigné au bureau du shérif, en la ville de Sorel, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et la terre en second lieu désignée, au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le dit DIX-NEUVIÈME jour du mois de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 13 février 1877. 1379 2
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District of Richelieu.

Sorel, à savoir : } FRANÇOIS MORIN, Deman-
No. 1329. } deur ; contre EDOUARD
PELOQUIN, père, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Robert, sur le rang nommé George Provost, de la contenance de cinquante-huit arpents et demi en superficie ; tenant par un bout aux terres du rang Saint-Robert, par l'autre bout aux terres du rang Bellevue, joignant d'un côté en haut au terrain de Jean-Baptiste Desautels, et de l'autre côté en bas partie à celui de Jean-Baptiste Plass, et partie à celui de François Péloquin—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Robert, le PREMIER jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour du mois de mai prochain.

P. GUEVREMONT,

Sorel, 27 décembre 1876. Shérif. 7897 3
[Première publication, 30 décembre 1876.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } JEAN FERDINAND
No. 266. } PELLETIER, Deman-
deur ; contre WILLIAM CRAIG, Défendeur, sa-
voir :

A la folle enchère de Jean Ferdinand Pelletier, marchand, de Saint-Octave de Métis.

Une terre située en le premier rang de la paroisse de Saint-Octave de Métis, contenant deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profon-

range of township Upton, forming part of lots twenty eight, twenty nine, and thirty of the old division, containing about four arpents and one quarter in front by the depth there is between the river David, in front and the lands of the *Ruisseau Deschesne*, in rear ; bounded on one side (*en haut*) by Charles Tessier or representatives, and on the other side (*en bas*) by Joseph Ducharme or representatives—with a house thereon erected.

To be sold as follows : lot number one at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lot number two, at the registry office for the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the said NINETEENTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty fifth day of June next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th February, 1877. 1380
[First published, 17th February 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } FRANÇOIS MORIN, Plaintiff ;
No. 1329. } against EDOUARD PELO-
QUIN, senior, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint-Robert, in the range called the George Provost, containing fifty eight arpents and a half in superficial extent ; bounded at one end by the lands of the Saint Robert range, at the other end by the lands of the Bellevue range, on one side (*en haut*) by the property belonging to Jean Baptiste Desautels, and on the other side (*en bas*) partly by the property of Jean Baptiste Plass, and partly by the property of François Péloquin—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Robert, on the FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of May next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 27th December, 1876. 7898
[First published, 30th December, 1876.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } JEAN FERDINAND PEL-
No. 266. } LETIER, Plaintiff ; against
WILLIAM CRAIG, Defendant, to wit :

At the folle enchère of Jean Ferdinand Pelletier, merchant, of Saint Octave de Métis.

A land situate in the first range of the parish of Saint Octave de Métis, containing two arpents in front by twenty eight arpents in depth, more or

deur, plus ou moins; bornée au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud aux terres du second rang, à l'est à Angus Grant, et à l'ouest à Alexandre Smith—avec une maison, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Octave de Métis, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

Bureau du Shérif, S. BÉRUBÉ,
Rimouski, 23 mars 1877. Député Shérif.
[Première publication, 31 mars 1877.] 2481

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Rimouski, à savoir : } SAMUEL CORNEIL, de
No. 3182. } Québec, Demandeur ;
contre DAME CATHERINE HENRIETTE MERCIER, épouse de Narcisse Constantin Faucher, écuyer, du même lieu, et le dit Narcisse Constantin Faucher, mis en cause, pour assister sa dite épouse, Défendeur, savoir :

1. La moitié indivise d'une certaine étendue de terrain situé dans le township de Matane, dans le district de Rimouski, à l'endroit appelé la Grande Rivière Blanche, étant la moitié indivise des lots numéros dix-sept et dix huit, dans le second rang du township de Matane, lesquels lots sont bornés en front au fleuve Saint-Laurent, et en arrière aux terres du troisième rang, d'un côté au nord-est au lot numéro dix-neuf du second rang du dit township, et au sud-ouest au lot numéro seize du second rang du dit township, contenant le lot numéro dix-sept deux cent dix-huit acres de terre en superficie, et le lot numéro dix-huit deux cent sept acres de terre en superficie, foamant les dits deux lots quatre cent vingt-cinq acres de terre en superficie, plus ou moins, et avec en outre le surplus qui se trouve ou pourra se trouver par le nouvel arpentage du dit township, et comprenant dans leur étendue l'embouchure de la Grande Rivière Blanche qui traverse les dits deux lots pour se jeter au fleuve Saint-Laurent—avec la moitié indivise des maisons, granges, quais, chaussées et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances, avec aussi la moitié indivise de ce qui reste des moulins incendiés.

Duquel dit terrain il faut distraire. 1. Une pièce de terre de trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur, enclavée dans le dit numéro dix-sept; bornée en front au fleuve Saint-Laurent, en arrière à la dite profondeur, joignant d'un côté à l'ouest à deux arpents de la ligne qui sépare le lot numéro dix-sept du lot numéro seize, réservée pour une église; 2. Sauf aussi à distraire une terre de deux arpents de front sur la profondeur; joignant le terrain de l'église, appartenant à Marcelline Ouellet, épouse de Norbert Desrosiers, y compris les emplacements aussi distraits appartenant à Dame Hermyle Parent et à William Butchart, syndic, au failli Thomas Dechêne, et au failli Louis Pelletier ou leurs représentants.

2. La moitié indivise du lot numéro neuf, dans le troisième rang du dit township de Matane, comprenant deux cents acres en superficie; bornée d'un côté à l'est au numéro huit, de l'autre côté à l'ouest au numéro dix, même rang.

3. La moitié indivise du lot numéro onze, dans le même rang, comprenant deux cents acres en superficie; borné d'un côté à l'est au numéro dix, et de l'autre côté à l'ouest au lot numéro douze, même rang.

4. La moitié indivise du lot numéro douze, dans le même rang, comprenant deux cents acres en superficie; bornée d'un côté à l'est au lot numéro onze, de l'autre côté à l'ouest au lot numéro treize, même rang.

5. La moitié indivise du lot numéro treize, dans

less; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the lands of the second range, on the east by Angus Grant, and west by Alexander Smith—together with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Octave de Métis, on the FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of June next.

Sheriff's Office, S. BÉRUBÉ,
Rimouski, 23rd March, 1877. Deputy Sheriff.
[First published, 31st March, 1877.] 2482

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec

Rimouski, to wit : } SAMUEL CORNEIL, of Que-
No. 3182. } bec, Plaintiff; against Dame
CATHERINE HENRIETTE MERCIER, wife of
Narcisse Constantin Faucher, esquire, of the same
place, and the said Narcisse Constantin Faucher,
mis en cause, to assist his said wife, Defendant,
to wit:

1. The undivided half of a certain tract of land situate in the township of Matane, in the district of Rimouski, at the place called La Grande Rivière Blanche, being the undivided half of lots numbers seventeen and eighteen, in the second range of township of Matane, said lots being bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the lands of the third range, on one side to the north east by lot number nineteen of the second range of the said township, and on the south west by lot number sixteen of the second range of the said township, said lot number seventeen containing two hundred and eighteen acres of land in extent, and lot number eighteen measuring two hundred and seven acres of land in extent, said two lots forming four hundred and twenty five acres of land in extent, more or less, and also with the surplus which may result from the new survey of the said township, and comprising in their extent the mouth of the river called Grande Rivière Blanche, which crosses the said two lots, and empties into the river Saint Lawrence—with an undivided half of the house, barns, wharves, dam and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies, with moreover an undivided half of the remains of the burnt mills.

Reserving therefrom: 1. A piece of land of three arpents in front by four arpents in depth, enclosed within said number seventeen; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the said depth, on one side to the west by two arpents from the line dividing lot number seventeen from lot number sixteen, reserved for a church; 2. A land of two arpents in front by the depth, adjoining the church lot, belonging to Marcelline Ouellet, wife of Norbert Desrosiers, including therein also the reserved lots belonging to Dame Hermyle Parent and to William Butchart, assignee, to the insolvent estates of Thomas Dechêne, and of Louis Pelletier, or their representatives.

2. The undivided half of lot number nine, in the third range of the said township of Matane, comprising two hundred acres in extent; bounded on one side to the east by number eight, and on the other side to the west by number ten, of the same range.

3. The undivided half of lot number eleven, in the same range, comprising two hundred acres in extent; bounded on one side to the east by number ten, and on the other side to the west by lot number twelve, of the same range.

4. The undivided half of lot number twelve, in the same range, comprising two hundred acres in extent; bounded on one side to the east by number eleven, and on the other side to the west by lot number thirteen, of the same range.

The undivided half of lot number thirteen, in

le même rang, comprenant deux cents acres en superficie; borné d'un côté à l'est au numéro douze, et de l'autre côté à l'ouest au numéro quatorze, dans le même rang.

6. La moitié indivise du lot numéro quatorze, dans le même rang, comprenant deux cents acres en superficie; bornée d'un côté à l'est au numéro treize, et de l'autre côté à l'ouest au numéro quinze, même rang.

7. La moitié indivise du lot numéro quinze, dans le même rang, comprenant deux cents acres en superficie; bornée d'un côté à l'est au numéro quatorze, et de l'autre côté à l'ouest au numéro seize.

8. La moitié indivise de trente acres de terre à distraire de la moitié nord-est du lot numéro seize dans le dit troisième rang du dit township; bornée d'un côté à l'est au lot numéro quinze, et de l'autre côté à l'ouest au numéro dix-sept, même rang.

Pour être vendus au bureau du premier district d'enregistrement du comté de Rimouski, en la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

S. BÉRUBÉ,
Député Shérif.
Bureau du Shérif, Rimouski, 9 février 1877. 1391 2
(Première publication, 17 février 1877.)

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir: } JEAN BAPTISTE LA-
No. 289. (No. 890.) } MONTAGNE, écuyer,
Demandeur; contre GEORGE GUIMOND, Défendeur, savoir:

1. Une terre située au deuxième rang de la paroisse de Sainte-Flavie, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée au nord-ouest aux terres du premier rang, au sud-est aux terres du troisième rang, par le nord-est à la veuve Isaac Guimond, et par le sud-ouest à Bazile Lebrun—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une maison sise sur un emplacement situé au premier rang de la paroisse de Sainte-Flavie, appartenant à la Fabrique de la dite paroisse, contenant environ un demi arpent de front sur environ trois quarts d'arpents de profondeur; borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au chemin de front du premier rang, à l'ouest au terrain de la Fabrique de la dite paroisse, et à l'est à Joseph Fournier, écuyer, et une grange contigue à celle du dit Joseph Fournier, située partie sur le dit emplacement et partie sur l'emplacement du dit Joseph Fournier—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Flavie, le VINGTIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

S. BERUBÉ,
Deputé-Shérif.
Bureau du Shérif, Rimouski, 10 février 1877. 1265 2
(Première publication, 17 février 1877.)

Ventes par le Shérif.—Saguenay.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-

the same range, containing two hundred acres of land in extent; bounded on one side to the east by number twelve, and on the other side to the west by number fourteen, of the same range.

6. The undivided half of lot number fourteen, in the same range, containing two hundred acres in extent; bounded on one side to the east by number thirteen, and on the other side to the west by number fifteen, same range.

7. The undivided half of lot number fifteen, in the same range, containing two hundred acres in extent; bounded on one side to the east by number fourteen, and on the other side to the west by number sixteen.

8. The undivided half of thirty acres of land to be taken off the north east half of lot number sixteen in the said third range of the township aforesaid; bounded on one side to the east by number fifteen, and on the other side to the west by number seventeen, in the same range.

To be sold at the office of the first registration district of the county of Rimouski, in the parish of Saint Jérôme de Matane, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of June next.

S. BÉRUBÉ,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Rimouski, 9th February, 1877. 1392
(First published, 17th February, 1877.)

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit: } JEAN BAPTISTE LA-
No. 289. (No. 890.) } MONTAGNE, esquire,
Plaintiff; against GEORGE GUIMOND, Defendant, to wit:

1. A land situate in the second range of the parish of Saint'e Flavie measuring two arpents in front by thirty arpents in depth; bounded on the north west by the lands of the first range, on the south east by the lands of the third range, on the north east by Mrs. widow Isaac Guimond, and on the south west by Bazile Lebrun—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A house situate and being on a lot situate in the first range of the parish of Sainte Flavie, belonging to the Fabrique of the said parish, containing about one half arpent in front by about three quarters of a lot in depth; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the front road of the first range, on the west by the ground of the Fabrique of the said parish, and to the east by Joseph Fournier, esquire, and a barn adjoining the one belonging to the said Joseph Fournier, and situated partly on the said lot and partly on the lot belonging to the said Joseph Fournier—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Flavie, on the TWENTIETH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of June next.

S. BERUBÉ,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Rimouski, 10th February, 1877. 1266
(First published, 17th February, 1877.)

Sheriff's Sales.—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada,

ticle 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître, suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir: } **JOSEPH ELOI DE GAGNE**,
No. 304. } de la paroisse des Eboulements, écuyer, marchand, Demandeur; contre **JOSEPH TREMBLAY**, de la dite paroisse des Eboulements, cultivateur, Défendeur, à savoir:

1. Deux arpents de terre de front sur quarante arpents de profondeur, sis et situés en la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours dite les Eboulements, concession Saint-Antoine, seigneurie de Murray Bay, dans le district de Saguenay; bornés au nord au trait carré de la concession Sainte-Christine, au sud au trait carré servant de base aux terres de la concession de Saint-Thomas, au nord-est à Augustin Rocheford ou à ses représentants, au sud-ouest à Joseph Gauthier—avec maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un arpent et demi de terre de front sur vingt-cinq arpents, plus ou moins, de profondeur, sis et situé en la paroisse des Eboulements, concession Sainte-Christine, seigneurie des Eboulements; borné au nord au trait carré de la concession de Saint-Nicholas, au sud au trait carré de la concession Saint-Antoine, au nord-est à Philias Tremblay, et au sud-ouest à Joseph Rocheford—sans bâties.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse des Eboulements, le DIX-NEUVIÈME jour de JUNE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzisième jour de juillet prochain.

P. H. CIMON,

Bureau du Shérif, Shérif, D. S.
Malbaie, 10 février 1877. 1257 2
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir: } **DOLPHE GAGNON**, de
No. 216. } la Baie Saint-Paul, comté de Charlevoix, district de Saguenay, écuyer, rentier, Demandeur; contre **THOMAS GAUTHIER** dit **LAROUCHE**, du même lieu, cultivateur, et **SARA GRAVEL**, son épouse, Défendeurs, à savoir:

Une terre située en la concession de Sainte-Marie, de la paroisse de la Baie Saint-Paul, de deux arpents et demi de front sur vingt six arpents de profondeur, joignant d'un côté au nord-ouest à Abel Lavoie, représenté actuellement par Eloi Tremblay, et de l'autre côté au sud-est à Hippolyte Gauthier dit Larouche, représenté actuellement par William Lavoie—avec maison, grange et étable dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de la Baie Saint-Paul, le DIX-NEUVIÈME jour de JUNE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de juillet prochain.

P. H. CIMON,

Bureau du Shérif, Shérif, D. S.
Malbaie, 10 février 1877. 1255 2
[Première publication, 17 février 1877.]

are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit: } **JOSEPH ELOI DE GAGNE**, of
No. 304. } the parish of Les Eboulements, esquire, merchant, Plaintiff; against **JOSEPH TREMBLAY**, of the said parish of Les Eboulements, farmer, Defendant, to wit:

1. Two arpents of land in front by forty arpents in depth, situate in the parish of Notre Dame de Bonsecours dite Les Eboulements, Saint Antoine concession, Murray Bay seigniory, in the district of Saguenay; bounded on the north by the division line of the Sainte Christine concession, on the south by the division line marking the rear of the lands of the Saint Thomas concession, on the north east by Augustin Rocheford or representatives, on the south west by Joseph Gauthier—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. An arpent and a half of ground in front by twenty five arpents in depth, more or less, situate and being in the parish of Les Eboulements, Sainte Christine concession, seigniory of Les Eboulements; bounded on the north by the division line of the Saint Nicolas concession, on the south by the division line of the Saint Antoine concession, on the north east by Philias Tremblay, and on the south west by Joseph Rocheford—no buildings.

To be sold at the church door of the parish of Les Eboulements, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of July next.

P. H. CIMON,

Sheriff's Office, Shérif, D. S.
Malbaie 10th February, 1877. 1258
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit: } **DOLPHE GAGNON**, of
No. 216. } la Baie Saint-Paul, county of Charlevoix, district of Saguenay, esquire, rentier, Plaintiff; against **THOMAS GAUTHIER** dit **LAROUCHE**, of the same place, farmer, and **SARA GRAVEL**, his wife, Defendants, to wit:

A land situate in the Sainte Marie concession, of the parish of Baie Saint Paul, of two arpents and a half in front by twenty six arpents in depth; bounded on one side to the north west by Abel Lavoie, now represented by Eloi Tremblay, and on the other side to the south east by Hippolyte Gauthier dit Larouche, actually represented by William Lavoie—with a house, barn and stable thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Baie Saint Paul, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of July next.

P. H. CIMON,

Sheriff's Office, Shérif, D. S.
Malbaie, 10th February, 1877. 1256
[First published, 17th February, 1877.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mention-

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS

nés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir : } **PIERRE DUMAS**,
No. 892. } Demandeur ; contre
les terres et tenements de **SOPHIE RENAULT**
et autre, Défendeurs, savoir :

La moitié sud du lot num^o neuf, dans le bloc huit, de la cité de Sherbrooke, dans le dit district de Saint-François—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, dans la dite cité de Sherbrooke, le **NEUVIEME** jour d'**AOUT** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'**août** prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 31 mars 1877. 2665
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Saint-François.
Sherbrooke, à savoir : } **HENRY TASCHE**
No. 980. } **REAU**, Demandeur ;
vs. **ANTOINE Sr. LAURENT**, Défendeur, et **Peter St. Pierre**, curateur au délaissement fait par le défendeur.

Les cinquante acres sud à être distraits de toute la longueur du lot faisant partie du lot numéro vingt, dans le quatrième rang du canton de Brompton, dans le dit district, aussi le quart sud des sept acres de terre faisant partie du lot numéro vingt, dans le troisième rang du dit canton de Brompton, lesquelles parties de lot sont bornées, à l'est par Amos Varney ou ses représentants, au nord par Andrew McKay Smith ou ses représentants, à l'ouest par le lot numéro vingt, dans le cinquième rang de Brompton susdit, et au sud partie par Richard Noyce et partie par Robert Wright—avec bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du registrateur de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le **DIXIEME** jour d'**AOUT** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'**août** prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 31 mars 1877. 2663
[Première publication, 7 avril 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **GARDNER E.**
No. 804. } **BUCKLAND**,
peintre, du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre les terres et tenements de **JEREMIE SINOTTE**, contracteur, du même lieu, Défendeur, à savoir :

Une étendue de terre sise et située dans le dit village de Coaticook, étant partie du lot numéro vingt-sept, dans le troisième rang des lots situés dans le canton de Barnston, dans le dit district, décrite comme suit, savoir : bornée au nord à la grande rue qui conduit de Barnston corner à Coaticook, au sud au chemin qui conduit de la station du chemin de fer au bureau de poste de

have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Saint Francis.
Saint Francis, to wit : } **PIERRE DUMAS**,
No. 892. } Plaintiff ; against the
lands and tenements of **SOPHIE RENAULT** and another, Defendants, to wit :

The south half of the lot number nine, in block eight, of the city of Sherbrooke, in said district of Saint Francis—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the **NINTH** day of **AUGUST** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 31st March, 1877. 2666
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Saint Francis.
Sherbrooke, to wit : } **HENRY TASCHE**
No. 980. } **REAU**, Plaintiff ; vs.
ANTOINE Sr. LAURENT, Defendant, and **Peter St. Pierre**, curator to the *délaissement* made by defendant.

The south fifty acres to be taken off from the whole length of the lot being part of lot number twenty, in the fourth range of the township of Brompton, in said district, also the south quarter of the seven acres of land being part of lot number twenty, in the third range of the said township of Brompton, which parts of lots are bounded, on the east by Amos Varney or his representatives, on the north by Andrew McKay Smith or his representatives, on the west by lot number twenty, in the fifth range of Brompton aforesaid, and on the south partly by Richard Noyce and partly by Robert Wright—with the buildings thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, at the village of Richmond, in said district, on the **TENTH** day of **AUGUST** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriffs' Office, Shérif.
Sherbrooke, 31st March, 1877. 2664
[First published, 7th April, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **GARDNER E. BUCK-**
No. 804. } **LAND**, of the village
of Coaticook, in the district of Saint Francis, painter, Plaintiff ; against the lands and tenements of **JEREMIE SINOTTE**, of the same place, contractor, Defendant, to wit :

A piece or parcel of land lying and being in the said village of Coaticook, being part of the lot number twenty seven, in the third range of lots in the township of Barnston, in said district, described as follows, to wit : bounded on the north by Main street running from Barnston corner to Coaticook, south by a road leading from the railway station to the post office in Coaticook, and on

Coaticook, et à l'est à la terre de François Tremblay—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le dit village de Coaticook, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL courant, à ONZE heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais et dépens d'Ulric Boudreau, du dit village de Coaticook, gentilhomme, l'adjudicataire. Le dit bref rapportable le troisième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 3 avril 1877.

Shérif.
2657

[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } O. NAZAIRE BEAU-
No. 415. } O. DRY, Demandeur;
contre les terres et tenements de FRANÇOIS X.
DESJARDINS, Défendeur, à savoir :

Un emplacement sis et situé dans le village Weedon, dans le canton de Weedon, dans le dit district de Saint-François, formant partie des lots numéros dix-sept et dix huit dans le bloc D, du dit village de Weedon, ayant cinquante pieds de largeur sur soixante et dix pieds de profondeur; borné en front au chemin de la Reine du sixième rang, d'un côté à la terre de Norbert Palardy, en arrière et de l'autre côté à la terre du Demandeur—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham-Sud, dans le dit district, le SEPTIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 31 mars 1877.

Shérif.
2661

[Première publication, 7 avril 1877.]

ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } HORACE STEWART,
No. 966. } H marchand, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, Demandeur; contre DANIEL AUSTIN, du dit canton de Stanstead, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Comme partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead; bornée et décrite comme suit, à savoir : premièrement, commençant du côté ouest du chemin de la Reine qui conduit à l'embouchure du lac Memphremagog à Georgeville, au coin nord-est d'une petite partie du dit lot en premier lieu possédé par Levi Bigelow, comme auberge; de là le long de la ligne nord de la dite petite étendue de terre jusqu'au coin nord-ouest d'icelle; de là nord sur une ligne avec celle en arrière des dits lieux sus-mentionnés, quatre perches; de là est parallèle avec la dite ligne nord jusqu'au dit côté ouest du dit chemin; de là le long du dit côté ouest du dit chemin, quatre perches jusqu'au point de départ.

Deuxièmement.—Comme une autre partie du même lot numéro vingt-six, dans le dit deuxième rang de Stanstead, bornée et désignée comme suit : commençant du côté nord du chemin public qui conduit de la dite auberge du dit Levi Bigelow, jusqu'au bord du lac au coin sud-ouest du lot de terre ci-devant possédé par le dit Levi Bigelow comme une auberge comme susdit; de là ouest dix-sept degrés nord, trois perches et deux chaînons jusqu'au lot à bâtir, maintenant possédé par Increase Bullock; de là nord dix-sept degrés est, huit perches jusqu'au coin nord-est du lot à bâtir en dernier lieu mentionné; de là nord trente-trois degrés est, douze perches et douze chaînons; de là est trente-deux degrés sud, cinq perches et sept chaî-

the east by the land of François Tremblay—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in said village of Coaticook, on the TWENTY FOURTH day of APRIL instant, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the *folle enchère*, costs and charges of Ulric Boudreau, of the said village of Coaticook, gentleman, the *adjudicataire*. The said writ returnable on the third day of May next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 3rd April, 1877.

Sheriff.
2658

[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } O. NAZAIRE BEAU-
No. 415. } O. DRY, Plaintiff;
against the lands and tenements of FRANÇOIS
X. DESJARDINS, Defendant, to wit :

A piece of land or emplacement situated and being in Weedon village, in the township of Weedon, in said district of Saint Francis, forming parts of the lots numbers seventeen and eighteen in block D, of the said village of Weedon, being fifty feet in width by seventy feet in length; bounded in front by the Queen's highway or street of the sixth range, on one side by the land of Norbert Palardy, in the rear and on the other side by the land of the Plaintiffs—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district, on the SEVENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 31st March, 1877.

Sheriff.
2662

[First published, 7th April, 1877.]

ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } HORACE STEWART, of
No. 966. } H the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, merchant Plaintiff; against DANIEL AUSTIN, of the said township of Stanstead, Defendant, to wit :

Firstly.—As part of the lot number twenty six, in the second range of lots in the said township of Stanstead; bounded and described as follows, to wit : first, beginning on the westerly side of the Queen's highway, leading from the outlet of Memphremagog Lake to Georgeville, at the north east corner of a small portion of sale lot formerly owned by Levi Bigelow, as a tavern stand; thence along the northwardly line of the said piece of land to the north west corner of the same; thence north on a line with that in the rear of the said above mentioned premises, four rods; thence eastwardly parallel with the said northwardly line to the said westwardly side to the said highway; thence along the said westwardly side of the said highway, four rods to the place of beginning.

Secondly.—As another piece of the same lot number twenty six, in the said second range of Stanstead; bounded and described as follows : beginning on the northwardly side of the highway leading from the said Levi Bigelow's tavern stand to the Lake Shore, at the south west corner of the plot of ground formerly owned by the said Levi Bigelow, as a tavern stand as aforesaid; thence west seventeen degrees north, three rods and two links to the building lot at present owned by Increase Bullock; thence north seventeen degrees east, eight rods to the north east corner of the last mentioned building lot; thence north thirty three degrees east, twelve rods and twelve links; thence east thirty two degrees south, five rods and seven

nons ; de là sud trente-quatre degrés ouest, dix-neuf perches et neuf chaînons jusqu'au point de départ, supposé contenir environ deux verges et douze perches carrés de terre, plus ou moins.

Troisièmement.—Comme partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang de Stanstead, décrite comme suit ; commençant à une pierre près du coin nord-ouest ou magasin ci-devant occupé par Joshua Copp ; de là sud, trente-un degrés ouest, huit perches ; de là est, jusqu'à un poteau entre un hangard possédé par Increase Bullock et un hangar ci-devant possédé par le dit Joshua Copp ; de là ouest le long du côté sud du chemin de la Reine, cinq perches jusqu'au point de départ.

Quatrièmement.—Comme partie du lot numéro vingt-quatre, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, contenant environ cinquante-huit acres et trente-quatre perches de terre à être distraits de la partie sud du dit lot numéro vingt-quatre, borné comme suit : au nord par partie du dit lot occupé par un nommé Islip et un nommé Lille ou George W. Fogg ou leurs représentants, au sud par partie de la ligne sud du dit lot, à l'ouest par le chemin de la Reine, et à l'est par partie du dit lot numéro vingt-quatre, et étant la même partie décrite dans l'acte de vente d'icelle par Moses Welch Copp à Daniel Austin, daté et passé devant témoins le 7 juillet 1857, et dûment enregistré.

Cinquièmement.—Tout le résidu du lot numéro vingt-deux, dans le deuxième rang de Stanstead susdit, lequel s'étend à l'est du chemin de la Reine qui conduit de Georgeville à Magoon's Point, ainsi appelé, après déduction faite des étendues suivantes d'icelui, savoir : trois acres ou environ—avec les moulins et privilèges de moulin ci-devant possédés par Isaac H. Merriman, vingt-six acres ou environ situés sur le côté sud du ruisseau du moulin, étant une étendue de terre vendue par Abraham Blake à John Perkins, le résidu susdit supposé contenir environ cent soixante-quatre acres de terre, plus ou moins.

Sixièmement.—Le lot numéro vingt-trois, dans le deuxième rang de Stanstead susdit, contenant deux cent soixante-quatre acres de terre, et l'allocation pour les chemins publics.

Septièmement.—L'extrémité est, trente acres en superficie du lot numéro vingt-trois, dans le premier rang de Stanstead susdit—ensemble des bâtisses érigées sur les diverses étendues de terre et améliorations faites sur icelles.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district de Saint-François, le VINGTIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, étant la treizième vente à la folle enchère, frais et dépens de Daniel W. Austin, cultivateur, de Stanstead susdit. L'adjudicataire. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 31 mars 1877. [Première publication, 31 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } PARDON BENNETT
No. 202. } WILCOX, Deman-
deur ; contre les terres et tenements de B. F. KNIGHT, Défendeur, à savoir :

Ce certain morceau de terre sis et situé dans le canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, connu comme lot numéro six et la moitié sud du lot numéro sept, dans le sixième rang des lots du dit canton de Stanstead—avec toutes les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, au village de Stanstead Plain, dans le dit district de Saint-François, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le

links ; thence south thirty four degrees west, nineteen rods and nine links to the place and beginning, supposed to contain about two rods and twelve square perches of land, more or less.

Thirdly.—As part of lot number twenty six, in the second range of Stanstead, described as follows : beginning at a stone near the north west corner of the store formerly owned by Joshua Copp ; thence south, thirty one degrees west, eight rods ; thence eastwardly to a stake between a shed owned by Increase Bullock and a shed formerly owned by the said Joshua Copp ; thence westerly along the south side of the Queen's highway, five rods to the place of beginning.

Fourthly.—As part of lot number twenty four, in the second range of lots in the said township of Stanstead, containing about fifty eight acres and thirty four perches of land to be taken off the south part of said lot number twenty four, bounded as follows : on the north by part of said lot held by one Islip and by one Lille or George W. Fogg, or their representatives, on the south by part of the south line of said lot, on the west by the Queen's highway, and on the east by part of said lot number twenty four, and being the same as described in the deed of sale thereof from Moses Welch Copp to Daniel Austin, dated and passed before witnesses, the 7th July, 1857, duly registered.

Fifthly.—All the rest, residue and remainder of lot number twenty two, in the second range of Stanstead aforesaid, which lies eastwardly of the Queen's highway, leading from Georgeville to Magoon's Point, so called, after deducting the parts or portion thereof following, to wit : three acres or thereabouts—with the mills and mill privilege formerly owned by Isaac H. Merriman, twenty six acres or thereabouts, lying on the south side of the mill brook being a certain piece sold by Abraham Blake to John Perkins, the residue aforesaid supposed to be about one hundred and sixty four acres of land, more or less.

Sixthly.—Lot number twenty three, in the second range of Stanstead aforesaid, containing two hundred and sixty four acres of land, and allowance for highways.

Seventhly.—The east end, thirty superficial acres of lot number twenty three, in the first range of Stanstead aforesaid—together with the buildings and improvements on the said several pieces or parcels of land erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district of Saint Francis, on the TWENTIETH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, being the thirteenth resale at the folle enchère, cost and charges of Daniel W. Austin, of Stanstead aforesaid, farmer, the adjudicataire. The said writ returnable on the twenty first day of April next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 31st March. 1877. [First published, 31st March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court.

Saint Francis, to wit : } PARDON BENNETT
No. 202. } WILCOX, Plaintiff ;
against the lands and tenements of B. F. KNIGHT, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, known as lot number six and the south half of lot number seven, in the sixth range of lots in the said township of Stanstead—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain village, in said district of Saint Francis, on the SEVENTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ

dit bref rapportable le vingt-unième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 10 février 1877. 1381 2
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **I**RA KENASTON, De-
No. 998. } mandeur ; contre
JAMES K. WILDER et **N. H. WILDER**, Défendeurs, à savoir :

Le quart nord-ouest du lot numéro vingt-trois dans le neuvième rang des lots du canton de Compton, dans le district de Saint-François, contenant cinquante acres de terre—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIX-HUITIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 10 février 1877. 1273 2
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **J**ALPHONSE CAMI-
No. 370. } **J.** RAND, écuyer, avo-
cat, Demandeur ; contre **R. A. BIRON**, Défendeur, à savoir :

La moitié sud du lot numéro trois, dans le bloc trois de Sherbrooke est, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district contenant un quart d'acre de terre—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue à mon bureau, dans le palais de justice, dans la dite cité de Sherbrooke, le PREMIER jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 26 décembre 1876. 7879 3
[Première publication, 30 décembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **D**AME V E U V E
No. 955. } **E**LEANOR M c -
LAREN, Demanderesse ; contre les terres et tenements de **LOUIS CHARETTE**, Défendeur, à savoir :

Un certain lot de terre dans le village de Lennoxville, dans le dit district, étant de forme triangulaire et connu comme faisant partie de la propriété Sterling ; borné à l'ouest par le chemin public, à l'est par le chemin de fer Massawippi à un point au nord du chemin public conduisant à Huntingville, au sud par la propriété de Louis Labonville, contenant un quart d'acre de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIX-HUITIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 9 février 1877. 1269 2
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **E**DWARD T. BROOKS
No. 334. } et **J.** ALPHONSE CA-
MIRAND, avocats, Demandeurs ; contre les terres

returnable on the twenty first day of July next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 10th February, 1877. 1382
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **I**RA KENASTON, Plain-
No. 998. } tiff ; against **JAMES**
K. WILDER and **N. H. WILDER**, Defendants, to wit :

The north west quarter of the lot number twenty three in the ninth range of lots in the township of Compton, in the district of Saint Francis, containing fifty acres of land—with the buildings and improvements thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of June next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 10th February, 1877. 1274
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **J**ALPHONSE CAMI-
No. 370. } **J.** RAND, esquire, advoc-
ate, Plaintiff ; against **R. A. BIRON**, Defendant, to wit :

The south half of lot number three, in block three of east Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, containing one quarter of an acre of land—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in the said city of Sherbrooke, on the FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of May next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 26th December, 1876. 7880
[First published, 30th December, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **D**AME ELEANOR
No. 955. } **M**cLAREN, widow,
Plaintiff ; against the lands and tenements of **LOUIS CHARETTE**, Defendant, to wit :

All that certain piece of land in the village of Lennoxville, in said district, being of a triangular shape and known as part of the Sterling property ; bounded on the west by the highway, on the east by the Massawippi railroad at a point on the north of the highway leading to Huntingville, on the south by the property of Louis Labonville, containing one quarter of an acre of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 9th February, 1877. 1270
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **E**DWARD T. BROOKS
No. 334. } and **J.** ALPHONSE
CAMIRAND, advocates, Plaintiffs ; against the

et tenements de MICHEL TURGEON et autre, Défendeurs, à savoir :

Le lot numéro dix-sept, dans le rang A, du canton d'Orford, dans le dit district, contenant quatre-vingt-douze acres de terre en superficie—avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 13 février 1877. 1267 2
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } DAME VEUVE
No. 956. } ELEANOR
McLAREN, Demanderesse ; contre les terres et tenements de LOUIS LABONVILLE, Défendeur, à savoir :

Tout ce lot de terre connu comme lot de village et partie du lot numéro onze dans le sixième rang des lots du canton d'Ascot, dans le district de Saint François, situé au côté sud du chemin public qui conduit de Lennoxville à Waterville ; et borné au côté sud par le chemin de fer de la Vallée Massawippi, au côté ouest par la terre de Francis Bennett, au nord par le dit chemin public, et à l'est par une ligne à être tirée du dit chemin public au dit chemin de fer à angle droit ou à peu près avec le dit chemin public, et traversant un puit réservé pour l'usage ordinaire de la terre du défendeur et de la propriété voisine, vendue par un nommé Dyer à Louis Charette, le dit morceau de terre ayant une largeur uniforme sur toute sa profondeur—avec les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 10 février 1877. 1271 2
[Première publication, 17 février 1877.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } OS: PH ARCHAM-
No. 1785. } BAULT, Deman-
deur ; contre EUSEBE BLANCHETTE, Defen-
deur, à savoir :

lands and tenements of MICHEL TURGEON and another, Defendants, to wit :

Lot number seventeen, in range A, of the township of Orford, in said district, containing ninety two acres of land in superficies—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 13th February, 1877. 1268
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint-François, to wit : } DAME ELEANOR Mc-
No. 956. } DLAREN, widow, Plain-
tiff ; against the lands and tenements of LOUIS LABONVILLE, Defendant, to wit :

All that certain lot of land known as a village lot and part of lot number eleven in the sixth range of lots in the township of Ascot ; in the district of Saint Francis, lying on the southerly side of the highway leading from Lennoxville to Waterville ; and bounded on the southerly side by Massawippi Valley Railroad, on the westerly side by the land of Francis Bennett, on the northerly side by the said highway, and on the easterly side by a line to be drawn from said highway to said Railroad, nearly or quite at right angles to said highway, and running through a well reserved for common use of the land of the defendant, and the adjoining property sold by one Dyer to Louis Charette, said parcel of land being of a uniform width its entire depth—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 10th February, 1877. 1272
[First published, 17th February, 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } JOSEPH ARCHAM-
No. 1785. } BAULT, Plaintiff ;
against EUSEBE BLANCHETTE, Defendant, to
wit :

Une terre située dans le cinquième rang de la paroisse de Saint-Charles, de deux arpents de front sur dix-huit arpents de profondeur; de là prenant un arpent de largeur sur onze arpents de profondeur; tenant devant au nord aux terres du quatrième rang, au sud partie à la paroisse de La Présentation et partie à Octave Beauregard, d'un côté à Antoine Demers et Octave Beauregard, de l'autre côté à Joseph Michon, partie en culture et partie en bois debout.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Charles, le NEUVIEME jour d'AOÛT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, L. TACHÉ, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 3 avril 1877. 2697
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } HENRY ADOLPHE
No. 1826. } H MIGNAULT, Dem-
demandeur; contre GEDEON HOULDE, Défendeur, à savoir:

1. Une terre situé dans le cinquième rang de la paroisse de La Présentation, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; tenant devant au rang Salvaille, au nord-ouest à François, Joseph et Ambroise Chenette, au nord-est à Paul Basinet, et au sud-ouest à Henri Basinet—avec une maison, grange et autres dépendances dessus érigées.

2. Une autre terre située au même lieu, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; tenant au nord-ouest au quatrième rang de Saint-Denis, au sud-est au rang Salvaille, au nord-est à Louis Taché, et au sud-ouest aux représentants Isidore Basinet—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de La Présentation, le NEUVIEME jour d'AOÛT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, L. TACHÉ, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 3 avril 1877. 2699
[Première publication, 7 avril 1877.]

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } DOSITHE LACOUR-
No. 588. } D CIERE, écuyer,
marchand, de la paroisse Sainte-Geneviève de Batis-
cand, Demandeur; contre JOSEPH ST. MARS,
cultivateur, de la paroisse Sainte-Geneviève de
Batiscan, Défendeur, savoir:

1. Une terre sise et située en la paroisse Sainte-Geneviève de Batiscan, au lieu nommé La Baie,

A land situate in the fifth range of the parish of Saint Charles, of two arpents in front by eighteen arpents in depth; from thence one arpent in width by eleven arpents in depth; joining in front on the north the lands of the fourth range, on the south partly the parish of La Presentation and partly Octave Beauregard, on one side Antoine Demers and Octave Beauregard, and on the other side Joseph Michon, partly cleared and partly in wood.

To be sold at the church door of the parish of Saint Charles, the NINTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the thirtieth of August next.

Sheriff's Office, L. TACHÉ, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 3rd April, 1877. 2698
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit: } HENRY ADOLPHE
No. 1826. } H MIGNAULT, Plain-
tiff; against GEDEON HOULDE, Defendant, to
wit:

1. A land situate in the fifth range of the parish of La Présentation, of three arpents in front by thirty arpents in depth; joining in front the Salvaille range, on the north west François, Joseph and Ambroise Chenette, on the north east Paul Basinet, on the south west Henri Basinet—with one house, barn and other dependencies thereon erected.

2. Another land situate at the same place, of three arpents in front by thirty arpents in depth; joining on the north west the fourth range of Saint Denis, on the south east the Salvaille range, on the north east Louis Taché, and on the south west the representatives of Isidore Basinet—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of La Présentation, the NINTH day of AUGUST next, at TWO o'clock in the afternoon. Writ returnable the thirtieth day of August next.

Sheriff's Office, L. TACHÉ, Sheriff.
Saint Hyacinthe, 3rd April, 1877, 2700
[First published, 7th April, 1877.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } DOSITHE LACOUR-
No. 588. } D CIERE, esquire, mer-
chant, of the parish of Sainte-Geneviève de Batis-
cand, Plaintiff; against JOSEPH ST. MARS,
farmer, of the parish of Sainte-Geneviève de Batis-
cand, Defendant, to wit:

1. A land situate and being in the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, at the place called

contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, prenant son front au chemin Royal, et se terminant en profondeur à la ligne du fief Sainte-Marie, joignant d'un côté au sud à Michel Jacob, et de l'autre côté au nord à Xavier Jacob—sans bâtisses.

2. Une terre sise et situé en la paroisse Saint-Prosper, dans le troisième rang ou rang des Prairies, d'un arpent de front sur vingt arpents de profondeur; prenant son front aux terres du deuxième rang ou rang nommé Saint-Charles, et se terminant en profondeur aux terres du quatrième rang, joignant d'un côté au nord-est à Olivier Frigon, et de l'autre côté au sud-ouest à François-Xavier St. Mars—sans bâtisses.

3. Une terre sise et située en la paroisse Sainte-Geneviève de Batiscan, au lieu nommé La Baie, contenant deux arpents de front sur environ quarante arpents de profondeur; prenant son front au chemin Royal, et se terminant en profondeur à la ligne du fief Sainte-Marie, joignant d'un côté vers le nord à Jean-Baptiste St. Arnaud, et de l'autre côté vers le sud à François-Xavier St. Mars—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues comme suit, savoir: le No. 2, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Prosper, le HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures du matin; et les Nos. 1 et 3, à la porte de l'église de la paroisse Sainte-Geneviève de Batiscan, le HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'août prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 3 avril 1877. 2733
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir: } JOSEPH LOR, mar-
No. 240. } chand, de la paroisse
du Mont-Carmel, dans le district de Trois-Rivières,
Demandeur; contre GEORGE JALBERT, cultivateur,
de la paroisse du Mont-Carmel, dans le dit
district, Défendeur, savoir:

1. Une terre sise et située en la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, sur le rang Saint-Flavien, (côté nord), d'un arpent et demi de front sur environ vingt arpents de profondeur; bornée en front au cordon du rang Saint-Flavien, et se terminant en profondeur aux terres du rang Saint-Louis, joignant d'un côté à Luc Ducharme ou son représentant, et de l'autre côté à Moïse Brunelle—avec une grange dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, sur le rang Saint-Flavien (côté sud), d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur; bornée en front au cordon du rang Saint-Flavien, et se terminant en profondeur aux terres du rang Saint-Félix, joignant d'un côté à Luc Ducharme ou son représentant, et de l'autre côté à Moïse Brunelle.

3. Une terre sise et située en la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, dans le rang Saint-Flavien, de trois arpents de front sur environ vingt arpents de profondeur; prenant son front au cordon du rang Saint-Flavien, et se terminant en profondeur aux terres de la concession Saint-Louis, joignant d'un côté à la terre de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de l'autre côté partie à Charles Morand ou son représentant, et partie à une route—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

A distraire de la dite terre en troisième lieu désigné, savoir: les emplacements de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, sur lequel sont bâtis l'église et le presbytère, celui de Joseph Lor, écuyer, de Joseph Cossette, de la maison d'école et la route de l'église; les dits terrains se trouvent au sud-ouest de la dite terre, et aussi

La Baie, measuring two arpents in front by forty arpents in depth, more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the line of the Fief Sainte Marie, on one side to the south by Michel Jacob, and on the other side to the north by Xavier Jacob—no buildings.

2. A land situate and being in the parish of Saint Prosper, in the third range called rang des Prairies, of one arpent in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the lands of the second range, called the Saint Charles range, in rear by the lands of the fourth range, on one side to the north east by Olivier Frigon, and on the other side to the south west by François Xavier St. Mars—no buildings.

3. A land situate and being in the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, at the place called La Baie, containing two arpents in front by about forty arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the line of the Fief Sainte Marie, on one side to the north by Jean Baptiste Saint Arnaud, and on the other side to the south by François Xavier St. Mars—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold as follows, to wit: lot number two, at the church door of the parish of Saint Prosper, on the EIGHTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon; and lots numbers one and three, at the church door of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, on the EIGHTH day of AUGUST next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the sixteenth day of August next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 3rd April, 1877. 2734
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit: } JOSEPH LOR, merchant,
No. 240. } of the parish of Mont
Carmel, in the district of Three Rivers, Plaintiff;
against GEORGE JALBERT, farmer, of the parish
of Mont Carmel, in the said district, Defendant,
to wit:

1. A land situate and being in the parish of Notre Dame du Mont Carmel, on the Saint Flavien range (north side), of one arpent and a half in front by about twenty arpents in depth; bounded in front by the division line of the Saint Flavien range, in rear by the lands of the Saint Louis range, on one side by Luc Ducharme or representative, and on the other side by Moïse Brunelle—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate and being in the parish of Notre Dame du Mont Carmel, Saint Flavien range, (south side) of one arpent and a half in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the division line of the Saint Flavien range, in rear by the lands of the Saint Felix range, on one side by Luc Ducharme or representatives, and on the other side by Moïse Brunelle.

3. A land situate and being in the parish of Notre Dame du Mont Carmel, in the Saint Flavien range, of three arpents in front by about twenty arpents in depth; bounded in front by the division line of the Saint Flavien range, in rear by the lands of the Saint Louis concession, on one side by the property of the Fabrique of the parish of Notre Dame du Mont Carmel, on the other side partly by Charles Morand or representative, and partly by a by-road—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Reserving from the thirdly described lot, to wit: the lots of the Fabrique of the parish of Notre Dame du Mont Carmel, upon which are built the church and presbytery, also the properties belonging to Joseph Lor, esquire, to Joseph Cassette, the school house lot, the road leading to the church; said lots being to the south west of the said land,

un emplacement d'un demi arpent de front sur environ trois arpents de profondeur qui se trouve au front et du côté nord-est de la dite terre appartenant à Luc Ducharme ou son représentant.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel, le DIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif
Trois-Rivières, 4 avril 1877. 2735
[Première publication, 7 avril 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Trois-Rivières, à savoir : } SEVERE L. DE LOT-
No. 348. } STINVILLE, écuyer,
de la cité de Trois-Rivières, Demandeur ; contre
LAURENT GIGUERE, écuyer, médecin, ci-devant
de la paroisse de Saint-Boniface, dans le dit district, actuellement au lieu appelé Danielsonville, dans l'état de Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique, et ANTOINE PRATTE, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Boniface, Défendeurs, solidairement, savoir :

Comme appartenant au dit Antoine Pratte.

1. Un emplacement sis et situé dans le village de la paroisse de Saint-Boniface, d'un quart d'arpent de front sur un arpent de profondeur ; prenant son front au chemin de la Reine, et se terminant en profondeur à Omère Caron, joignant d'un côté au sud à Celestin Bellemare, et de l'autre côté au nord au dit Omère Caron—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Mathieu, étant le numéro quatre du quatorzième rang du township de Caxton, du contenu de cent quatre acres en superficie ; bornée en front au treizième rang, en profondeur au quinzième rang, joignant du côté sud au lot numéro trois, et du côté nord au lot numéro cinq—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau du registraire du comté de Saint-Maurice, en la cité de Trois-Rivières, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de juin prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Trois-Rivières, 13 février 1877. 1299 2
[Première publication, 17 février 1877.]

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN
CHANCELLERIE.

Québec, 6 avril 1877.

Le dix-neuvième jour de mars dernier, Joseph Dumont, écuyer, a été élu député à l'Assemblée Législative de cette province, pour le district électoral de Kamouraska, en remplacement de C. F. Roy, écuyer, qui a résigné son siège.

L. H. HUOT,
2809 Greffier de la Couronne en Chancellerie.

also a lot of one half arpent in front by about three arpents in depth, which is in front and on the north east side of the said land, belonging to Luc Ducharme or his representative.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame du Mont Carmel, on the TENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of August next.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 4th April, 1877. 2736
[First published, 7th April, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Three Rivers, to wit : } SEVÈRE L. DE LOTTIN-
No. 348. } S VILLE, esquire, of the
of the city of Three Rivers, Plaintiff; against LAURENT
GIGUERE, esquire, physician, heretofore of the
parish of Saint Boniface, in the said district, and
now of the place called Danielsonville, in the state
of Connecticut, one of the United States of America,
and ANTOINE PRATTE, farmer, of the parish of
Saint Boniface, Defendants, jointly and severally,
to wit :

As belonging to the said Antoine Pratte.

1. A lot situate and being in the village of the parish of Saint Boniface, of one quarter of an arpent in front by one arpent in depth, fronting on the Queen's highway, in rear by Omère Caron, on one side to the south by Celestin Bellemare, and on the other side to the north by the said Omère Caron—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate and being in the parish of Saint Mathieu, being number four of the fourteenth range of township Caxton, containing one hundred and four acres in superficies ; bounded in front by the thirteenth range, in rear by the fifteenth range, on the south side by lot number three, and on the north side by lot number five—no buildings.

To be sold in the city of Three Rivers, at the registry office for the county of Saint Maurice, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of June next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 13th February, 1877. 1300
[First published, 17th February, 1877.]

OFFICE OF THE CLERK OF THE CROWN IN CHANCERY.

Quebec, 6th April, 1877.

On the nineteenth day of March last, Joseph Dumont, esquire, was elected a member of the Legislative Assembly of the province of Quebec, to represent the electoral district of Kamouraska vice C. F. Roy, esquire, who resigned his seat.

L. H. HUOT,
2810 Clerk of the Crown in Chancery.

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de C. E. Houde, de Saint-Célestin, commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes sur composition a été déclaré et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-quatrième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Bureau de Lajoie & Seath, Syndic.
66 et 68, rue Saint-Jacques, 2773
Montréal, 4 avril 1877.

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of C. E. Houde, of Saint Celestin, trader, an Insolvent.

A dividend upon composition has been declared open to objection until the twenty fourth day of April, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Office of Lajoie & Seath, Assignee.
66 and 68, Saint James street, 2774
Montreal, 4th April, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire du Révd. J. B. Chartier, Ferrun Chartier, Etienne Chartier, Alphonse Chartier et Moise Faubert, tous du village de Coaticooke, commerçants, faillis.

Un bordereau des dividendes sur immeuble a été déclaré et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-quatrième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 & 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 4 avril 1877. 2767

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Isaac Rozand, de la cité de Montréal, marchand tailleur et commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes sur composition a été déclaré et ouvert jusqu'au vingt-quatrième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 4 avril, 1877. 2769

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Jane Tattersall, des cité et district de Montréal, veuve de feu Edmund Sutcliffe, en son vivant, commerçant, de la dite cité de Montréal, tant personnellement comme légataire universelle en usufruit de son dit époux, et que comme tutrice des enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit Edmund Sutcliffe, à savoir : Suzanna Jane et Daisy Bright, légataires universelle en propriété du dit Edmund Sutcliffe, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le dix-septième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 19 mars 1877. 2783

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Lindsay Pillar, de la cité de Montréal, marchand de bois et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie et Seath, No. 66 et 68, rue Saint-Jacques en la cité de Montréal, lundi, le trentième jour d'avril A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 4 avril 1877. 2765

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Chartres, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, John Ferguson, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

JOHN FERGUSON,
Syndic.

Bureau: Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 3 avril 1877. 2711

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of the Revd. J. B. Chartier, Ferrun Chartier, Etienne Chartier, Alphonse Chartier and Moise Faubert, all of the village of Coaticooke, traders, Insolvents.

A dividend upon real estate has been declared open to objection until the twenty fourth day of April A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 & 68, Saint James street,
Montreal, 4th April, 1877. 2768

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Isaac Rozand, of the city of Montreal, merchant tailor and trader, an Insolvent.

A dividend upon composition has been declared open to objection until the twenty fourth day of April, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie and Seath,
Nos. 66 and 68, Saint James street,
Montreal, 4th April, 1877. 2770

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Jane Tattersall, of the city of Montreal, in the district of Montreal, widow of the late Edmund Sutcliffe, in his lifetime, trader, of the said city of Montreal, as well personally as universal legatee in usufruct of her said husband, as in her quality of tutrix, to the minor children, issue of her marriage with the said Edmund Sutcliffe, to wit: Suzanna Jane and Daisy Bright, universal legatees in property of the said Edmund Sutcliffe, an Insolvent.

A first dividend has been prepared subject to objection until Tuesday, the seventeenth day of April A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 19th March, 1877. 2784

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Lindsay Pillar, of the city of Montreal, lumber merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie and Seath, No. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the thirtieth day of April, A. D. 1877, at three o'clock in the afternoon, to receive statement of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 and 68, Saint James street.
Montreal, 4th April, 1877. 2766

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Pierre Chartres, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Ferguson, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FERGUSON,
Assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street.
Montreal, 3rd April, 1877. 2712

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Balfour, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, John Ferguson, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

JOHN FERGUSON,
Syndic.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 2 avril 1877. 2713

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Walter Grose & Cie., de la cité de Montréal, commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes amendé a été préparé en cette affaire, et est ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-trois courant.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 7 avril 1877. 2709

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de F. X. Ladoux, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous trente jours.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
Syndics et Comptables,
353, rue Notre Dame.
Montréal, 4 avril 1877. 2719

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Rolland & Giroux, commerçants, de la ville de Beauharnois, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur place d'affaires, dans la ville de Beauharnois, jeudi, le vingt-sixième jour du mois d'avril courant, à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement de la faillite en général.

E. L. NORMANDIN,
Syndic officiel.

Saint-Louis de Gonzague, 3 avril 1877. 2839

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure-Montréal.*
District de Montréal, }
No. 542.

Margaret Mansfield, épouse séparée de biens de Edmund E. Cummings, et le dit Edmund E. Cummings, pour autoriser sa dite épouse à l'effet des présentes, marchande publique et commerçante, faisant affaires dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de "Cumming & Cie.," Demanderesse; vs. Hugh Gervan, commerçant, de la cité de Montréal, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le trentième jour d'avril A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 31 mars 1877. 2851

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Robert Balfour, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Ferguson, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FERGUSON,
Assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street,
Montreal, 2nd April, 1877. 2714

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Walter Grose & Co., of the city of Montreal, traders, Insolvents.

An amended first and final dividend sheet has been prepared in this matter, and is open to objection until Monday, the twenty third instant.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Office : Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street,
Montreal, 7th April, 1877. 2710

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of F. X. Ladoux, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so will please file their claims before me within thirty days.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
Assignees and Accountants,
353, Notre Dame street.
Montreal, 4th April, 1877. 2720

INSOLVENT ACTS OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Rolland & Giroux, of the town of Beauharnois, traders, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, in the town of Beauharnois, on Thursday, the twenty sixth day of April instant, at one of the clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

E. L. NORMANDIN,
Official assignee.

Saint Louis de Gonzague, 3rd April, 1877. 2840

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court—Montreal.*
District of Montreal, }
No. 542.

Margaret Mansfield, wife separated as to property of Edmund E. Cummings, and the said Edmund E. Cummings, to authorize his said wife to these present, *marchande publique*, doing business under the name and style of "Cumming & Co." in the city of Montreal, trader, Plaintiff; vs. Hugh Gervan, of the city of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause. Creditors are notified to meet at my office, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the thirtieth day of April A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statement of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office : Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 31st March, 1877. 2852

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dautueil et Delisle, marchands de marchandises sèches, et Adjutor Delisle, un des dits associés, faillis.

Le dit Adjutor Delisle, ayant déclaré qu'il était incapable de payer le reste de la composition, je, soussigné, sur telle déclaration, et sur une requête signée par cinq créanciers des dits faillis, ai repris possession de la dite succession, et les créanciers sont requis de s'assembler à mon bureau, dans la cité de Québec, lundi, le trentième jour d'avril courant, à deux heures p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. AUGER,
Syndic.

No. 114, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville.
Québec, 3 avril 1877. 2801

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.—Siégeant*
District de Montréal. } *en faillite.*

Dans l'affaire d'Alphonse Lacoste, commerçant, de Montréal, failli.

Le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte, le vingt-unième jour de mai prochain.

ALPHONSE LACOSTE,
Par CHS. THIBAULT.
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 3 avril 1877. 2833

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alphonse Guérin, de la cité et du district de Montréal, peintre et commerçant, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le trentième jour d'avril, A. D. 1877, à quatre heures de l'après-midi, pour considérer le consentement par écrit des créanciers à la décharge du failli, dont les termes sont une composition de vingt-cinq centins dans la piastre, payable comptant.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 5 avril 1877. 2847

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.—siégeant*
District de Montréal. } *en faillite.*

Dans l'affaire de Luc Charlebois, commerçant, de Montréal, failli.

Le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte, le vingt et un mai prochain.

LUC CHARLEBOIS,
Par CHS. THIBAULT.
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 3 avril 1877. 2835

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Horace Eaton, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans le village de Stanstead Plain, lundi, le trentième jour d'avril, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ISRAEL WOOD,
Syndic officiel.

Stanstead Plain, 4 avril 1877. 2813

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dautueil and Delisle, dry goods merchants, and Adjutor Delisle, one of the firm, Insolvents.

The said Adjutor Delisle, having expressed his inability to pay the remainder of his composition, I, the undersigned, upon such acknowledgment, and a requisition signed by five creditors of the said insolvents, have resumed possession of the said estate, and the creditors are requested to meet at my office, in the city of Quebec, on Monday, the thirtieth day of April instant, at two o'clock p. m., for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. AUGER,
Assignee.

No. 114, Saint Peter street,
Lower Town.
Quebec, 3rd April, 1877. 2802

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.—Insol-*
District of Montreal, } *veney.*

In the matter of Alphonse Lacoste, trader, of Montreal, an Insolvent.

On the twenty first day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

ALPHONSE LACOSTE,
By CHS. THIBAULT,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 3rd April, 1877. 2834

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Alphonse Guérin, of the city and district of Montreal, painter and trader, an Insolvent.

The creditors of the above named Insolvent are notified to meet at my office, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the thirtieth day of April, A. D. 1877, at the hour of four of the clock in the afternoon, to take into consideration, the consent in writing of the creditors to the discharge of the Insolvent. The terms of which are a composition of twenty five cents in the dollar, payable cash.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 5th April, 1877. 2848

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.—Insol-*
District of Montreal, } *veney.*

In the matter of Luc Charlebois, of Montreal, trader, an Insolvent.

On the twenty first day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LUC CHARLEBOIS,
By CHS. THIBAULT,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 3rd April, 1877. 2836

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Horace Eaton, an Insolvent. The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the village of Stanstead Plain, on Monday, the thirtieth day of April, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

ISRAEL WOOD,
Official assignee.

Stanstead Plain, 4th April, 1877. 2814

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. }
La Banque de Montréal, Demanderesse; Joseph
Odilon Dupuis *et al.*, Défendeurs.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette
cause.

JAMES COURT,
Syndic officiel.
Montréal, 6 avril 1877. 2819

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec. }
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de "The Coaticook Mills Company,"
faillié.
Vendredi, le onzième jour de mai prochain, le
soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

WRIGHT SLEEPER,
Par G. O. DOAK,
Son procureur *ad litem*.
Sherbrooke, 3 avril 1877. 2811

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Brière, du Lac Weedon,
failli.
Je, soussigné, J. A. Archambault, de Sherbrooke,
syndic officiel, ai été nommé syndic en cette
affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs
réclamations devant moi sous un mois.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic.
Sherbrooke, 3 avril 1877. 2817

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Byrd, failli.
Les créanciers du susdit failli sont notifiés de
s'assembler au bureau du soussigné, 353, rue
Notre-Dame, Montréal, jeudi, le vingt-sixième
jour d'avril A. D. 1877, à trois heures de l'après-
midi, pour prendre en considération un acte de
composition et décharge consenti par une majori-
té de ses créanciers tel que requis par la loi.
Les conditions du dit acte sont le paiement de
quinze centins dans la piastre de toutes réclama-
tions ordinaires, par billets du failli, (de montants
égaux pour toutes réclamations de cent
piastres et au-dessus), payable en quatre, huit et
douze mois de la date de la ratification. Les bil-
lets de huit et douze mois devront être garantis
par l'endossement de James Smith, le billet à
quatre mois devant être non-garanti, toutes
dettes au-dessous de \$100 doivent être réglées au-
taux sus-mentionné par un billet à huit mois, ga-
ranti par James Smith.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.
Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
Syndics et comptables,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 5 avril 1877. 2821

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Rooney et Hugh Dolan, tous
deux de la cité de Montréal, et y faisant affaires
ensemble, comme associés sous les nom et rai-
son de Rooney & Dolan, tant individuellement
que comme tels associés, commerçants, faillis.
Un deuxième bordereau de dividende a été pré-
paré et restera ouvert aux oppositions jusqu'au
vingt-quatrième jour d'avril A. D. 1877, après
lequel le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 5 avril 1877. 2845

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. }
The Bank of Montreal, Plaintiff; Joseph Odilon
Dupuis *et al.*, Defendants.
A writ of attachment has issued in this cause.

JAMES COURT,
Official assignee.
Montreal, 6th April, 1877. 2820

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Saint Francis } *Superior Court.*
In the matter of The Coaticook Mills Company,
Insolvents.
On Friday, the eleventh day of May next, the
undersigned will apply to the said court for a dis-
charge under the said act.

WRIGHT SLEEPER,
By G. O. DOAK,
His attorney *ad litem*.
Sherbrooke, 3rd April, 1877. 2812

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Brière, trader, of Lake
Weedon, an Insolvent.
I, the undersigned, J. A. Archambault, of the
town of Sherbrooke, official assignee, have been
appointed assignee in this matter. Creditors are
requested to file their claims before me within one
month.

J. A. ARCHAMBAULT,
Assignee.
Sherbrooke, 3rd April, 1877. 2818

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Byrd, an Insolvent.
The creditors of the above insolvent are notified
to meet at the office of the undersigned, 353,
Notre Dame street, Montreal, on Thursday, the
twenty six day of April A. D. 1877, at three o'clock
in the afternoon, to take into consideration a deed
of composition and discharge agreed to by a majori-
ty of the creditors as required by law. The terms
and conditions of the said deed are the payment
of fifteen cents on the dollar on all ordinary
claims, by the insolvents notes, (of equal amounts
for all claims of one hundred dollars and upwards),
payable in four, eight and twelve months from
date of ratification. The notes at eight and twelve
months to be secured by the endorsement of
James Smith, the note at four months to be unsec-
ured, and for all liabilities under \$100 to be settled
at the above mentioned rate by one note at eight
months, secured by James Smith.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.
Office of Dupuy, Taylor & Duff,
Assignee and accountants,
353, Notre Dame street.
Montreal, 5th April, 1877. 2822

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875 AND
AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Rooney and Hugh Dolan,
both of the city of Montreal, co-partners and
traders, doing business together under the
name style and firm of Rooney & Dolan, as well
individually as such, co-partners, Insolvents.
A second dividend has been declared open for
objection, until the twenty fourth day of April,
A. D. 1877, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Office of Lajoie & Seath,
No. 66 and 68, Saint James street,
Montreal, 5th April, 1877. 2846

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de W. Bélanger, failli.

Je, soussigné, Octave Ouellette, du village de Plessisville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont déjà fait sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, dans le village de Plessisville, lundi, le trentième jour du mois d'avril courant, à dix heures de l'avant-midi, pour considérer l'acte de composition et décharge comportant avoir été signé par la majorité requise par la loi, et dont les termes et conditions sont de trente-sept centins et demi dans la piastre, payable à quatre, huit et douze mois, du premier mars dernier, par ses billets endossés et garantis hypothécaires tel que mentionné au dit acte.

OCT. OUELLETTE,

Syndic.
2825

Plessisville, 6 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Francis T. Hart et Frederick W. Howard, tous deux de la cité de Montréal, épiciers et commerçants associés, y faisant affaires comme tels sous les nom et raison de Hart & Howard, faillis.

Une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenue au bureau du soussigné, No. 181, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le neuvième jour d'avril prochain, à quatre heures de l'après-midi, dans le but de prendre en considération un acte de composition et décharge fait en cette affaire. Les conditions du dit acte sont le paiement d'une composition de quarante centins dans la piastre, en trois versements égaux, à quatre, huit et douze mois respectivement, du douzième jour de mars courant, avec garantie, et cinq centins dans la piastre, à douze mois de la dite date, sans garantie.

JOHN FAIR,

Syndic.
2829

Montréal, 22 mars 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas O'Connor, jr., de Sherbrooke, failli.

Je, soussigné, J. A. Archambault, de Sherbrooke, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi sous un mois.

J. A. ARCHAMBAULT,

Syndic.
2815

Sherbrooke, 20 mars 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. C. Marcotte, failli.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

J. AUGER,

Syndic.
2799

Québec, 4 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Amable Brassard, père, marchand, du village de Napierville, dans le district d'Iberville, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont priés de s'assembler à mon bureau, en la ville d'Iberville, lundi, le trentième jour d'avril courant, à une heure p. m., pour recevoir un état des affaires du failli, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en générale.

L. A. AUGER,

Syndic officiel.
2831

Iberville, 3 avril 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of W. Bélanger, an Insolvent.

I, the undersigned, Octave Ouellette, of the village of Plessisville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the village of Plessisville, on Monday, the thirtieth day of April instant, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration the deed of composition and discharge purporting to be signed by the majority required by law, and the terms of which are the payment of thirty seven and a half cents in the dollar, payable at four, eight and twelve months, from the first of March last, by endorsed notes and hypothecary guarantees as setforth in the said deed.

OCT. OUELLETTE,

Assignee.
2826

Plessisville, 6th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Francis J. Hart and Frederick W. Howard, both of the city of Montreal, grocers and traders co-partners, carrying on business there as such under the name and style of Hart & Howard, Insolvents.

A meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of the undersigned, No. 181, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the ninth day of April next, at four o'clock in the afternoon, for the purpose of taking into consideration a deed of composition and discharge made in this matter. The terms of which are the payment of a composition of forty cents on the dollar in three equal instalments, at four, eight and twelve months respectively from the twelfth day of March instant, secured, and five cents on the dollar, at twelve months from said date unsecured.

JOHN FAIR,

Assignee.
2830

Montreal, 22nd March, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas O'Connor, jr., of Sherbrooke, an Insolvent.

I, the undersigned, J. A. Archambault, of the city of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. A. ARCHAMBAULT,

Assignee.
2816

Sherbrooke, 20th March, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of A. C. Marcotte, an Insolvent

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,

Assignee.
2800

Quebec, 4th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Amable Brassard, of the village of Napierville, in the district of Iberville, merchant, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are requested to meet at my office, in the town of Iberville, on Monday, the thirtieth day of April instant, at one o'clock p. m., to receive statements of the affairs of the insolvent, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. A. AUGER,

Official assignee.
2832

Iberville, 3rd April, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. K. Macdonald, de la cité de Montréal, forgeron, failli.

Les créanciers du susdit failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, No. 11, rue de l'Hôpital, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, à trois heures p. m., pour prendre en considération le consentement par écrit à la décharge du dit failli déposé entre mes mains.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.
2807

Montréal, 5 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Hatchette, de la cité de Montréal, épiciier en gros, y faisant affaires comme tel, sous les nom et raison de John Hatchette & Cie., failli.

Je, soussigné, John Fair, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 181, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, pour prendre en considération un acte de composition et décharge fait en cette affaire, les conditions du dit acte sont le paiement d'une composition de vingt-cinq centins dans la piastre, en quatre versements égaux, à trois, six, neuf et douze mois respectivement, du troisième jour d'avril courant, avec intérêt à sept par cent par année et avec garantie

JOHN FAIR,
Syndic.
2827

Montréal, 5 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 217.

Dans l'affaire de Joseph C. Dagenais, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le neuvième jour de mai A. D. 1877, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH C. DAGENAIS,
Par J. B. DOUTRE,
Son procureur *ad litem.*
2849

Montréal, 6 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu } .

Dans l'affaire de Pierre Lacroix, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par la majorité légale de ses créanciers, et le neuvième jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

PIERRE LACROIX,
Par CHARLES GILL,
Son procureur *ad litem.*
2823

Sorel, 6 avril 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de M. H. Vallée, de Saint-Thomas Montmagny, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 9, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, lundi, le trentième jour d'avril prochain, à deux heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
2797

Levis, 5 avril 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. K. Macdonald, of the city of Montreal, general blacksmith, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, No. 11, Hospital street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty fourth day of April instant, at the hour of three o'clock p. m., to take into consideration the consent in writing to the insolvents discharge filed with me.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.
2808

Montreal, 5th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Hatchette, of the city of Montreal, wholesale grocer, there carrying on business as such under the name, style and firm of John Hatchette & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 181, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty fourth day of April instant, to take into consideration a deed of composition and discharge made in this matter, the terms of which are the payment of a composition of twenty five cents in the dollar, in four equal instalments, at three, six, nine and twelve months respectively, from the third day of April instant, with interest thereon at seven per centum per annum and with security.

JOHN FAIR,
Assignee.
2828

Montreal, 5th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 217.

In the matter of Joseph C. Dagenais, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the ninth day of May A. D. 1877, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH C. DAGENAIS,
By J. B. DOUTRE,
His attorney *ad litem.*
2850

Montreal, 6th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of Pierre Lacroix, an Insolvent.

The undersigned hath filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by the legal majority of his creditors, and on the ninth day of May next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

PIERRE LACROIX,
By CHARLES GILL,
His attorney *ad litem.*
2824

Sorel, 6th April, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of M. H. Vallée, of Saint Thomas Montmagny, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 9, Saint Peter street, in the city of Québec, on Monday, the thirtieth day of April next, at two o'clock in the afternoon, to receive statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
2798

Levis, 5th April, 1877.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite. Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George H. Goddin *alias* Goddard, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus au temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à l'Avenir, dans le district d'Arthabaska, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

La moitié nord-est du lot numéro quinze, dans le troisième rang des lots situé dans le canton de Shipton, dans le district de Saint-François, toute la largeur du dit lot contenant cent acres de terre—avec les bâtisses sus-érigés et les améliorations faites sur icelles.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Richmond, au village de Richmond, VENDREDI, le HUITIEME jour de JUIN prochain, à MIDI.

S. FRASER,
Syndic.

L'Avenir, 5 avril 1877.

[Première publication, 7 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Louis Cloutier, voiturier, de la paroisse de Maskinongé, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, chez A. L. Desaulniers, écuyer, avocat, à la Rivière du Loup, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une partie de terre à bois située dans la paroisse de Saint-Didace, à l'endroit appelé La Réserve, contenant un demi arpent de front sur environ vingt arpents de profondeur; prenant par devant aux terres du premier rang, et aboutissant à l'ancien chemin de la Chute, joignant d'un côté à Pierre et Onésime Boucher, et de l'autre côté à François Dionne—sans bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église de Saint-Didace, MARDI, le SEIZIEME jour de JUIN prochain (1877), à MIDI.

F. X. LAMBERT,
Syndic.

Rivière du Loup, 7 avril 1877.

[Première publication, 7 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Macpherson, de la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George H. Goddin *alias* Goddard, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, at L'Avenir, in the district of Arthabaska, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The north east half of lot number fifteen, in the third range of lots in the township of Shipton, in the district of Saint Francis, the whole width of said lot containing one hundred acres of land—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Richmond, in the village of Richmond, on FRIDAY, the EIGHTH day of JUNE next, at NOON.

S. FRASER,
Assignee.

L'Avenir, 5th April, 1877.

(First published, 7 avril 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Louis Cloutier, of the parish of Maskinongé, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned belonging to the estate of the said insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, at A. L. Desaulniers, esquire, advocate, at Rivier du Loup, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A piece of woodland situate in the parish of Saint-Didace, at the place called "La Réserve," measuring one half arpent in front by about twenty arpents in depth; bounded in front by the lands of the first range, in rear by the old road called "Chemin de la Chute," on one side by Pierre and Onésime Boucher, and on the other side by François Dionne—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Didace, on TUESDAY, the SIXTEENTH day of JUNE next (1877), at NOON.

F. X. LAMBERT,
Assignee.

Rivier du Loup, 7th April, 1877.

[First published, 7th April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Macpherson, of the town of Saint Johns, district of Iberville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold

aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Saint-Jean, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une étendue de terre située dans la dite ville de Saint-Jean, composée des lots numéros cent vingt-huit et cent vingt-neuf, sur le côté ouest de la rue Longueuil, contenant cent quarante-quatre pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front à l'est par la dite rue Longueuil, en arrière à l'ouest au lot cent trente-cinq ci-après décrit, et le lot cent trente-six appartenant à Arcade Decelles, d'un côté au sud au lot numéro cent vingt-sept; appartenant à Louis Molleur, et de l'autre côté au nord au lot numéro cent trente appartenant à la chapelle Wesleyenne—avec une maison en pierre très confortable, et toutes autres bâtisses qui peuvent être érigées sur icelle, et

2. Une autre étendue de terre située dans la dite ville de Saint-Jean, connue comme étant le lot numéro cent trente-cinq sur le côté est de la rue Grant, contenant soixante-douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins; bornée en front à l'ouest par la dite rue Grant, en arrière à l'est par le lot numéro cent vingt-huit, ci-dessus mentionné, d'un côté au sud au lot cent trente-quatre, appartenant à James Davis et autres, et de l'autre côté au nord au lot numéro cent trente-six appartenant au dit Arcade Decelles—avec une grande bâtisse en bois (comprenant étable, appentis et un hangard à bois) sus-érigée.

Pour être ven lues au bureau du soussigné, à Saint-Jean, à DEUX heures de l'après-midi, LUNDI, le QUATRIEME jour de JUIN prochain.

W. LAKE MARLER,

Syndic.

Saint-Jean, 3 avril 1877.

2737

[Première publication, 7 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William George, commerçant, du canton de Stanstead, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans le village de Stanstead Plain, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Toute cette étendue de terre sise et située dans le canton de Stanstead, formant partie du lot numéro deux, dans le septième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, et faisant partie de la terre acquise par un nommé Nelson Cheney, écuyer, de Stanstead susdit, de Cyrus E. Stearns, par acte de vente passé devant témoins, en date du sixième jour de mai mil huit cent soixante-quatre, et dûment enregistré; bornée et décrite

at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Saint-Johns, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A parcel of land situate in the said town of Saint-Johns, composed of lots numbers one hundred and twenty eight and one hundred and twenty nine, on the west side of Longueuil street, containing one hundred and forty four feet in front by one hundred and forty four feet in depth, more or less; bounded in front easterly by said Longueuil street, in rear westerly by lot one hundred and thirty five hereafter described, and lot one hundred and thirty six belonging to Arcade Decelles, on one side southerly by lot number one hundred and twenty seven, belonging to Louis Molleur, and on the other side northerly by lot number one hundred and thirty, belonging to the Wesleyan chapel—together with the commodious and very desirable stone dwelling house and whatever other buildings may be thereon erected, and

2. Another parcel of land situate in said Saint-Johns, known as lot number one hundred and thirty five on the east side of Grant street, containing seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth, more or less; bounded in front westerly by said Grant street, in rear easterly by above mentioned lot number one hundred and twenty eight, on one side southerly by lot one hundred and thirty four, belonging to James Davis and others, and on the other side northerly by lot number one hundred and thirty six, belonging to said Arcade Decelles—together with large wooden building (combining stable, carriage house and wood shed) thereon.

To be sold at the office of the undersigned, in Saint-Johns, at TWO o'clock in the afternoon, on MONDAY, the FOURTH day of JUNE next.

W. LAKE MARLER,

Assignee.

Saint-Johns, 3rd April, 1877.

2738

[First published, 7th April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William George, of the township of Stanstead, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Stanstead Plain, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit :

All that certain tract or parcel of land situate and being in the township of Stanstead, forming part and portion of the lot number two in the seventh range of lots in the said township of Stanstead, and being part of the land acquired by one Nelson Cheney, esquire, of Stanstead aforesaid, from Cyrus E. Stearns, by deed of sale dated and passed before witnesses, the sixth day of May, one thousand eight hundred and sixty four, and duly

comme suit, savoir : commençant au côté nord du chemin public qui conduit de Beebe Plain à Gline's corner, (ainsi appelé) à un point distant six perches est du coin sud-est de l'acre ci-devant vendu et transporté par le dit Nelson Cheney à un nommé Alonzo Brooks, dans l'automne de l'année dix-huit cent soixante-onze ; de là s'étendant au nord la distance de vingt perches, mesure précise, jusqu'à un point distant cinq perches et demie, mesure précise, est du coin nord-est du dit acre vendu par le dit Nelson Cheney au dit Alonzo Brooks, comme susdit ; de là est, jusqu'à un point sur la ligne est de l'étendue de terre acquise par le dit Nelson Cheney, du dit Cyrus E. Stearns, comme susdit, distant vingt perches depuis le côté nord du dit chemin public ; de là, sud le long de la dite ligne est de la terre acquise par le dit Nelson Cheney du dit Cyrus E. Stearns, la dite distance de vingt perches jusqu'au côté nord du dit chemin public ; de là ouest, le long du côté nord du dit chemin public jusqu'au point de départ, contenant un acre de terre, plus ou moins, sauf et excepté cette étendue d'icelle à distraire du dit lot de terre sus-décrit, et ci-devant vendue et transportée par le dit Nelson Cheney, à la compagnie du chemin de fer de la Vallée Massawippi, laquelle est par le présent réservée tel que le résidu de la dite étendue de terre ci-dessus décrite se poursuit et comporte—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Par être vendus au palais de justice, dans le village de Stanstead Plain, LUNDI, le SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

ISRAEL WOOD,
Syndic.
2731

Stanstead, 4 avril 1877.
[Première publication, 7 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Régis Labelle, marchand de bois, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Ce lopin de terre situé sur la rue Visitation, dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, le dit lot contenant quarante-quatre pieds huit pouces de front sur cent vingt-quatre pieds de profondeur ; bornée en front à la rue Visitation, d'un côté au lot numéro trois cent cinq (305), sur le plan officiel du dit quartier Sainte-Marie, de l'autre côté à une ruelle, en arrière à une ruelle ou passage—avec une maison en brique à trois étages, et autres bâtisses sus-érigées. Le dit lot étant connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent six, sur le plan officiel du dit quartier Sainte-Marie, dans la cité de Montréal.

2. Ce lopin de terre situé sur la rue Saint-Joseph, dans le quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, le dit lot contenant vingt-un pieds de front et cent dix pieds de profondeur, mesure anglaise, formant en tout deux mille trois cent dix pieds en superficie ; borné en front à la rue Saint-Joseph, en arrière à une ruelle, laquelle ruelle est en commun avec les lots numéro treize et vingt, de la subdivision du lot numéro 1206, sur le plan officielle du dit quartier Sainte-Anne, d'un côté

enregistered ; bounded and described as follows, to wit: commencing on the northerly side of the highway leading from Beebe Plain to Gline's corner, (so called) at a point distant six rods easterly of the south east corner of the acre piece heretofore sold and conveyed by the said Nelson Cheney to one Alonzo Brooks, in the fall of the year eighteen hundred and seventy one ; thence extending northerly the distance of twenty rods, exact measure, to a point distant five and one half rods, exact measure, easterly of the north east corner of the said acre piece, deeded by the said Nelson Cheney to said Alonzo Brooks, as aforesaid ; thence easterly to a point on the easterly line of the piece of land acquired by the said Nelson Cheney, from the said Cyrus E. Stearns, as aforesaid, distant twenty rods from the northerly side of the said highway ; thence southerly along the said easterly line of the land acquired by the said Nelson Cheney from the said Cyrus E. Stearns, the said distance of twenty rods to the northerly side of the said highway ; thence westerly along the northerly side of the said highway to the place of beginning, and containing one acre of land, more or less ; save and except and reserving from and out of the said above described land, that portion thereof, heretofore sold and conveyed by the said Nelson Cheney to the Massawippi Valley Railway Company, which is hereby reserved as the residue of the said above described tract or parcel of land and extends—with the betterments buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the court room, in the village of Stanstead Plain, on MONDAY, the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

ISRAEL WOOD,
Assignee.
2732

Stanstead, 4th April, 1877.
[First published, 7th April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Régis Labelle, of the city of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the movables hereinafter prescribed will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. That certain lot of land, situated on Visitation street, in the Sainte Mary's ward, of the city of Montreal, said lot containing forty four feet eight inches in front by one hundred and twenty four feet in depth ; bounded in front by Visitation street, on one side by lot number three hundred and five (305), on the official plan of the said Sainte Mary's ward, on the other side by a lane, and in rear by a passage or lane—with a three story brick house and other buildings thereon erected. Said lot being known and designated as lot number three hundred and six, on the official plan of the Sainte Mary's ward, of the city of Montreal.

2. That certain lot of land situated on Saint Joseph street, in the Sainte Ann's ward, of the city of Montreal, said lot containing twenty one feet in front and one hundred and ten feet in depth, english measure, forming in all two thousand three hundred and ten feet superficial measure ; bounded in front by Saint Joseph street, in rear by a lane, which said lane is in common with lot number thirteen and twenty, on the subdivision of lot No. 1206, on the official plan of said Sainte

au lot numéro six, et de l'autre côté au lot numéro huit, une subdivision du dit lot numéro 1206—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées. Le mur du pignon au sud-ouest étant mitoyen. Le dit lot étant connu et désigné comme lot numéro sept, dans la subdivision du lot numéro 1206, du plan officiel du dit quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal.

3. Ce lopin de terre situé sur la rue Saint-Jean, dans le village de Saint-Augustin, paroisse de Montréal, étant le lot numéro sept, sur le plan de John Young, fait par Charles Legge, ingénieur civil; le dit lot contenant quarante pieds de front, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la rue Saint-Jean, d'un côté à B. Ledoux, et de l'autre côté au lot numéro neuf, du dit plan, en arrière à un nommé Wilson—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées. Le dit lot étant connu et désigné comme étant le lot numéro 2240, sur le plan officiel du dit village de Saint-Augustin, paroisse de Montréal.

4. Ce lopin de terre situé sur la rue Saint-Rose de Lima, dans la ville de Saint-Henri, paroisse de Montréal, étant le numéro vingt-huit du lot B, sur le plan du fief Saint-Augustin, fait par F. J. V. Reynard, et déposé dans l'étude de M. E. Moreau, N. P., contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt huit pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées. Le dit lot étant connu et désigné comme étant le lot numéro 2048, sur le plan officiel du dit village de Saint-Augustin, paroisse de Montréal.

Pour être vendus au bureau du syndic, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, LUNDI, le ONZIEME jour de JUIN, A. D. 1877, à ONZE heures a. m.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques, Montréal.
[Première publication, 7 avril 1877.] 2775

Ann's ward, on one side by lot number six, and on the other by lot number eight, on subdivision of said lot No. 1206—with a house and other buildings thereon erected. The gable wall to the south west being *mitoyen*. Said lot being known and designated at lot number seven, in the subdivision of lot No. 1206, of the official plan of the said Sainte Ann's ward, of the city of Montreal.

3. That certain lot of land situated on Saint John street, in the village of Saint Augustin, parish of Montreal, being lot number seven, on the plan of John Young, made by Charles Legge, civil engineer; said lot containing forty feet front by ninety feet in depth, english measure, more or less; bounded in front by Saint John street, on one side by B. Ledoux, and on the other side by lot number nine, of said plan, in rear by one Wilson—with a house and other buildings thereon erected. Said lot being known and designated as lot number 2240, on the official plan of the said village of Saint Augustin, parish of Montreal.

4. That certain lot of land situated on Sainte Rose de Lima street, in the town of Saint Henri, parish of Montreal, being number twenty eight of lot B, on the plan of the fief Saint Augustin, made by F. J. V. Reynard, and deposited in the office of Mr. E. Moreau, N. P., containing forty feet front by eighty eight in depth, english measure, more or less—with a house and other buildings thereon erected. Said lot being known and designated as lot number 2048, on the official plan of the said village of Saint Augustin, parish of Montreal.

To be sold at the assignee office, 60, Saint James street, Montreal, on MONDAY, the ELEVENTH day of JUNE, A. D. 1877, at ELEVEN o'clock a. m.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street, Montreal.
[First published, 7th April, 1877.] 2776

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir: } NARCISSE PAPI-
No. 1007. } NEAU, écuyer, Dem-
mandeur; contre ISAÏE LALONDE, Défendeur.

1. La moitié indivise d'un morceau de terre situé dans le premier rang du township de Godmanchester, dans la paroisse de Saint-Anicet, dans le comté de Huntingdon, contenant en totalité un acre et demi de largeur sur trente cinq acres de longueur; borne en front par la veuve McKellip, en profondeur par le second rang du dit township, du côté nord-est par un nommé Mankin, et du côté sud-ouest par un nommé Cameron.

2. Un emplacement situé dans la ville de Salaberry, formant l'encoignure de la rue Sainte-Cécile

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit: } NARCISSE PAPI-
No. 1007. } NEAU, Esquire, Plaintiff;
against ISAÏE LALONDE, Defendant.

1. The undivided half of a piece of land situate in the first range of the township of Godmanchester, in the parish of Saint-Anicet, in the county of Huntingdon, containing in all one acre and a half in width by thirty five acres in length; bounded in front by Mrs. widow McKellip, in rear by the second range of the said township, on the north east side by one Mankin, and on the south west side by one Cameron.

2. A lot situate in the town of Salaberry, forming the corner of Sainte Cecilia street and the

et du terrain du gouvernement, contenant cinquante-sept pieds de largeur en mesurant sur la décharge, sur une longueur de soixante-douze pieds dans la ligne nord-est, et quatre-vingt-sept pieds dans la ligne sud-ouest; borné en front par le terrain du gouvernement, en profondeur par le terrain ci-après désigné, du côté nord-est par Timothée Beautronc dit Major, et du côté sud-ouest par la rue Sainte-Cécile—avec une maison dessus construite, avec la servitude de laisser huit pieds de largeur sur le front du dit immeuble pour un passage, et de ne pouvoir bâtir plus près qu'à douze pieds du front du dit emplacement.

3. Un emplacement situé dans la dite ville de Salaberry, contenant quarante-cinq pieds de front sur trente-six pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front par la rue Sainte Cécile, en profondeur et du côté sud-est par Timothée Beautronc dit Major, et du côté nord-ouest par l'emplacement ci-dessus désigné—avec une maison et une écurie dessus construites.

Pour être vendus comme suit savoir : le numéro un, au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le QUINZIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures du matin; et les numéros deux et trois, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Cécile, le SEIZIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de septembre prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.
2837

Beauharnois, 3 avril 1877.

[Première publication, 7 avril 1877.]

government lot, measuring fifty seven feet in width by measuring along the creek, by a length of seventy two feet on the north eastern alignment, and eighty seven feet on the south western alignment; bounded in front by the government property, in rear by the lot hereinafter described, on the north east side by Timothée Beautronc dit Major, on the south west side by Sainte Cecilia street—with a house thereon erected, subject to the servitude of leaving eight feet in width on the front of the said lot for a passage, and of not building nearer than twelve feet from the front of the said lot.

3. A lot situate in the said town of Salaberry, measuring forty five feet in front by thirty six feet in depth, more or less; bounded in front by Sainte Cecilia street, in rear and on the south east side by Timothée Beautronc dit Major, and on the north west side by the lot hereinabove described—with a house and shed thereon erected.

To be sold as follows, to wit : lot number one, at the registry office for the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the FIFTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon; and lots numbers two and three, at the parochial church door of the parish of Sainte Cecilia, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of September next.

L. HAINAULT,
Sheriff.
2838

Beauharnois, 3rd April, 1877.

[First published, 7th April, 1877.]